

L'Action NATIONALE

Éditorial

- Changer de paradigme
-Robert Laplante 2

Articles

- La grande menace
-Pierre Vadeboncœur 10
- Pour une culture littéraire
nationale commune
-Louis Cornellier 14
- L'UNEQ : une expérience
politique
-Bruno Roy 20
- Le repli sur l'Europe
a fait le malheur de
la France depuis le milieu du
XVIII^e siècle
-Jean-Marc Léger 26
- Le besoin d'une constitution
québécoise
-Denis Monière 30
- L'impasse du
« Bon gouvernement »
-Michel Roche 36
- Perspectives pour
l'aménagement des territoires
au Québec
-Marc-Urbain Proulx 43
- Résolument « vert »
le XXI^e siècle
-Rita Dionne-Marsolais 52
- De la reconnaissance à
l'indépendance
-Mathieu Bock-Côté 63
- Signes d'empire
-Romain Gaudreault 82
- Événement :
Un mot qui en prend large
-Gaston Bernier 96

Lire

- Les essais 102
- Livres reçus 149
- Courrier des lecteurs 151
- Index de nos annonceurs 159



Bruno Desjardins

Le matin

1990

Estampe

Bibliothèque nationale du Québec

L'Action NATIONALE

1215, rue de la Visitation,
bureau 101,
Montréal (Québec) H2L 3B5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

revue@action-nationale.qc.ca

administration@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

Directeur : Robert Laplante

Directrice adjointe : Laurence Laporte.

Comité de rédaction : Sylvain Deschênes, *rédacteur et conseiller en communication* ; Lucia Ferretti, *professeure d'histoire* ; Robert Laplante ; Lise Lebrun, *animatrice communautaire* ; Sylvie Ménard, *Centre d'histoire des régulations sociales* ; Pierre Noreau, *Centre de recherche en Droit public, Université de Montréal* ; Michel Rioux ; Pierre Serré, *chercheur*. **Comité de lecture :** Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval* ; Jean-Jacques Chagnon ; Lucia Ferretti ; Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ* ; Chrystiane Pelchat, *enseignante* ; Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQAC* ; Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal* ; Paul-Émile Roy, *écrivain* ; Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*. **Prix André-Laurendeau, Membres du jury :** Monique Dumais, *théologienne, Université du Québec à Rimouski* ; Lucia Ferretti ; Daniel Thomas, *professeur, UQAT*. **Prix Richard-Arès, Membres du jury :** Andrée Lajoie ; Simon Langlois ; Michel Seymour. **Comptes rendus :** Paul-Émile Roy ; Mathieu Bock-Côté. **Envoi de Poste - Publications -** Enregistrement N° 09113 « Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal » **Canada** « Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à notre adresse ».

ÉDITORIAL

Robert Laplante

CHANGER DE PARADIGME

La commission parlementaire sur le « Secteur énergétique au Québec - Contexte, enjeux et questionnements » – qui n'est pas encore terminée au moment d'écrire ses lignes – a déjà donné des fruits intéressants. Pour ceux et celles qui ont eu l'occasion de les suivre, les travaux de la Commission auront été l'occasion de voir poindre des tendances extrêmement révélatrices des défis qui se posent au Québec. Ils auront fourni également l'occasion de constater l'épuisement du paradigme qui charpente actuellement la politique et les choix énergétiques du Gouvernement du Québec.

Les interventions du président d'Hydro-Québec, en particulier, auront eu l'heur de révéler ce que le Suroît avait déjà laissé entrevoir : la société d'État cherche vraiment à rompre le Pacte social de l'électricité (voir l'article de J-M Pelletier dans *L'Action nationale* de mai-juin 2004) que la Révolution tranquille avait instauré. En réclamant une nouvelle hausse des tarifs et en souhaitant une nouvelle fois l'abolition du bloc d'énergie dite patrimoniale, Hydro-Québec a clairement laissé entendre que sa conception de sa mission s'aligne désormais sur une stratégie commerciale conventionnelle. On a de plus en plus l'impression que la société d'État traîne comme un boulet sa vocation de service public. On comprend par ailleurs que la soif de dividendes d'un

gouvernement provincial affamé par le régime fédéral réduit singulièrement sa marge de manœuvre. Il faudrait néanmoins sentir que c'est à son corps défendant qu'Hydro se plie à jouer le jeu du marché continental de l'énergie. Et cela, on ne le sent pas, bien au contraire. Comme on ne sent pas son adhésion au développement de l'éolien dont le potentiel est pourtant faramineux.

Hydro réagit et réfléchit avec résignation devant des choix et des projets qui, à l'évidence, sont considérés comme des concessions à l'opinion publique et au mouvement environnementaliste. Son refus de reconfigurer ses choix stratégiques en faisant de l'éolien une composante majeure de ses choix de développement, sa façon de se traîner les pieds en matière de recherche, sa fascination pour le thermique et la filière gazière ne témoignent cependant pas tant de la mauvaise foi que de la volonté de se cramponner à un paradigme dominant sur le continent. Hydro-Québec tient à miser sur une stratégie d'intégration continentale. Comme le gouvernement du Québec, du reste. La politique énergétique du Québec, ou du moins l'ensemble des choix qui la recomposent a posteriori, reste marquée par une volonté de conformisme tout à fait contraire non seulement à nos intérêts nationaux mais à la situation objective de nos avantages stratégiques en matière d'énergie renouvelable.

L'arrimage au marché gazier continental, la préférence pour l'exportation et la volonté de faire primer les considérations de marché sur les priorités géostratégiques nationales renvoient, en effet, à un véritable refus de se singulariser sur le continent. Cela traduit une volonté de se conformer à un modèle de développement qui, non seulement s'éloigne du développement durable, mais ne peut que contribuer à succursaliser l'économie du Québec.

Le potentiel éolien permet pourtant de voir désormais notre infrastructure de production sous un tout autre jour. Sa complémentarité avec l'hydro-électricité peut accroître de plusieurs dizaines de fois la capacité globale de production du Québec. Mais elle peut aussi conférer à notre réseau ainsi reconfiguré un avantage stratégique majeur : par rapport à la filière thermique exportatrice d'emplois et de capitaux, la filière éolienne développée en complément à l'hydro-électricité peut créer de très nombreux emplois et accroître singulièrement le rôle et le poids du secteur énergétique dans la structure économique du Québec. L'accroissement de notre autonomie énergétique comporte des avantages incomparables : la dépendance ne génère que des retombées, l'autonomie nous confère la sécurité et le contrôle.

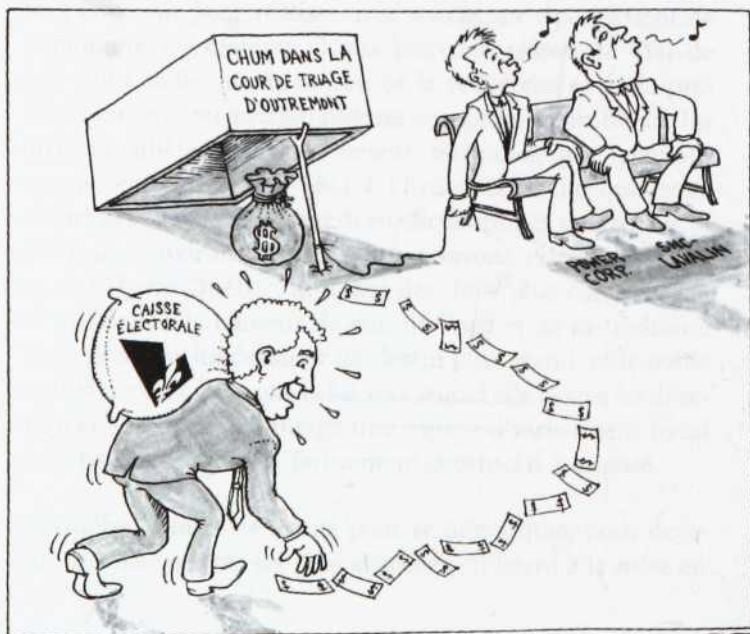
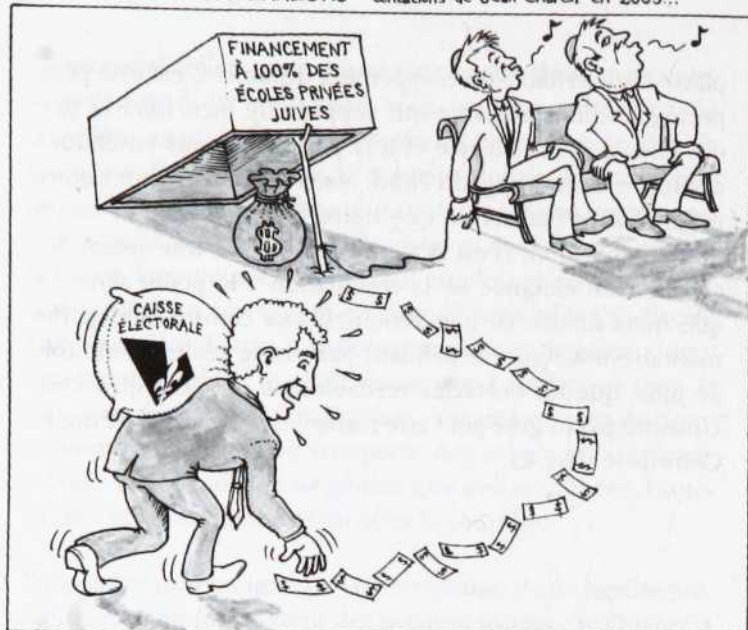
De nombreux témoignages et des résultats de recherche probants nous en fournissent des preuves solides : le Québec a tout en main pour réaliser avec succès un changement de paradigme énergétique. Nous pouvons relever le défi de faire du Québec un haut lieu de la recherche et de la production d'un nouveau paradigme énergétique combinant les diverses filières à haute teneur technologique (géothermique, éolien, solaire, etc.) à l'hydro-électricité que nous maîtrisons déjà – pour notre meilleur intérêt national et la santé de l'environnement. Nous pouvons élargir les horizons d'Hydro-Québec, lui offrir des défis plus conformes à sa mission, à la hauteur de son héritage et de sa tradition. Nous pouvons lui dessiner un destin plus grand, plus noble et plus mobilisateur que celui vers lequel elle dérive en devenant chaque jour davantage une espèce d'instrument fiscal de substitution que l'enfermement provincial a imposé.

Le Québec a tous les atouts pour se démarquer, pour devenir une des sociétés les plus avancées eu égard à la mise en

place d'un véritable développement durable. C'est une perspective enthousiasmante qui suppose de bien faire la part des choses quant au rôle et à la place que nous entendons occuper en Amérique du Nord. Nous devons assumer notre originalité et réaliser ce que notre potentiel naturel met à notre disposition. C'est là, reconnaissons-le, une vision des choses bien éloignée de la résignation à la petite semaine que nous distille ce gouvernement. La commission parlementaire nous aura cependant permis de réaliser, une fois de plus, que les obstacles véritables ne tiennent qu'à cela. Un autre paradigme peut être réalisé. Il est à portée de main. Comme le pays. □

LE JEU DES DEUX ERREURS

Trouvez ce qui diff  rencie les deux premi  res tentations de Jean Charest en 2005...



Grâce au cahier

SAMEDI

FAITES LE POINT DE L'ACTUALITÉ DE LA SEMAINE.

Plongez dans le monde de la finance, de la culture
et des livres. Rêvez de voyage, de décoration.

PRÉPAREZ VOS SORTIES ET VOS SOIRÉES TÉLÉ
AVEC LE GUIDE LE PLUS COMPLET QUI SOIT,

L'Agenda.

LE DEVOIR

Un journal indépendant

Abonnements : 514.985.3355 ou 1 800 463.7559
www.ledevoir.com



Mettez vos valeurs en action

Réalisez vos projets en gérant
vos besoins financiers de manière socialement
responsable tout en participant à
un développement solidaire du Québec.

Au service de milliers de
Québécoises et Québécois
des réseaux coopératif,
communautaire, culturel
et syndical depuis plus de 30 ans



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

www.cecosol.com

Partout au Québec (numéros sans frais) :

Québec 1 877 647-1527 / Montréal 1 877 598-2122 / Joliette 1 866 753-7055

ARTICLES

Articles

La grande menace - <i>Pierre Vadeboncœur</i>	10
Pour une culture littéraire nationale commune - <i>Louis Cornellier</i>	14
L'UNEQ : une expérience politique - <i>Bruno Roy</i>	20
Le repli sur l'Europe a fait le malheur de la France depuis le milieu du XVIII ^e siècle - <i>Jean-Marc Léger</i>	26
Le besoin d'une constitution québécoise - <i>Denis Monière</i>	30
L'impasse du « Bon gouvernement » - <i>Michel Roche</i>	36
Perspectives pour l'aménagement des territoires au Québec - <i>Marc-Urbain Proulx</i>	43
Résolument « vert » le XXI ^e siècle - <i>Rita Dionne-Marsolais</i>	52
De la reconnaissance à l'indépendance - <i>Mathieu Bock-Côté</i>	63
Signes d'empire - <i>Romain Gaudreault</i>	82
Événement : Un mot qui en prend large - <i>Gaston Bernier</i>	96

Lire

Les essais	102
Livres reçus	149
Courrier des lecteurs	151
Index de nos annonceurs	159

PIERRE VADEBONCŒUR*

LA GRANDE MENACE

La rue newyorkaise décrit non sans raison l'homme comme le roi des menteurs. M. Bush a été assermenté le 20 janvier et, protégé par 6000 hommes en armes, il a fait en cette occasion un grand discours.

L'avenir s'annonce dans ce qu'il a dit et dans ce qu'il n'a pas dit, mais de manière très spéciale dans les deux cas.

Dans ce que Bush dit généralement, il faut comprendre la substance cachée des choses qu'il y déguise. Celle-ci deviendra réalité.

Dans ce qu'il omet, il faut entendre ce qu'il tait et cela fera également l'avenir.

On ne peut que le lire à l'envers. Tel est le cas depuis quatre ans. C'est relativement simple, car il suffit d'être attentif et d'entendre le contraire de son propos. Le résultat est immanquable et permet à quiconque de prophétiser depuis ce temps.

Sur les mensonges directs de M. Bush, inutile de rappeler comme exemples ce que tout le monde sait aujourd'hui :

* Essayiste.

que la guerre d'Irak, soi-disant une réponse au 11 septembre, avait été projetée avant ; qu'elle a été lancée sur trois prétextes, tous faux : les armes de destruction massive, le lien de l'Irak avec le terrorisme, la menace représentée par l'Irak contre les États-Unis.

Sur les silences mensongers de M. Bush, trois vérités étaient escamotées par lui : que l'invasion de l'Irak n'avait d'autre but que de s'emparer du pétrole irakien, pétrole dont *jamais* il ne dit mot ; que cette invasion serait déclenchée à tout prix, donc nonobstant, en 2002, l'ouverture des frontières de l'Irak à l'inspection du territoire par les Nations Unies ; que l'idéal démocratique n'était pas le motif de l'invasion mais seulement une comédie dissimulant tant bien que mal l'impérialisme américain, qui est l'unique réalité dans cette histoire.

Il y a des exemples historiques d'une telle comédie. Ainsi Bonaparte se servait-il de l'idéal d'une révolution démocratique qu'il venait justement d'étouffer et dont il n'avait cure. Il porterait aux quatre coins de l'Europe une révolution qui n'existait plus et dont il ne voulait pas, et il établirait ainsi son empire, lequel en serait la négation.

Quand Bush exprime à la mi-janvier 2005 son intention de « vaincre la tyrannie et favoriser le développement de la liberté dans le monde », il dit en réalité son intention d'instaurer par la force la domination américaine et sa volonté d'écraser sous cette forme la liberté dans le monde.

Quand il ajoute ceci : « Que tous ceux qui connaissent la tyrannie et le désespoir le sachent : les États-Unis n'ignoreront pas votre oppression et n'excuseront pas les oppresseurs », il ne fait que s'arroger le droit d'entrer en armes dans tous les pays qu'il décide d'envahir et d'installer par les horreurs de la guerre

l'oppression américaine sous le couvert d'une « démocratie » locale qui aura pour mission de trahir le pays envahi au profit des intérêts américains. C'est le cas de toutes les fausses « démocraties », régime souvent favorisé par l'impérialisme comme étant le plus facile à contrôler.

Bush, dans son discours d'assermentation, a répété en 16 minutes plus de 40 fois le mot liberté ou son équivalent. C'était mentionner plus de 40 fois que son gouvernement et son armée la violeraient.

Bush annonce d'ailleurs – et cette fois c'est la vérité pure, sans doute – que son gouvernement sollicitera davantage l'armée de son pays dans les années qui viennent. Ce seront évidemment les nouvelles guerres de son projet « libérateur ».

« Mon devoir le plus solennel est de protéger cette nation [américaine] et son peuple contre de nouvelles attaques et des menaces émergentes. » Remarquez les mots « menaces émergentes » : ils correspondent à l'expression « guerre préventive ». En particulier là où gisent les champs pétrolifères... L'Iran en premier lieu, à ce qu'il semble.

« L'Amérique n'imposera pas son style de gouvernement. » Pas son style, effectivement, mais seulement son gouvernement. Celui-ci exercé par un gouvernement local d'un autre style, le style fantoche.

Qu'est-ce que Bush a annoncé dans son discours de janvier, soit en déguisant son propos, soit en taisant des choses ? Au-delà des phrases creuses, il y annonce en réalité la terreur militaire sur des peuples, le vol des ressources pétrolières, la désorganisation des pays envahis ou à envahir, comme en Irak aujourd'hui, le viol réitéré du droit international, la mise en place d'un ordre néo-impérialiste, l'aggra-

vation du climat général d'hostilité dans le monde, et un système de gouvernements captifs et de spoliations programmées. Tels sont les plans du deuxième mandat contenus entre les lignes de ce discours. Tel est le sens clair de celui-ci.

Au surplus, il faut appréhender de l'inconnu plus maléfique encore. Il y a, dans la politique américaine présente et dans son développement prévisible, des ombres additionnelles qu'on n'ose encore évoquer. Elles ont peu à voir (employons cet euphémisme) avec la forme démocratique et avec le droit des gens.

Sans parler de ces ombres-là, mentionnons que deux choses concrètes peuvent se produire quoi qu'il en soit : d'une part une dynamique de guerre susceptible d'un développement international et géographique encore plus étendu qu'aujourd'hui ; d'autre part, une érosion possible de la démocratie aux États-Unis mêmes, sous l'influence d'une politique de droite de plus en plus dépendante de sa propre logique, ce qui est très dangereux.

On ne pourra plus guère se dissimuler que les États-Unis deviennent une menace sur le monde. Il faut souligner le mot. Cela change la perspective. Les peuples la ressentent ainsi et c'est un signe. Au moment où j'achève d'écrire cet article, 23 janvier, on apprend que même une alliée inconditionnelle des USA comme la Grande-Bretagne s'avise du danger et laisse entendre qu'elle ne participera pas à des opérations militaires contre l'Iran. Cette nouvelle en dit long tant sur ce que les États-Unis envisagent (en effet, ce doit être sérieux !) que sur la répulsion croissante que cela suscite dans les autres pays. □

POUR UNE CULTURE LITTÉRAIRE NATIONALE COMMUNE

En février 2002, animé par le souci de donner à notre littérature nationale la place qui lui revient dans l'enseignement des lettres au Québec, j'ai suggéré, dans les pages du *Devoir*, que deux des quatre cours de français au collégial lui soient consacrés¹. Actuellement, dans la plupart des cégeps du Québec, trois des quatre cours de français obligatoires traitent essentiellement de littérature, mais deux de ces trois cours sont consacrés à la littérature française. Ma proposition, sans exclure cette dernière, appelait à renverser la perspective et à donner préséance à la littérature québécoise, suivant en cela la logique du système scolaire français lui-même, entre autres, qui enseigne d'abord sa propre littérature.

Cette proposition, faut-il le rappeler, a été, alors, accueillie par une volée de bois vert et des cris d'orfraie. J'aurais commis, en la faisant, m'a-t-on répliqué, un crime de lèse-littérature française, si tellement plus riche et essentielle que la « jeune » littérature québécoise, et me serais adonné, honte sur moi, à du nationalisme littéraire. Si elles m'ont déçu et attristé (je n'imaginais pas que, aujourd'hui encore, tant de gens de culture d'ici aient une si piètre opinion de leur propre culture nationale), ces critiques, qu'on le sache, ne m'ont pas ébranlé. Je n'ai pas peur, moi, de ce que certains

* Chroniqueur au *Devoir* et professeur de français-littérature au cégep de Joliette.

appellent dédaigneusement le nationalisme littéraire, en laissant sous-entendre qu'il s'agirait là d'une idéologie utilitariste plutôt que d'un concept libérateur. J'ai même la conviction que, au Québec, il est nécessaire, et les réactions outrées à ma modeste proposition n'ont fait que renforcer cette conviction².

Notre littérature reste méconnue et cette méconnaissance ne profite même pas aux autres littératures. Quand un peuple n'est même pas capable de se lire adéquatement, c'est le concept même de lecture et, partant, de culture qui lui fait défaut. Ma conviction, donc, reste intacte, mais, considérant le peu de succès rencontré par ma proposition originale, j'ai résolu d'aborder le problème d'un autre angle et d'en formuler une nouvelle. Mes objectifs restent les mêmes : que vive et se transmette notre littérature et que les Québécois se dotent d'une culture commune qui ait du sens. Pour y parvenir, je suggère ce nouveau programme, aussi modeste que le premier, inspiré par une conception jacobine de la culture.

Des raisons littéraires communes

Un peuple, pour maîtriser sa destinée et faire en sorte qu'elle soit la plus harmonieuse possible dans un cadre démocratique, a besoin de partager ce que Fernand Dumont a appelé des raisons communes. Ces raisons, évidemment, émanent de plusieurs sources (histoire, institutions politiques et scolaires, conditions sociales, culture, etc.) et il faut, dans tous les champs de la vie humaine, veiller sans cesse à les créer, à les recréer et à les préserver. Ma proposition, en ce sens, s'inscrit dans le champ culturel et plus particulièrement littéraire.

Je pose, en fait, une question simple : y a-t-il, dans notre littérature, des ouvrages essentiels, des classiques quoi, que tous les Québécois, toutes générations confondues, devraient avoir lus parce qu'ils ont, d'une certaine manière, contribué à fonder les raisons communes du peuple québécois ? Entendons-nous bien : il ne s'agit pas de postuler que ce que disent ou racontent ces ouvrages définit directement les raisons d'aujourd'hui, mais tout simplement de reconnaître leur apport fondamental, à leur échelle respective et pour parler comme Dumont, à la genèse de la société québécoise.

Si, comme je le crois, la réponse à cette question est oui, reste à déterminer comment parvenir à faire en sorte que ce souhait – que tous, sans exception, aient lu ces livres et partagent donc des références littéraires communes susceptibles de mener au partage de raisons communes – se réalise, sans que cela ne nécessite un investissement économique important, un obstacle qui, on s'en doute, ferait périr le projet.

Voici ma proposition. Dans sa première version, elle se présentait comme ceci : pour chacune des cinq années du secondaire et pour chacune des quatre sessions du collégial, c'est-à-dire, donc, pour neuf étapes, il s'agirait d'imposer à tous les élèves et étudiants du Québec la lecture d'un livre québécois, le même pour tous, choisi à la suite d'un débat national démocratique. On parle, ici, de neuf livres québécois essentiels qui deviendraient, pour plusieurs années, des lectures obligatoires dans toutes les écoles secondaires et les cégeps du Québec.

Simple et très peu coûteuse, cette proposition, à mon avis, n'a que des avantages. En quelques années seulement, elle doterait le Québec en entier de références littéraires communes, ce qui pourrait susciter des échanges et des débats culturels stimulants que l'éclatement des programmes

actuels ne permet pas, elle laisserait une place importante à d'autres œuvres (surtout québécoises, comme je le souhaite, mais aussi étrangères) et, en quelques décennies, elle permettrait aux diverses générations de partager un patrimoine commun, créant ainsi une dynamique culturelle dont le Québec, contrairement à la France à cet égard, n'a jamais vraiment bénéficié.

Un seul petit problème, à la réflexion, s'est posé : comment faire lire des classiques destinés aux adultes à des enfants de 12 ou 13 ans ? Une première sélection d'œuvres rendait ce problème criant : peut-on saisir la noirceur d'*Un homme et son péché* ou la mélancolie des poèmes de Nelligan à 13 ans ? J'ai donc révisé la première version du projet pour en arriver à ceci : pour les deux premières années du secondaire, deux ouvrages importants de littérature jeunesse, encore une fois les mêmes pour tous, seraient imposés et pour chacune des trois dernières années, deux classiques québécois accessibles deviendraient obligatoires. Au collégial, ce serait encore un livre par session. Au total, il s'agirait d'établir une liste de 12 ouvrages : 2 classiques de littérature jeunesse et 10 classiques québécois.

Concrètement

N'étant pas un adepte des propositions abstraites qui, laissées en pâture à la discussion débridée, finissent par être détournées de leur sens original, je sou mets donc un premier programme national de lectures obligatoires pour lancer la discussion sur des bases solides. Pour le secondaire 1, *Le dernier des raisins*, un roman de Raymond Plante. Pour le secondaire 2, *Le Don*, un roman de Yves Beauchesne et David Schinkel. Pour les secondaires 3, 4 et 5, dans un ordre qui reste à déterminer : *Poésies complètes* d'Émile Nelligan,

Maria Chapdelaine de Louis Hémon, *Un homme et son péché* de Claude-Henri Grignon, *Tit-Coq* de Gratien Gélinas, *Les belles-sœurs* de Michel Tremblay et *Le souffle de l'harmattan* de Sylvain Trudel. Pour le collégial, en première année, *Les Plouffe* de Roger Lemelin et *L'Homme rapaillé* de Gaston Miron et, en deuxième année, qui sera celle des essais, *La génération lyrique* de François Ricard et *Un témoin de l'homme* de Fernand Dumont. Ce dernier ouvrage, qui réunit des entretiens présentés par Serge Cantin et qui n'est pas, en ce sens, une œuvre originale, permettra d'aborder l'œuvre de Dumont qui, autrement, m'apparaît trop difficile pour les cégépiens. Il pourrait être remplacé.

Douze livres québécois fondamentaux, donc, que tous liront peu importe où ils se trouvent au Québec. Cette liste, bien sûr, ne fera pas l'unanimité et est sujette à discussion. Où y sont, par exemple, les femmes ? Je répondrai, pour l'heure, que des considérations pédagogiques m'ont amené à exclure Anne Hébert et Gabrielle Roy, les deux noms qui s'imposaient dans un premier temps. Trop austères pour des jeunes. Certains titres choisis, évidemment, seront contestés et on s'étonnera de l'absence de certains autres. À ce sujet, je tiens à redire que le programme présenté se veut volontairement minimal et qu'il appelle, en ce sens, un élargissement laissé à la discrétion des enseignants auxquels une liste d'ouvrages suggérés plus substantielle pourrait être fournie. Les quatre genres (poésie, roman, théâtre et essai), au moins, y sont représentés, de même que les grandes étapes historiques du XX^e siècle, avec un clin d'œil au XIX^e. Il reconnaît, aussi, la richesse de notre littérature jeunesse.

Ceux qui souhaitent comparer cette liste avec une autre, déjà établie, pourront consulter, par exemple, *Le guide de la culture au Québec* de Daniel Chartier qui propose « la littérature

québécoise en 10, 25 et 100 grandes œuvres » . Ils y découvriront des ressemblances et des différences susceptibles d'alimenter la réflexion et le débat. Je tiens toutefois à rappeler que mon projet s'adresse à des jeunes de 12 à 19 ans, ce qui entraîne des contraintes dont Chartier n'a pas à tenir compte.

Pour l'heure, en remerciant la rédaction de *L'Action nationale* de m'avoir permis de lancer ce débat, je voudrais surtout que l'on retienne l'esprit du projet qui ne vise à rien d'autre qu'à faire vivre notre littérature, c'est-à-dire à nous faire vivre nous-mêmes dans un monde commun, fût-il traversé par toutes les saines discussions et mésententes nécessaires à l'épanouissement de l'homme démocratique. □

1 Voir « Enseignement de la littérature au collégial : et si la réussite passait par la décolonisation ? » dans Louis Cornellier, *À brûle-pourpoint. Interventions critiques*, Septentrion, 2003, p. 83-89.

2 Voir « Qui a peur du nationalisme littéraire ? » dans *À brûle-pourpoint. Interventions critiques*, p. 90-94.

L'UNEQ : UNE EXPÉRIENCE POLITIQUE

*Il faut savoir encore sourire /
Quand le meilleur s'est retiré / [...] / Et malgré ce qui nous en
coûte / S'en aller sans se retourner,* chantait si dignement
Charles Aznavour. Aujourd'hui, c'est mon tour. Je n'ai ni
l'air pitoyable ni l'air de glace. Bien sûr, je ne suis pas resté
si longtemps à ce poste de commande, qu'est la présidence
de l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ),
exclusivement parce que je le voulais. C'était aussi la volon-
té des membres.

Sur un plan plus personnel – je l'ai dit et je le répète –, je
sais que quittant ma fonction de président, je ne suis plus le
même homme qu'avant. D'ailleurs, c'est moins ce que j'au-
rai donné à l'UNEQ que ce que j'ai reçu d'elle, que je retien-
drai. Si l'Union a une vocation universelle, c'est qu'elle est le
seul organisme de représentation et de membership pour
l'ensemble des écrivains et écrivaines du Québec. Je me suis
mis au service de son esprit car je sais aussi, j'en suis per-
suadé, que l'UNEQ est nécessaire, et pour les écrivains et
pour la société.

Mais alors, devient-on président par amour des écrivains ou
par peur que les écrivains n'aient jamais de reconnaissance
sociale ? Ne tombons ni dans le lyrisme ni dans le mission-

* Ex-président de l'UNEQ.

nariat. Assumer la présidence d'un organisme, même pour un écrivain, n'est ni neutre ni sans intérêt. C'est Léo Ferré qui se plaisait à dire que « Les sociétés littéraires sont aussi la société. » L'écrivain, vivant dans sa société, est nécessairement un citoyen. À la limite, c'est moins l'écrivain que le citoyen qui est interpellé à intervenir dans la cité.

Au total, j'aurai présidé aux destinées de l'UNEQ pendant quatorze ans. Le fait de n'appartenir à aucune « chapelle littéraire » a éloigné l'organisme de toute attitude corporatiste. Tout élu que je fus, devant toute proposition ou action, je réagissais en écrivain, moins en administrateur. Il reste que, pour l'essentiel, assumer la présidence d'un organisme tel l'UNEQ est une indiscutable expérience politique qui nous apprend qu'un élu – et c'est ce qu'est un président, un élu – lutte d'abord sur le plan de l'action le quel répond, à son tour, d'un sentiment de responsabilité envers la collectivité.

J'aurai donc fatalement appris à concevoir mon engagement non pas tant sur le plan intellectuel que directement sur le plan politique. La chose est incontournable. Jamais, cependant, n'ai-je imaginé militer en dedans d'une cause aux contours et attitudes corporatistes. Quand on est un syndicat, comme à l'UNEQ, la chose n'est pas simple. Je défendais moins notre organisme que les écrivains eux-mêmes : leurs conditions économiques, leur statut professionnel, leurs rapports avec les institutions, leurs rapports avec le milieu littéraire lui-même. Plus largement, et relativement à mes valeurs, je me suis toujours situé dans l'optique de la responsabilité de l'écrivain que j'imagine d'abord libre ; je parle bien sûr de cette liberté absolue dans la création et dans ses choix politiques. Et cela, tout en étant ouvert aux besoins du milieu littéraire auquel, globalement, nous, écrivains et écrivains, appartenons.

Qu'on se le dise, devenir président accorde plus de responsabilités que de privilèges. Cette tâche, au cours des ans, est devenue de plus en plus complexe et exigeante. Si l'UNEQ m'a donné un lieu d'engagement qui n'était pas étranger à mes convictions, voire à ma nature de militant, elle a fait de l'écrivain actuel un mélange d'écriture et de combat. Elle l'y a préparé en tout cas. Elle a préfiguré chez moi une image de l'écrivain qui a trouvé une façon de dire le monde en joignant, par exemple, deux groupes sociaux aux antipodes : les intellectuels et les écrivains d'une part, et d'autres part, les Orphelins de Duplessis, ces démunis du langage. L'UNEQ m'a appris à engager ma valeur personnelle dans un débat qui toujours doit s'appuyer sur une éthique de la responsabilité. Mon engagement à l'UNEQ, action et réflexion se combinant, est ce qui m'a permis de faire l'unité de ma vie d'écrivain. Le poète et le militant, dirait Gaston Miron à qui toujours je pense. Ce dont je rêve, c'est que l'écrivain puisse, précisément, exister dans le regard de sa société.

Je conçois que l'UNEQ est naturellement engagée. Comprenons-nous bien. L'UNEQ n'a pas à surgir de l'agitation politique ou partisane. Je dis seulement que devant l'impossibilité de se couper du monde qui le trouble ou l'éblouit, l'écrivain ne peut oublier qu'il est contraint à prendre parti. Nous ne devons pas devenir un groupe divorcé de la culture ou de son peuple. « Nous qui sortons de lui, a écrit Charles Juillet, nous avons le devoir de le rechercher, de l'éclairer, de l'intéresser activement à son salut. ». Sans compter que certaines idées « d'ingénierie » – n'est-ce pas ce que nous avons vécu avec la disparition de la chaîne culturelle de Radio-Canada – peuvent faire disparaître la littérature. On le sait, toute action ou choix se traduit par un exercice de jugement de valeurs. Un choix n'est jamais neutre. Les décideurs le savent.

De l'anti-intellectualisme des médias électroniques à la pauvreté extrême des bibliothèques scolaires, de l'absence de la littérature à la télévision à l'orientation commerciale des salons du livre, force est de reconnaître une crise d'identité au sein même des institutions de financement de la culture, voire des organisations qui prétendent se mettre à son service. À cet égard, l'édition du 27^e Salon du livre de Montréal demeure un exemple pathétique. Pour la deuxième année consécutive, le porte-parole n'est même pas un écrivain. On préfère l'odeur du bavardage culinaire au feuilleté littéraire plus complexe. Le livre littéraire disparaît de son propre salon. Faut le faire ! Comme si on avait honte de la littérature. Celle-ci, pourtant, est un fruit qui goûte bon. Dans une foire commerciale comme l'a été le dernier salon du livre de Montréal, le fruit littéraire est demeuré invisible. Comme à la télévision qui nous impose trop souvent l'ignorance. Ce n'est pas sans rappeler ce que le 10 novembre 1848, Victor Hugo avait déclaré : « L'ignorance nous déborde, nous assiège, nous investit de toutes parts. C'est à la faveur de l'ignorance que certaines doctrines fatales passent de l'esprit impitoyable des théoriciens dans le cerveau des multitudes [...] Et c'est dans un pareil moment, devant un pareil danger, qu'on songerait à attaquer, à mutiler, à ébranler toutes ces institutions qui ont pour but spécial de poursuivre, de combattre, de détruire l'ignorance. » Force est d'admettre qu'il nous faut – écrivaines et écrivains –, « persister et [nous] maintenir » comme l'écrivait Félix-Antoine Savard. Pour contrer l'ignorance actuelle.

Certes, bien qu'appelé à un rayonnement social, comme disait Gaston Miron, l'écrivain, aujourd'hui, traverse des moments difficiles en regard de sa présence dans notre société. Même le fait de solliciter son avis est peu significatif tellement sa parole est si peu entendue. De tout temps,

l'écrivain est en lutte contre la dévalorisation générale de la culture ; en lutte aussi contre les préjugés liés, prétend-on trop souvent, à l'inutilité de son travail littéraire. La littérature québécoise n'existe que dans la rationalité de la bonne conscience. Le fait est brutal mais vérifiable. À l'heure des grandes foires commerciales marcher de front avec son époque est douloureux. Autant pour l'UNEQ que pour les écrivains. D'où la nécessité d'un organisme comme le nôtre, d'où le nécessaire engagement de chaque écrivain face à l'indifférence généralisée relative à la chose culturelle et littéraire.

Je conviens que tout débat doit permettre le pluralisme des positions. La contribution particulière de l'UNEQ à la question nationale, par exemple, doit constituer un lieu public de réflexion et de débats afin d'éclairer les vrais enjeux. Le seul fait de prioriser la promotion de la littérature québécoise, par exemple, est un choix de valeurs. D'ailleurs, comment séparer, en matière d'engagement, langue, éducation, liberté d'expression et question nationale ? Comment pourrait-on concilier abandon de l'engagement public de l'UNEQ et vouloir faire exister, dans notre société, la littérature et ses écrivains ?

L'UNEQ doit donc développer une conscience du destin politique du Québec et participer à la réflexion que cet avenir exige, et les écrivains eux-mêmes ne peuvent être absents du débat public. Dans une démocratie, c'est l'absence de débats qui inquiète, ce ne sont pas les débats eux-mêmes. L'UNEQ, comme l'écrivain, est partie prenante de la société civile. Ni les groupes ni les individus ne sont isolés dans leur « cité ». Ni l'un ni l'autre, ici l'UNEQ et les écrivains, ne peuvent s'absenter de la vie d'une collectivité, alors même que tous deux sollicitent son appui. Ce n'est que juste retour des choses que l'UNEQ participe aux grands enjeux

de la société de laquelle, à travers ses institutions, elle exige programmes de soutien et appui financier. Nous avons l'obligation de participer à des débats sociaux qui, tout en étant liés aux conditions du métier d'écrivain et à la promotion de la littérature québécoise, nous obligent à sortir de nos intérêts corporatistes. Il ne faut pas confondre engagement et allégeance. Si on refuse à l'UNEQ tout engagement public, alors on lui refuse de critiquer le gouvernement, puisque cette critique, pourtant nécessaire, est, par définition, engagement. En tant qu'écrivains, ne s'agit-il pas justement de nous assumer ? □

1 Charles Juliet, *L'Autre Faim*, Journal, Paris, P.O.L., 2003, p. 267.

2 Victor Hugo, *Assemblée constituante*, Budget rectifié de 1948. Questions des encouragements aux lettres et aux arts.

Jean-Marc Léger*

LE REPLI SUR L'EUROPE A FAIT LE MALHEUR DE LA FRANCE DEPUIS LE MILIEU DU XVIII^e SIÈCLE

Au cours du XVII^e siècle, et dans la première partie du XVIII^e, la France, grâce à quelques dirigeants politiques visionnaires et à des explorateurs, chefs militaires et administrateurs audacieux et courageux, avait jeté les bases de deux vastes empires, en Inde et, surtout, en Amérique du nord. Elle avait la chance historique d'être et de rester la première puissance des temps modernes et par là même de faire du français, pour très longtemps, la première langue internationale.

Pourtant, en quelques décennies tout fut perdu ou, plutôt, abandonné, sacrifié. Entre 1720 et 1765 environ, Paris allait perdre tour à tour l'Inde puis l'Amérique française, à partir du moment où souverains et dirigeants politiques incompetents ou frivoles décidèrent de jouer essentiellement, voire exclusivement, la carte européenne, de tout sacrifier aux intrigues, alliances et guerres du continent. Pour couronner le tout, Paris allait, au début du XIX^e siècle, brader la Louisiane (récupérée de l'Espagne quelques années plus tôt), qui avait dix fois la superficie de l'actuel État américain de ce nom, là aussi à cause des guerres de Napoléon en Europe. Deux siècles d'efforts furent ainsi balayés et une chance historique sans précédent torpillée par la myopie et l'inculture historique.

* Journaliste.

L'Angleterre et le « grand large »

Plus sagement, plus habilement, plus audacieusement à la fois, l'Angleterre, sans se désintéresser de l'Europe, loin de là (et jouant efficacement les puissances européennes les unes contre les autres), pariait d'abord sur le grand large, renforçait et développait ses possessions en Inde et en Amérique du nord puis envahissait et conquérissait celles de la France, qu'elle allait écarter des deux continents et dès lors supplanter comme première puissance mondiale, préparant par là, à terme, la primauté mondiale sa propre langue.

Il ne semble hélas pas que la classe politique française d'aujourd'hui soit sensible à ces leçons, et c'est là un euphémisme, non plus que la plupart des « médias » : ils s'approprient à rééditer allègrement les mêmes erreurs, tout comme ils manifestent la même myopie que jadis, à propos de l'Europe et du monde, jouant uniquement et presque frénétiquement la seule carte de la construction de l'Union européenne (y compris le sacrifice de la souveraineté), triste illustration de la célèbre image de De Gaulle, à propos de ces politiques aveugles et excités « qui sautent sur leur fauteuil comme des cabris en criant "Europe ! Europe !" ». Aujourd'hui encore, Londres plus avisé et plus sage, garde deux fers au feu, l'Union européenne, certes, avec réalisme et sans euphorie, et au moins autant le grand large encore, notamment les rapports de tous ordres avec les USA et avec les grands pays d'Asie. De même, sagement et intelligemment, Londres a décidé de conserver sa devise monétaire propre.

L'attrait morbide de l'effacement

Comment s'étonner alors de la réduction constante de l'influence politique de la France dans le monde, y compris dans l'Europe des Vingt-cinq » et de la régression constante

de la langue française, notamment dans l'Union européenne et d'abord au siège de celle-ci à Bruxelles, comme dans l'ensemble des institutions européennes. Bref, l'Angleterre et la langue anglaise gagnent de nouveau sur tous les tableaux. Nous assistons hélas, apparemment, au crépuscule du rôle politique de la France et du rayonnement de sa langue, de notre langue. Cela semble inscrit dans une certaine triste logique de la myopie historique et de la démission nationale. Et on s'illusionne lamentablement sur le rôle éventuel de prétendus États-Unis d'Europe, prêt à sacrifier à cette marotte et la souveraineté de la France et la place de la langue française.

Les « États-Unis d'Europe », une immense illusion.

L'un des principaux arguments des partisans du projet de constitution européenne, tient en effet à l'avènement, à partir de ce traité et grâce à lui, d'un vaste ensemble politique, sorte d'États-Unis d'Europe, propre à faire pièce aux USA et, dès lors, à écarter ou à atténuer le danger d'une seule superpuissance à prétention mondiale. Il y a là une immense et redoutable illusion. La domination des États-Unis n'est en effet pas seulement d'ordre politique, économique, technologique et militaire : le phénomène est, plus encore et surtout, d'ordre socioculturel. Or, l'américanisation, caricature de la mondialisation, ne sera nullement enrayée par une prétendue Europe politique, pas plus d'ailleurs que par une hypothétique convention internationale pour la sauvegarde de la diversité des cultures.

Le phénomène mondial d'américanisation n'a nullement été ralenti par les institutions européennes pas plus que par le développement de l'Union européenne. Au contraire, le phénomène s'est élargi et accéléré au cours des dernières

décennies dans tous les domaines, en particulier dans la publicité, les loisirs, la presse, le cinéma et la télévision, l'édition même. Ainsi, dans les pays membres de l'Union, la place des productions américaines de toute nature n'a cessé de grandir, venant immédiatement après les productions nationales, alors que la place faite aux productions des autres pays européens ne s'est pas élargie, au contraire. De même, la diffusion des magazines et des journaux américains est en constante augmentation dans les pays européens. C'est vrai aussi dans l'édition : ainsi, en Italie, on traduit désormais et on édite plus d'ouvrages américains que de français, ce qui est une petite révolution. On pourrait multiplier les exemples à l'infini. Et il est à peine besoin de parler de l'enseignement des langues étrangères dans les pays de l'Union : l'anglais arrive massivement en tête dans tous les pays, de plus en plus, avec un recul parallèle des autres langues européennes, surtout le français.

Voici donc l'heure de l'Europe massivement anglo-américanisée, d'une fausse Union européenne qui sera de fait une sorte de satellite des USA. Et la France, trompée par de mauvais bergers, aura perdu sur tous les tableaux : son influence politique mondiale, le rayonnement de sa langue, sa souveraineté. Quelle tragédie et quelle déchéance ! Que dirait aujourd'hui De Gaulle, lui qui avait proclamé : « Quiconque tenterait de retirer à la France la pleine maîtrise d'elle-même nous trouverait sur sa route ! ». □

LE BESOIN D'UNE CONSTITUTION QUÉBÉCOISE

Une constitution définit les valeurs et les règles qui organisent la vie en société. C'est en quelque sorte le contrat qui unit les membres d'une communauté. L'idée même d'assurer le fonctionnement d'un groupe humain par l'adoption d'une constitution, admise quasi universellement de nos jours, n'a pas toujours été acceptée. Réclamer une constitution était en soi un projet politique révolutionnaire au XVIII^e siècle où on cherchait à restreindre l'arbitraire monarchique et à faire reconnaître et surtout garantir des droits et des libertés pour les individus. Il s'agissait de faire primer un texte écrit que tous pouvaient connaître sur la volonté des autorités politiques afin d'encadrer et de limiter l'exercice du pouvoir.

La formation d'une assemblée constituante et l'adoption d'une constitution ont été des moments clés des révolutions françaises et américaines parce qu'elle signifiait l'irruption du peuple sur la scène politique et la proclamation tangible de sa souveraineté. Cette logique constituant le peuple en souverain exprimait le rejet de l'ancien régime fondé sur l'arbitraire et les privilèges. Il s'agissait de rendre transparents et accessibles à tous les citoyens les règles du jeu et les valeurs qui caractérisent la société. Un peuple sans constitution ne pouvait être libre car il était incapable de fixer lui-

* Politologue, Université de Montréal.

même les principes et les règles de l'organisation sociale et de les changer au besoin. Dans le nouvel ordre constitutionnel, connaître ses droits devenait le prérequis de la participation à la vie politique.

Encore aujourd'hui, l'importance et la valeur symbolique d'une constitution écrite ne sont pas reconnues partout et ceci est particulièrement vrai dans les pays de tradition britannique.

Le Royaume-Uni n'a pas de constitution écrite, c'est-à-dire que les droits et les règles institutionnelles définissant la répartition des pouvoirs ne sont pas systématisés, mais sont éparpillés dans un grand nombre de lois. Ce qu'on appelle la constitution britannique est le résultat d'une sédimentation séculaire de pratiques, de conventions et de coutumes. Pour sa part, le Canada a une loi constitutionnelle qui découle de son passé colonial et qui pour cette raison n'est pas le produit de la volonté populaire puisque les citoyens n'ont jamais été appelés à se prononcer sur les règles et les valeurs qui sont supposées faire vivre ensemble les composantes de la fédération canadienne. Le Québec, asservi au même passé colonial et soumis à la tradition britannique, n'a pas non plus de constitution formalisée à laquelle le citoyen pourrait se référer pour définir son identité. Notre système politique est donc profondément marqué par l'esprit monarchique qui, quoi qu'on en dise, modèle notre vision du monde.

Les effets pervers du monarchisme

Le respect de la tradition monarchique implique qu'on accepte qu'il n'y ait qu'une seule source d'autorité qui est supérieure à toute autre force de légitimation du pouvoir, ce qui signifie que sur le plan des principes, le pouvoir monarchique est légitimé par la transcendance, il découle d'une

puissance extérieure, la volonté divine, et ne peut donc pas dépendre de la société elle-même et de ceux qui y vivent. Il ne peut être soumis à la volonté populaire exprimée dans un texte constitutionnel conçu par des sujets-citoyens qui viendrait concurrencer l'autorité du monarque comme source de légitimité et de pouvoir. Pour ne pas mettre en cause cette logique de la transcendance de l'autorité, on préfère alors s'en remettre aux pratiques établies, aux coutumes qui résultent de négociation, de compromis d'où émergent les règles et les mécanismes de l'exercice du pouvoir. Comme le fondement de l'autorité ne réside pas dans la volonté du peuple, les citoyens ne peuvent par la délibération choisir leur mode de gouvernement et ne peuvent connaître par eux-mêmes les règles du jeu. Ils s'en remettent aux traditions, aux pouvoirs établis qui interprètent les limites de leur autorité au cas par cas, chaque décision prise devenant source de jurisprudence et d'interprétations ultérieures. Le peuple n'étant pas juge du respect des règles, il doit faire confiance aux élites pour dire le bon droit.

Dans le cadre de l'idéologie monarchique, on pense généralement et on agit comme si une constitution n'avait pas d'importance et qu'on pouvait très bien s'en passer. On invoque à l'appui de cette thèse le bon fonctionnement de la démocratie britannique qui est un modèle de stabilité. Au Québec, cette dévalorisation de la nécessité de rédiger une constitution explicitant les droits et les devoirs des citoyens a été encouragée dans le passé par l'alliance de l'oligarchie britannique et du clergé qui ont combattu les idées révolutionnaires françaises et américaines et convaincu les Québécois d'accepter leur sort tant sur le plan matériel que social et politique. Il faut aussi dire que les vicissitudes des longues querelles constitutionnelles et des échecs des nombreuses tentatives de réformes constitutionnelles ont ancré profondément

dément dans les esprits l'idée qu'on n'avait pas besoin de constitution. Parler de constitution est souvent considéré comme une perte de temps puisqu'il y a blocage et que les gouvernements s'en accommodent. Les médias et les sondages amplifient cette désaffection envers le besoin de constitution en incitant les citoyens à se détourner des questions constitutionnelles pour s'occuper « des vrais problèmes ».

Mais cette désaffection constitutionnelle n'est pas universelle puisque la très grande majorité des États ont une constitution écrite et dans certains cas, comme chez nos voisins du sud, la constitution est source de fierté et d'identité. Une constitution est certes utile pour définir les normes et les modalités de la vie collective. Elle prescrit les droits et les devoirs de chaque membre, elle décrit les institutions et le mode d'exercice du pouvoir. Mais ce n'est pas simplement un mode d'emploi du système politique. Une constitution procure une référence commune et peut susciter un sentiment d'appartenance.

Les vertus identitaires d'une constitution

Une constitution est la loi suprême ou la loi qui régit l'adoption des lois. Elle définit donc les règles qui conditionnent les comportements individuels et collectifs. Puisque la vie en société nous amène à les accepter plus ou moins consciemment, ces règles deviennent constitutives de notre identité. Elles définissent le sens du « nous » et par conséquent structurent le sentiment d'appartenance. Ce processus d'identification devient problématique comme c'est le cas au Canada et au Québec lorsqu'il n'y a pas de synthèse cohérente et exhaustive de ces règles et lorsqu'il n'y a pas

consensus sur les valeurs et la nature du régime qui doit encadrer la communauté politique.

Adopter une constitution est en soi un acte de souveraineté parce qu'elle établit le souverain comme être collectif et pose le peuple comme source de tout pouvoir légitime. Adopter une constitution écrite serait un geste de rupture par rapport à l'ordre constitutionnel canadien non seulement parce que les Québécois se doteraient d'un cadre institutionnel codifié et systématique, mais aussi parce qu'ils auraient décidé pour eux-mêmes et par eux-mêmes de cette constitution. Ce faisant ils se définiraient comme dépositaire de la souveraineté et mettraient en cause la nature monarchique du système politique canadien.

Une constitution québécoise définirait ce que nous sommes collectivement tant sur le plan des valeurs que sur celui des institutions. Elle permettrait à chaque Québécois de se reconnaître comme source de l'autorité et de s'identifier aux décisions collectives. Elle traduirait un projet de société en droits fondamentaux et permettrait de se projeter dans l'avenir en tant que peuple.

Poser que le peuple québécois est la source de tout pouvoir est incompatible avec la logique monarchique qui régit le fonctionnement de nos institutions. Cela implique forcément le rejet du cadre constitutionnel canadien et l'instauration du républicanisme. Soustraire l'élaboration d'une constitution québécoise de l'autorité du peuple et entreprendre une opération de modernisation constitutionnelle dans le cadre constitutionnel canadien serait une autre façon de légitimer l'esprit monarchique et de reproduire l'idée de l'insignifiance ou de l'inutilité d'une constitution. Doter le Québec d'une constitution véritable qui soit autre chose qu'un *erstaz* implique qu'elle s'inscrive dans le processus

d'accession à la souveraineté. L'adoption d'une constitution québécoise doit être l'œuvre d'une assemblée constituante élue à cette fin avec le mandat de préparer un projet cohérent touchant l'ensemble de nos institutions politiques qui devra être ratifié par référendum. □

L'IMPASSE DU « BON GOUVERNEMENT »

Depuis le congrès de 1974 qui a érigé l'étapisme au statut de dogme de la stratégie politique visant à faire accéder le Québec au rang d'État souverain, les dirigeants du Parti québécois ont réussi à faire triompher l'idée qu'un « bon gouvernement » (péquist) ferait augmenter l'appui à l'indépendance. Le but de cet article consiste à réfuter le bien-fondé de cette stratégie et à proposer des pistes de solution pour sortir de l'impasse.

Dès le départ, il convient de rappeler que le mouvement indépendantiste s'est nourri de l'impuissance du régime fédéral canadien à satisfaire pleinement les aspirations nationales, culturelles, économiques et sociales du peuple québécois. En effet, il ne tient nullement au hasard que le nationalisme québécois moderne ait pris naissance dans le contexte de la révolution tranquille alors que le développement tous azimuts des politiques keynésiennes et de l'État-providence s'est heurté aux barrières imposées par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB). Marginal jusqu'à là, l'indépendantisme s'est répandu partout où les conséquences de ce blocage se faisaient sentir : au sein de l'appareil de l'État, bien sûr, mais aussi chez les intellectuels, les

* L'auteur détient un doctorat en science politique et enseigne à l'Université du Québec à Montréal à titre de chargé de cours. Il est également chercheur associé au Centre Études internationales et Mondialisation (CEIM). On peut le contacter à l'adresse suivante : roche.michel@uqam.ca.

artistes, dans le mouvement ouvrier et coopératif et même chez certaines catégories – minoritaires – des milieux d'affaires. Même si tous les problèmes liés à l'expansion de l'État québécois étaient partagés par d'autres membres de la fédération canadienne, c'est à travers le prisme de la question nationale qu'ils ont été perçus et analysés, ce qui leur a donné une dimension explosive, les questions sociales alimentant la question nationale, et inversement. Cette situation de crise politique a nourri le mouvement indépendantiste. Plus l'État québécois s'affirme, plus l'État fédéral canadien manifeste sa véritable nature, celle d'un État centralisateur et, s'il le faut, répressif. En 1970, l'occupation du Québec par l'armée canadienne dans le cadre de la Loi des mesures de guerre a constitué, à ce titre, un puissant révélateur.

D'une manière générale, et en faisant l'économie de tous les événements déclencheurs, l'appui à l'indépendance (et/ou à la souveraineté avec ou sans association)¹ s'est accru de manière constante de 1960 à 1976, comme l'illustre le tableau suivant :

Année	Partis/ option	Suffrages	% votants	Électeurs inscrits	Appui absolu ²	Participa- tion (%)
1966	RIN et RN	203 715	8,8	3 222 302	6,32	73,6
1970	PQ	662 404	23	3 478 578	19,04	84,2
1973	PQ	897 809	30,2	3 764 111	23,85	80,4
1976	PQ	1 390 351	41,4	4 023 743	34,55	85,3
1980	OUI	1 485 851	40,4	4 367 584	34,02	85,6
1981	PQ	1 773 237	49,26	4 409 276	40,22	82,5
1985	PQ	1 320 008	38,69	4 576 600	28,84	75,7
1989	PQ	1 369 067	40,16	4 670 690	29,31	74,9
1994	PQ	1 751 442	44,75	4 893 465	35,79	81,6
1995	OUI	2 308 360	49,42	5 087 009	45,38	93,5
1998	PQ	1 744 240	42,87	5 254 482	33,20	78,3
2003	PQ	1 268 678	33,2	5 490 363	23,11	70,4

Mais le tableau révèle également qu'avec l'élection d'un « bon gouvernement » péquiste (considéré comme le meilleur de tous), la progression s'est arrêtée. Les élections de 1981 semblent contredire ce constat puisque le PQ voit ses appuis grimper à un niveau absolu et relatif jamais atteint depuis. Toutefois, cette situation, exceptionnelle, est largement redevable à l'effondrement de l'Union nationale³. Puis, c'est la descente aux enfers avec les défaites de 1985 et de 1989 et ce, en dépit du rapatriement unilatéral de la Constitution⁴. En 1994, en pleine crise constitutionnelle consécutive à l'échec de l'Accord du Lac Meech, le PQ revient au pouvoir et réussit presque à gagner son référendum un an plus tard. En 1998, alors que la situation demeure encore incertaine quant aux orientations du gouvernement dirigé par Lucien Bouchard, l'appui au PQ s'érode légèrement par rapport à l'élection précédente. Puis, après cinq années de politiques sociales régressives menées par le tandem Bouchard-Landry au nom de la réduction du déficit et d'immobilisme face aux assauts du gouvernement fédéral, c'est l'effondrement en 2003. En somme, force est d'admettre que, sur le plan empirique, les « bons gouvernements » n'ont jamais fait progresser l'appui à la souveraineté.

Les « bons gouvernements » ont pour immense inconvénient de fausser temporairement la réalité du fédéralisme canadien. Ils entretiennent le sentiment qu'il est possible de faire mieux dans le cadre du statu quo. Les réformes importantes réalisées par le premier gouvernement péquiste n'ont provoqué aucune augmentation de l'appui à la souveraineté. Le bilan n'était pourtant pas mauvais : loi 101, loi sur le financement des partis politiques, sur la protection des terres agricoles, etc. L'atteinte du « déficit zéro », cher à Lucien Bouchard, n'a pas davantage contribué à la mobilisation des souverainistes. Au contraire, les coûts sociaux de

l'« assainissement des finances publiques » se sont traduits par un rejet du PQ et une diminution marquée de l'appui à la souveraineté dans le groupe porteur du projet, soit les francophones actifs de 18 à 55 ans gagnant au moins 20 000 dollars par année⁵.

La stratégie étapiste du « bon gouvernement » est d'autant plus stérile que le courant néolibéral qui traverse tous les grands partis politiques, y compris la social-démocratie lorsqu'elle est au pouvoir (Labour Party en Grande-Bretagne, SPD en Allemagne, Parti socialiste en France), finit invariablement par rendre impopulaires tous les gouvernements qui se succèdent. À l'époque des politiques keynésiennes, il était possible de mobiliser la population autour de grands projets de développement économique, social et culturel. Cela restait néanmoins difficile parce que dans les périodes où le niveau de vie s'améliore de façon constante, les attentes de la population sont souvent encore plus élevées que la volonté des milieux d'affaires et gouvernementaux de les satisfaire. Quant au néolibéralisme, il ne laisse aucun espoir de mobilisation. Dans un cadre mondialisé, il remplace le volontarisme par le *laissez faire*, l'esprit collectif, coopératif et communautaire par l'individualisme et les intérêts privés. Un gouvernement qui maintient un système fiscal faisant reposer le financement du budget de l'État essentiellement sur les épaules de la classe dite « moyenne », qui gèle (ou à peu près) le salaire minimum, qui étouffe les systèmes de santé et d'éducation, qui réduit les fonds alloués aux organisations qui interviennent dans les milieux défavorisés, ne sera jamais populaire.

Qui plus est, le gouvernement fédéral aura toujours beau jeu de faire en sorte qu'un gouvernement du Québec ne jouisse jamais de toutes les ressources nécessaires, que ce

soit en réduisant les paiements de transfert aux provinces ou par le biais du déséquilibre fiscal. Avec ses immenses surplus, Ottawa aura pour longtemps encore des allures de Père Noël progressiste qui nous protège de tous les Séraphin Poudrier en poste à Québec. Cette situation est analogue à celle des années 1950 où bon nombre de progressistes ont conclu que le régime fédéral canadien nous protégeait de l'obscurantisme du gouvernement Duplessis. Une certaine « gauche » pourrait encore voir les choses sous cet angle.

Si la stratégie étapiste du « bon gouvernement » mène à l'impasse, par quoi faut-il la remplacer ? En premier lieu, il est devenu impératif de s'interroger sur le monopole politique qu'exerce le Parti québécois sur la question nationale. Si, dans les années 1970, le PQ a été – grâce à lui ou malgré lui – le principal vecteur de l'indépendantisme, ce n'est plus le cas aujourd'hui. En 1995, l'option du oui a reçu l'appui de plus de 2,3 millions d'électeurs. Cela représente environ 550 000 personnes de plus que l'appui recueilli par le PQ de Jacques Parizeau en 1994 et de Lucien Bouchard en 1998, et plus d'un million d'électeurs de plus que ce que le PQ de Bernard Landry a obtenu en 2003. S'il est vrai qu'une partie de ces électeurs votent pour l'ADQ, il est également vrai qu'un grand nombre ne se reconnaît dans aucun des trois principaux partis. La stratégie à adopter doit tenir compte de cette réalité. En somme, il faut « dépéquiser » la question nationale. Il ne faut plus confiner la population à se prononcer à la suite d'un référendum dont la date, la question, le contenu et les conséquences politiques auront été décidés par un cercle restreint de dirigeants péquistes. La population doit pouvoir participer pleinement et souverainement au processus, au moyen d'états généraux d'abord et, ultimement, dans le cadre d'une assemblée constituante élue.

La constituante donnerait une légitimité incontestable à l'exercice d'affranchissement de la nation québécoise en impliquant une pluralité de forces sociales et politiques et aurait en outre pour avantage immense que la démarche de résolution de la question nationale serait beaucoup moins éclaboussée par la gestion quotidienne potentiellement impopulaire (ou peu populaire) d'un éventuel gouvernement péquiste. Le référendum, dont les tenants et aboutissants auraient été déterminés par la constituante, viendrait clore le processus.

En second lieu, l'histoire des 40 dernières années a clairement démontré que l'indépendantisme se nourrissait des conflits et non des situations d'accalmie. Les turbulences sociales et « constitutionnelles » des années 1960 et de la première moitié des années 1970 ont propulsé les souverainistes au pouvoir. Ils ne l'ont repris qu'avec l'échec de Meech et l'ont conservé avec la quasi victoire de 1995, qui a inauguré un nouveau cycle dans la crise du fédéralisme canadien. Si le PQ revient au pouvoir – avec ou sans coalition – il doit impérativement enclencher le processus de rupture. Il ne s'agit pas ici de sombrer dans l'illégalité par pure provocation mais d'opposer la légitimité politique de l'État québécois à celle de l'État canadien. Les propositions de Robert Laplante⁶ visant à induire une logique de rupture et à donner à la population une esquisse de ce que pourrait être un Québec indépendant avant même l'émission de son acte de naissance officiel seraient, à mon avis, particulièrement mobilisatrices. L'histoire a bien démontré que ce ne sont ni les « bons gouvernements » ni les slogans publicitaires qui convaincront les Québécois de se dire oui à eux-mêmes mais la prise de conscience, dans leur vie quotidienne, de l'impasse dans laquelle les confine le Canada d'aujourd'hui. □

-
- 1 De 1966 à 1973, l'appui au RIN ou au PQ équivalait à un vote pour l'indépendance. À partir de 1976, il devient possible de voter pour le PQ tout en rejetant son option. En conséquence, il est théoriquement vraisemblable que l'appui au PQ lors des élections subséquentes – notamment en 1981 – ait été supérieur à l'appui à la souveraineté. Toutefois, ce problème d'ordre méthodologique ne remet pas en cause la suite de notre analyse. En ce qui concerne le premier gouvernement péquiste, les sondages effectués entre 1977 et 1980 indiquent que l'option souverainiste n'a nullement progressé malgré la popularité du gouvernement Lévesque. Voir, à ce sujet, l'analyse d'André Blais, « Le vote : ce que l'on sait... ce que l'on n'en sait pas », in *Le Québec : un pays incertain*, Montréal, Québec/Amérique, 1980, p. 162.
 - 2 Il s'agit du rapport entre les suffrages recueillis et l'ensemble des électeurs inscrits.
 - 3 Rappelons également que le Parti québécois s'était engagé à ne pas tenir de référendum au cours de son second mandat.
 - 4 Le fait qu'un événement aussi majeur que ce coup de force de Pierre E. Trudeau n'aie pas, dans l'immédiat, alimenté la ferveur indépendantiste devrait convaincre les partisans de l'attentisme que des gestes anti-Québec du gouvernement fédéral ne vont pas forcément suffire à faire grimper l'appui à la souveraineté *dans les sondages*.
 - 5 Voir Gilles Gagné et Simon Langlois, *Les raisons fortes. Nature et signification de l'appui à la souveraineté du Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2002.
 - 6 Robert Laplante, « Revoir le cadre stratégique », *L'Action nationale*, Vol. XCIV, no. 1, janvier 2004, p. 94-123.

Marc-Urbain Proulx*

PERSPECTIVES POUR L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES AU QUÉBEC¹

Après deux décennies d'efforts soutenus vers une meilleure maîtrise de l'usage du sol grâce à des instruments de contrôle à statut légal, l'aménagement des territoires pose actuellement deux questions relatives, d'une part, à la coordination des interventions publiques sur le terrain et, d'autre part, à l'intégration globale des diverses orientations à l'échelle du Québec.

L'aménagement du territoire trouve ses origines dans la nuit des temps. Les vestiges de nombreux travaux effectués dans l'Antiquité témoignent encore aujourd'hui de cette pratique humaine qui consiste à mieux maîtriser les forces de la nature par des modalités spécifiques d'utilisation du sol. Dignes de retenue des eaux, systèmes d'irrigation, assèchement de marécages, ports, routes, aqueducs et même construction de villes planifiées illustrent ce souci très ancien de l'Homme pour l'aménagement du territoire qui l'entoure.

Plus près de nous au Québec, l'aménagement a d'abord consisté, lors de la colonisation, à construire des postes de traite et des fortifications, à mettre des terres en culture, à établir des quais et des moulins sur les rivières et à tracer des chemins. Par la suite, le XIX^e siècle a permis de lancer des grands travaux tels que des canaux, des ports en eau pro-

* Professeur, Économie Régionale, UQAC.

fonde, des chemins de fer, des routes, des bâtiments importants tels qu'églises et couvents comme points centraux des villages et villes qui se multipliaient. On a aussi creusé la voie maritime du fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal, permettant ainsi l'expansion industrielle de cette ville. Lors de la mise en place du régime municipal en 1855, solidifié en 1870 (code municipal) et en 1876 (*Loi des villes*), les fonctions associées au territoire telles que la voirie, les bâtiments, l'urbanisme et l'aménagement, etc. furent confiées à ces nouvelles autorités publiques locales et régionales. À l'échelle du Québec, une politique d'exploitation des ressources naturelles fut adoptée en 1887 alors qu'une *Loi des chemins* fut appliquée à partir de 1912.

Malgré ces acquis et ces responsabilités, l'aménagement extensif des territoires qui composent le Québec n'a pris son envol réel qu'avec le plan Vautrin en 1935 et la *Loi sur l'électrification rurale* en 1936. Le cadre de vie sur les divers territoires du Québec fut par la suite largement transformé par la construction d'infrastructures de transport et d'équipements publics qui ont soutenu une importante industrialisation accompagnée par son corollaire, l'urbanisation. De 1945 à 1960, pas moins de 2 700 ponts furent charpentés au Québec, tandis que le bitume fut étendu sur près de 15 000 kilomètres de routes, sans compter la multiplication des écoles et des hôpitaux. À cette époque caractérisée par des efforts publics importants en matière d'aménagement, 20 % du budget limité de l'État québécois était consacré à la seule voirie.

Un tel effort d'aménagement des divers territoires a généré des gains économiques et sociaux considérables pour la population du Québec. L'accès aux ressources naturelles à exploiter et à mettre en valeur fut facilité. La mobilité des facteurs de production s'est accrue considérablement à l'en-

seigne d'une société moderne. Des entreprises furent ainsi attirées non seulement dans les grands centres urbains, mais aussi en périphérie éloignée, notamment sur la Côte-Nord, en Abitibi, en Beauce et au Lac-Saint-Jean. En outre, la qualité de vie fut substantiellement améliorée et aussi uniformisée à travers les localités et les régions grâce à un accès beaucoup plus facile aux services publics tels que l'éducation, la santé, les loisirs, la culture. Du coup, des avancées importantes furent réalisées en matière de justice sociale, complétant ainsi celles acquises sous l'angle de l'efficacité spatiale d'un système économique qui roulait à plein régime pendant ces décennies « glorieuses » de forte croissance économique. Cet aménagement extensif fut contrôlé et maîtrisé tant bien que mal par l'État québécois qui ne disposait alors pas d'un cadre institutionnel global de planification spatiale. Certaines erreurs importantes furent alors commises telles que des autoroutes mal priorisées souvent non terminées, des aéroports démesurés, des ports en eau profonde trop nombreux, des berges bétonnées, des battures ensevelies, des villes suréquipées, des paysages dégradés, des éléments précieux de patrimoine éliminés, etc.

La planification spatiale

Du Rapport Tremblay livré en 1956 jusqu'au Rapport Castonguay de 1976, en passant par le Rapport LaHaye de 1968, plusieurs études ont mis en lumière des problèmes importants en matière d'utilisation du sol au Québec. Sans exhaustivité, citons, à titre indicatif, la sous-utilisation de certains équipements coûteux, la congestion et les encombrements, l'érosion migratoire de plusieurs territoires ruraux, les coûts mal répartis de certains équipements, le trop grand nombre de municipalités en zones métropolitaines et rurales, l'étalement urbain onéreux sous l'angle des

biens et des services publics, la disparition ou l'abandon d'excellentes terres agricoles, le manque de rentabilité et d'efficacité du transport en commun, la pollution sous diverses formes, les incohérences et les incompatibilités entre certains aménagements, la rupture de réserves de ressources naturelles, le manque général d'innovation et d'initiatives locales et régionales. Face à tous ces problèmes, une importante demande sociale fut alors largement révélée en regard d'un nouvel ordre à établir sur le vaste territoire québécois.

C'est ainsi que des avant-projets et des projets de loi furent soumis aux législateurs au cours des années 1970. Les valeurs d'équité, de justice, de démocratie et d'efficacité étant fixées, quelques principes de base furent établis pour orienter les modalités de la future planification spatiale :

- la reconnaissance claire de la responsabilité politique de l'aménagement du territoire, tout en considérant le rôle important de la participation des citoyens dans les processus décisionnels ;
- l'atteinte d'une meilleure cohabitation entre les problématiques urbaines et rurales diverses, évolutives, interdépendantes et très souvent incohérentes ;
- l'impérative liaison vertueuse entre aménagement et développement dans le même processus de planification territoriale ;
- l'exercice planificateur de l'aménagement du territoire comme la base procédurale pour coordonner et intégrer d'autres fonctions publiques.

Peu fructueuse pendant la décennie 1970, la volonté législative a finalement abouti favorablement avec la *Loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisme* en 1979. Le gouvernement sta-

tua alors courageusement sur des conditions spécifiques à l'exercice de planification spatiale au Québec :

- une responsabilité politique partagée entre différentes échelles territoriales coordonnées, soit Québec, les MRC (Municipalités régionales de comté) et les municipalités locales ;
- des instruments de contrôle à valeur légale, opposables à des tiers ;
- une procédure formelle et articulée de planification spatiale en plusieurs volets (plans) territoriaux ;
- la mise en place d'équipements et d'infrastructures laissée à la discrétion des forces du marché et de la politique ;
- des Conseils MRC composés de représentants élus au sein des municipalités locales ;
- le peu de moyens réellement accordés aux MRC, sans fiscalité et sans ressources financières autonomes.

L'opération de planification spatiale a été lancée par le gouvernement du Québec avec beaucoup d'espoir chez les uns et de suspicion chez les autres.

Le premier volet de la procédure de planification spatiale prit d'abord la forme de la *Loi québécoise sur le zonage agricole* en 1978 qui offrit un très utile cadre général d'aménagement pour le Québec.

Le deuxième volet préconisa l'élaboration et l'application des schémas d'aménagement à l'échelle des MRC. Pour ce 2^e volet, les différents ministères du gouvernement québécois devaient indiquer chacun leurs grandes orientations sectorielles en matière d'aménagement des divers territoires.

Le troisième volet s'est inscrit dans l'obligation explicite pour les municipalités locales de confectionner et d'appliquer des plans et des règlements d'urbanisme.

Précisons, en outre, que selon un autre volet de planification, des organisations publiques et collectives supralocales, plus ou moins attachées aux Conseils MRC, ont été chargées de confectionner des schémas de développement. D'autres volets ou plans de nature sectorielle furent aussi mis en œuvre au fil du temps à l'échelle des MRC, notamment pour les services communautaires, l'environnement, la gestion des matières résiduelles, le financement d'entreprises, les lots intramunicipaux, les services d'éducation, la voirie et le transport, l'emploi.

En somme, la planification spatiale se retrouve actuellement bien active avec plusieurs volets exercés aux échelles des territoires MRC, des agglomérations urbaines, des municipalités locales, de certaines aires intermédiaires pour le transport en commun, le scolaire et l'aide au développement des collectivités et aussi du Québec dans son ensemble. Sans compter les volets ou plans sectoriels exercés à l'échelle des régions administratives qui, inévitablement, influencent les plans territoriaux aux échelles locales et supralocales.

Après deux décennies de déploiement de ces efforts soutenus vers une meilleure maîtrise de l'usage du sol se posent un certain nombre de questions pertinentes pour la société québécoise. En voici quelques-unes.

Quels sont les effets de ce système de planification spatiale, éclaté par échelle et par secteur ainsi que fragmenté par volet, qui a pris assise au Québec depuis 25 ans ? Les acteurs locaux prennent-ils des décisions plus rationnelles en regard de l'allocation des ressources publiques, à commencer par le

sol ? Le Québec a-t-il résolu ses problèmes identifiés il y a 30 ou 40 ans ? Les nouveaux problèmes plus contemporains sont-ils confrontés adéquatement ? Les territoires qui composent le Québec disposent-ils davantage d'initiatives et d'actions en matière de développement économique, social et culturel ? Les schémas et les plans appliqués par le secteur public sont-ils trop contraignants pour le secteur privé ou, au contraire, offrent-ils des orientations pertinentes à suivre par ces acteurs ?

Les questions sont ouvertes et doivent à notre avis obtenir des réponses adéquates de manière à optimiser le système québécois de planification spatiale.

Deux questions de fond

Parmi les questions pertinentes adressées notamment aux professionnels de l'aménagement, aux experts territoriaux et aux fonctionnaires de l'État, deux méritent à notre avis une attention toute particulière de la part des autorités politiques québécoises.

En premier lieu, la question des divers volets de la planification spatiale. Si les schémas d'aménagement des MRC et des agglomérations urbaines permettent en principe de faire le lien entre les orientations nationales et les volontés locales, comment doit-on envisager la coordination des autres volets planificateurs (scolaire, emploi, environnement, développement, communautaire, transport...) qui se multiplient depuis 20 ans sur les territoires ? Ne serait-il pas opportun aussi de prévoir des liens formels avec les plans sectoriels (santé, culture, tourisme...) confectionnés à l'échelle régionale ? Bref, devant la multiplication des volets de la planification territoriale mélangés, superposés, interreliés et tous aussi valables et utiles, comment se fera l'intégration globale dans le futur ?

Quels types de mécanismes institutionnels de coordination et quel type de planification territoriale globale faut-il inventer à l'échelle des MRC et des agglomérations urbaines ?

À cet effet se pose la question secondaire à propos des moyens disponibles aux Conseils MRC pour exercer leurs responsabilités. Ces Conseils MRC sont de plus en plus concernés par la gestion de multiples fonctions publiques (matières résiduelles, sécurité civile, voirie...) qu'ils relèvent chacun « à bout de bras » par une petite équipe interne débordée et peu instrumentée face aux nouvelles responsabilités qu'ils doivent assumer. Au cours des dernières années, les fusions municipales ont permis le renforcement des agglomérations urbaines désormais mieux organisées pour relever leurs importantes responsabilités. Bien ! Ne serait-il pas opportun que le gouvernement du Québec réfléchisse sérieusement au renforcement du rôle de médiation des Préfets de MRC en améliorant leur légitimité par l'élection au suffrage universel direct ? Dans un même élan, il serait aussi tout à fait envisageable de doter les Conseils MRC d'une autonomie financière par une fiscalité spécifique appuyée par une péréquation.

Notre deuxième question concerne l'intégration des divers plans territoriaux à l'échelle québécoise. Ne serait-il pas approprié de confectionner un plan global d'aménagement du Québec à partir des résultats issus des schémas et des plans territoriaux disponibles depuis 20 ans ? L'expérience récente de certains États comme l'Irlande, l'Écosse, la Catalogne, l'Oregon nous enseigne sur la grande utilité d'un tel exercice. Un tel plan, schéma ou modèle global à l'échelle du Québec pourrait d'abord servir le positionnement précis de chaque territoire interne en fonction de sa vocation spécifique, de ses forces, de ses territoires limitrophes ainsi que

des tendances spatiales globales comme la concentration, la dévitalisation, la dispersion. Il pourrait servir de guide, bien sûr, aux différents ministères dans l'élaboration de leurs orientations d'aménagement mais aussi aux aménagistes des MRC et des agglomérations urbaines afin de les assister convenablement dans leur planification territoriale.

Un schéma global d'aménagement du vaste territoire québécois devrait permettre aussi de guider davantage le pouvoir politique dans les décisions névralgiques en regard de l'utilisation d'un sol devenu une ressource de plus en plus rare. À cet égard d'aménagement, signalons notamment l'émergence actuelle des méga carrefours périurbains aux croisements autoroutiers, sans qu'aucune orientation gouvernementale ne soit arrêtée, alors que les conséquences générées sont considérables, à court et long terme, pour la société québécoise et pour les diverses collectivités territoriales. Signalons aussi la question de la zone manufacturière très attrayante d'entreprises qui prend forme actuellement sans plan de consolidation sur l'axe des Appalaches de Québec à Montréal, entre la frontière américaine et l'autoroute Jean Lesage. Quelques corridors de développement nécessitent aussi une attention particulière de planification territoriale. Et que dire des zones spécifiques telles que les aires forestières à protéger, les couronnes périurbaines sous pression, les bassins versants pour la gestion de l'eau, les milieux urbains et ruraux à revitaliser, les poches fertiles d'activités à soutenir, etc. ?

À l'heure où la mondialisation érode le pouvoir des États, le Québec s'est judicieusement doté d'instruments de planification spatiale de haute valeur. Il serait pertinent de faire le point sur leur utilité réelle et, au besoin, de corriger le tir en bonifiant cette capacité unique de régulation sociétale. □

Rita Dionne-Marsolais*

RÉSOLUMENT « VERT » LE XXI^e SIÈCLE¹

Introduction

On m'a suggéré d'aborder la question de la planification intégrée des ressources. Bien que cette méthodologie soit très intéressante, elle demeure une méthodologie parmi d'autres. Comme élue et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie, je ne me limiterai pas à cette méthodologie et je vais aborder la question d'énergie dans la suite de ce qui a été présentée et discutée aujourd'hui¹, dans une perspective plus globale en soulevant un certain nombre de questions à couvrir à l'aube de la tenue de la Commission Parlementaire sur l'avenir et la sécurité énergétiques du Québec. Je comprends que pour nous tous, énergie et environnement doivent aller de pair et que la planification intégrée des ressources dont on souhaitait que je vous parle repose sur cette compréhension partagée.

La planification intégrée des ressources

La planification intégrée des ressources, c'est une approche de la planification énergétique essentielle aujourd'hui et à laquelle je souscris entièrement. D'abord, parce qu'elle repose sur la prémisse que ce que la société souhaite c'est le ser-

* Députée de Rosemont, Porte-parole de l'Opposition officielle en matière d'énergie.

vice que l'énergie nous rend, que ce soit en nous permettant de nous déplacer, de produire des biens à forte valeur ajoutée ou encore de vivre confortablement dans des conditions climatiques rigoureuses.

Ensuite, la planification intégrée des ressources assure une optimisation de l'offre et de la demande d'énergie. Comme son nom le dit, il s'agit d'une intégration documentée entre la gestion de la demande d'énergie et la gestion de la production d'énergie requise. Elle requiert pour se faire des outils sophistiqués de modélisation quantitative et une connaissance approfondie des données énergétiques. D'ailleurs, c'est un processus d'amélioration continue en fonction de notre connaissance de la comptabilité énergétique. J'entends par là, une sorte de comptabilité nationale de l'énergie qui s'apparente, si vous voulez à la notion de Production Nationale (ou Interieure) Brute, bien connue aujourd'hui.

En fait, la force de la planification intégrée des ressources est de tenir compte de l'ensemble des besoins d'une société pour son **développement social, économique, culturel et environnemental** en nous assurant de faire des choix de manière responsable.

Le contexte

Quand en novembre 1996 le gouvernement du Parti Québécois a rendu publique sa politique énergétique c'était à la suite d'un long processus de consultation qui avait été lancé dès notre élection de septembre 1994. Tous les organismes et les individus intéressés par les questions énergétiques avaient pu s'exprimer durant ces consultations, faisant en sorte que le résultat soit clair et présente une vision moderne et dynamique de la question énergétique québé-

coise. Comme le Ministre Guy Chevrette l'avait dit à l'époque, cette politique traduisait « en termes d'action gouvernementale, les consensus qui ont été établis lors du débat public... et formulés par la Table de consultation. »²

Cette politique était non seulement de son temps, mais elle était aussi visionnaire dans la mesure où des préoccupations d'avenir, comme celle du développement durable, y étaient intégrées, tout comme la question autochtone et le développement régional.

Les décisions prises par la suite par le gouvernement du Parti Québécois ont permis de faire progresser le Québec vers cette vision énergétique d'avenir. L'ouverture et l'intégration du marché de l'électricité sur le territoire nord-américain ont toutefois forcé certaines décisions moins pertinentes aujourd'hui.

En effet, l'intégration accélérée des marchés nord-américains en 1998 a provoqué une réaction rapide de la part du gouvernement de l'époque, pour assurer aux Québécois des tarifs d'électricité à l'abri des pressions nord-américaines tout en permettant à Hydro-Québec de profiter de cette ouverture des marchés.

Je fais référence ici, à la loi 116, qui a fait d'Hydro-Québec une sorte de holding financier en la divisant en trois entités distinctes de production, de transport et de distribution. Elle assurait aussi aux Québécois une énergie dite patrimoniale, à un tarif fidèle aux coûts de production historiques d'Hydro-Québec (d'où son nom d'énergie patrimoniale). Malheureusement, cette même loi soustrayait la division Hydro-Québec Production de l'autorité de la Régie de l'énergie du Québec et de ce fait privait la Régie d'une donnée essentielle pour des « décisions éclairées » sur les tarifs

d'électricité du Québec, à savoir les coûts de production d'électricité d'Hydro-Québec.

Je ne reviendrai pas sur cette décision autrement que pour dire que l'objectif de garder les tarifs d'électricité des Québécois à l'abri des augmentations américaines ne s'est pas entièrement réalisé, surtout si on en juge par les augmentations de tarifs d'électricité depuis l'élection d'un gouvernement libéral. Avec le temps, on a constaté que l'intégration des marchés de l'énergie en Amérique du Nord n'empêche pas le Québec d'établir les conditions d'offres et de demandes sur son propre marché, en autant que ces conditions respectent les règles de concurrence mondiale.

Il convient donc d'abroger la loi 116. D'ailleurs c'est la position de notre parti, car il est essentiel qu'il y ait **transparence** dans la comparaison des choix d'investissements réels qui s'offrent aux Québécois. De plus, une **analyse objective, complète et fiable** des tarifs d'Hydro-Québec par la Régie de l'énergie requiert un accès aux données justes et complètes de la société d'état.

L'objectif d'une politique énergétique

L'objectif d'une réflexion sur l'avenir énergétique du Québec est essentiellement de s'assurer que les Québécois auront accès à toutes les formes d'énergie dont ils ont besoin, en quantité suffisante et au meilleur prix possible, sur tout le territoire.

Cet objectif n'a pas changé depuis le temps où le ministre des Ressources naturelles de la Révolution tranquille et le fondateur de notre parti, René Lévesque, réfléchissait lui-même à cette question. Mais la situation est très différente aujourd'hui car les choix qui s'offrent à nous sont plus nom-

breux et les variables plus complexes. Cela nécessite d'autres analyses et d'autres approches pour arriver aux meilleures décisions et assurer notre avenir énergétique dans une perspective de développement durable.

Le nouveau contexte

D'abord quand on regarde l'ensemble de la situation énergétique depuis le début du XXI^e siècle, on constate l'**augmentation significative des prix de l'énergie** à commencer par le pétrole et ensuite le gaz naturel dont le prix est intimement lié à celui du pétrole. Même l'électricité a vu son prix augmenter fortement à la suite des abus et même des malversations de la part de dirigeants d'entreprises aux États-Unis et de l'échec de la privatisation d'Ontario-Hydro. Mais en fait, avec la rapidité avec laquelle les économies émergentes, dont celle des pays de l'Asie, se développent et consomment de l'énergie, il semble acquis que l'ère de l'énergie à bon marché est définitivement terminée. Nous devons faire plus que seulement en prendre acte.

Un autre facteur important de ce nouveau siècle a trait à l'amélioration de notre connaissance de l'impact de nos choix énergétiques sur notre qualité de vie collective. Le responsable de Greenpeace nous l'a très clairement expliqué ce matin en faisant ressortir l'état avancé de réchauffement climatique du globe. Cette situation est bien documentée aujourd'hui. À tel point que bon nombre de pays ont aujourd'hui signé un protocole d'entente, connu sous le nom du **Protocole de Kyoto**. Cette entente constitue un moyen pour les pays signataires de s'autodiscipliner en quelque sorte, face aux pressions commerciales et financières issues des occasions d'affaires du marché de l'énergie. Il force les gouvernements à revoir leur façon de faire et de consommer

l'énergie. D'ailleurs, mon collègue du Bloc Québécois dans Rosemont en a abondamment parlé plus tôt.

Un autre facteur important pour l'avenir n'est toutefois pas nouveau, mais devient plus crucial dans cette nouvelle la réalité. En effet, avec **la modernité vient la mondialisation** et avec elle la disparition des distances. Cela a pour effet de consolider la pression sur la demande en provenance du **secteur des transports** qui voit toujours sa part augmenter dans le bilan énergétique et ce, malgré la mise au point d'avions ou de véhicules de plus en plus performants et efficaces sur le plan de la consommation d'énergie. C'est le plus gros défi mondial du XXI^e siècle. Dans une région aussi étendue que la nôtre et aussi peu densément peuplée, l'impact est encore plus grand. D'ailleurs, les propos du directeur général du centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec sont hautement pertinents et intéressants à cet effet.

Tous ces éléments ont forcé certaines innovations notamment dans les régions au climat rigoureux comme chez nous. Aussi, des initiatives ont vu le jour au Québec en matière du bâtiment, comme l'a si bien présenté le président de Thermeca. D'autres initiatives en architecture sont apparues dont l'instigateur de ce colloque, Christian Ouellet, aurait pu aussi nous entretenir. Tout comme l'étude et le développement de nouvelles techniques de production d'énergie pour le Québec ont vu le jour, comme l'a présenté M. Beaulieu.

Les énergies vertes, actives ou passives ont fait leur preuve. Le 1000 MW d'énergie éolienne que le gouvernement du Parti Québécois avait commandé à Hydro-Québec a démontré que cette forme d'énergie pouvait être concurrentielle même au Québec. D'ailleurs, le gouvernement libéral actuel

a cru bon annoncer une augmentation des quantités d'énergie éolienne, mais dans des conditions encore secrètes.

Les enjeux du Québec en énergie au XXI^e siècle

Compte tenu du contexte énergétique international et de notre situation particulière, le premier enjeu de notre avenir énergétique est, de toute évidence, le **prix** que nous devons payer dans l'avenir pour nos approvisionnements énergétiques. C'est ce qui nous touche tous et toutes et c'est un enjeu majeur. En conséquence, il faut trouver des solutions qui nous permettent de continuer la modernisation du Québec tout en préservant nos atouts naturels et notre environnement dans des conditions financières toujours plus exigeantes. Ce ne sont plus seulement des mégawatts dont nous devons nous préoccuper, mais aussi des négawatts. C'est un changement complet de paradigme auquel il faut s'astreindre. Chaque négawatt nous évitera de produire un mégawatt. Ou plutôt retardera le besoin du prochain mégawatt.

En conséquence, **l'efficacité énergétique** doit être prioritaire. Pour une région dont la géographie et le climat nous forcent à recourir à l'utilisation importante d'énergie, il faut s'astreindre sérieusement à modifier notre manière de consommer l'énergie, quelle que soit sa forme. Cela veut dire modifier notre manière de nous déplacer, de produire nos biens et de livrer nos services. Cela veut dire également revoir notre manière de chauffer. Un effort majeur doit être fait pour que l'énergie que nous consommons le soit de manière optimale et responsable. **L'Agence de l'efficacité énergétique** doit être renforcée et correctement financée. Elle doit être autonome et gérée de manière responsable. Elle doit faire plus que de la promotion et de la publicité. Elle doit devenir un centre de référence et d'avant-garde. Elle doit présenter

une mission responsable à partir d'une comptabilité énergétique nationale comparable avec ce qui se fait internationalement. Elle doit être en mesure d'orienter de grands projets de recherche. Elle doit soumettre un plan quinquennal exhaustif et rendre des comptes publiquement sur une base annuelle comme les autres agences gouvernementales. Les Québécois doivent être en mesure de suivre ses performances et en mesure de l'appuyer. La transparence est donc cruciale.

Dans le même esprit, il faut donner aussi une priorité à l'**autoproduction d'énergie**. J'entends par là, la capacité que les Québécois possèdent de produire leur propre source d'énergie. Compte tenu de la faible densité de population, de la géographie et de la technologie il peut être avantageux pour certaines personnes ou entreprises de produire leur propre énergie. L'autoproduction électrique, par exemple, pourrait faciliter et même contribuer au bilan énergétique du Québec. Bien sûr l'accès au réseau de transport d'Hydro-Québec est important non seulement pour assurer un appoint, mais aussi pour disposer de certains surplus. À ce jour, le Québec a amorcé sa réflexion de manière très modeste sur ce point parce que Hydro-Québec ne semble pas empressé de favoriser de telles initiatives. La société d'État aurait procédé tout au plus à certaines expériences à ce sujet. Mais il faudrait qu'elle s'y engage sérieusement et procède avec un peu plus de rapidité et d'intérêt pour favoriser le développement de l'autoproduction d'énergie électrique au Québec. Cela faciliterait la transition vers une prochaine phase de développement de la production hydroélectrique tout en appuyant un développement industriel potentiellement fort intéressant pour le Québec. Je pense ici à la petite éolienne, à la géothermie, au solaire entre autres. Les défis techniques d'une telle approche nécessitent pour Hydro-Québec un effort marginal de recherche et de développe-

ment pour l'ajustement de son réseau de transport, pour la gestion de sa distribution et probablement pour l'équilibrage de sa production. Par contre, les conséquences sur le développement du Québec peuvent être passionnantes et très rentables à moyen terme.

La forme d'énergie la plus noble aujourd'hui, est certainement l'électricité. Aussi, il nous faut nous assurer que l'utilisation que nous en faisons soit, elle aussi, noble. Quand il y a des alternatives plus efficaces sur le plan de l'efficacité énergétique, il nous faut en tenir compte. La recherche et le développement en électricité doivent devenir la seconde priorité de notre politique énergétique. Cela veut dire retirer l'Institut de recherche en électricité du Québec (IREQ) du giron d'Hydro-Québec et en faire un institut national de recherche en électricité du Québec. À cette fin, il faut revoir toute l'organisation de la recherche en énergie du Québec de manière à concentrer dans ce nouvel institut le développement des nouvelles technologies électriques autant au niveau de l'utilisation que de la production d'électricité dans la perspective d'un développement durable. Encore là, un financement adéquat doit y être concentré dont une bonne partie doit venir des profits d'Hydro-Québec. En effet cette dernière a négligé ses efforts de recherche et son manque d'intérêt nous force à la contourner. Toutefois, c'est à elle que revient la facture de départ de ce nouvel institut bien que ce soit au gouvernement d'y affecter les sommes. Cet institut doit être dirigé par les meilleurs éléments, des hommes et des femmes, de l'ensemble de la communauté scientifique québécoise qui en établiront les axes de recherches, suivront les projets et rendront des comptes annuellement à la population du Québec. Un comité scientifique extérieur devra assurer la crédibilité des programmes de recherche. Cet institut aura des entreprises énergétiques

comme clients, mais ne dépendra d'aucune d'elle pour son financement bien qu'elle devra financer certains projets. Il faut revenir à la vision des fondateurs de l'IREQ et y impliquer l'élite scientifique du Québec pour relever un défi stimulant à la mesure de nos capacités.

Enfin, parmi les priorités il faut aussi remettre sur la table la question du rôle de l'électricité dans le **développement régional du Québec** parce que cette forme d'énergie est la seule qui nous appartienne et sur laquelle nous avons entière juridiction. Historiquement, toutes les politiques énergétiques du Québec reposaient sur l'utilisation de nos ressources hydrauliques au bénéfice du développement du Québec. Cette approche a guidé un développement régional au service de toute la population du Québec. À l'heure de la mondialisation, il peut être tentant de profiter d'occasions d'affaires ponctuelles à très court terme sans tenir compte de l'impact à long terme de certaines décisions. Il faut s'en préserver.

La vigilance est de rigueur face à différentes pressions mercantiles qui ne manquent pas de s'exercer non seulement sur le gouvernement, mais aussi sur certaines entreprises détentrices de privilèges historiques sur le plan énergétique. En effet, au fil des ans certaines entreprises se sont vues octroyer des baux hydrauliques en contrepartie de création d'emploi régionale. Dans un marché de l'énergie hautement lucratif et intégré en Amérique du Nord, il faut s'assurer que ces entreprises maintiennent leurs activités industrielles quand elles sont concurrentielles et rentables dans les régions du Québec. Les priorités du gouvernement doivent être claires et sa responsabilité est de s'assurer que l'énergie du Québec est au service des Québécois et non transitée vers des centres de production étrangers. **Le commerce de l'électricité au Québec doit demeurer l'exclusivité d'Hydro-**

Québec parce que l'électricité au Québec est un service essentiel et le devoir du gouvernement est de s'assurer que l'électricité demeure disponible au meilleur coût pour le développement du Québec.

Conclusion

En terminant, relever le défi de la modernité du XXI^e siècle en énergie au Québec cela commence par une perspective innovatrice en intégrant énergie et environnement. Cela signifie penser sérieusement en terme d'efficacité énergétique en accordant la même priorité aux négawatts qu'aux mégawatts. Cela signifie accorder une priorités aux efforts de recherche et de développement en énergie, en ciblant les nouvelles formes d'énergie à des fins de transport et les façons les plus efficaces et rentables d'utiliser l'énergie électrique. Cela signifie aussi se préoccuper du développement de toutes les régions du Québec en remettant en question nos façons de faire pour accorder une priorité à l'emploi. Cela signifie enfin de préciser la mission d'Hydro-Québec, de manière à s'assurer que l'énergie est véritablement au service des Québécois. □

1 Allocution de Rita Dionne-Marsolais au Colloque sur l'avenir énergétique du Québec, organisé par le Parti Québécois de Montréal-Centre, le samedi 22 janvier 2005, Université du Québec à Montréal.

2 *L'énergie au service du Québec, Une perspective de développement durable*, Gouvernement du Québec, 1997.

Mathieu Bock-Côté*

DE LA RECONNAISSANCE À L'INDÉPENDANCE : LES PETITES NATIONS ET L'ÉTAT

*Quant aux communautés qui
n'ont pas accédé à l'indépendance ou qui l'ont perdue,
l'indépendance pour eux constitue un idéal [...].*

Éric Weil, *Philosophie politique*

Dans sa *Philosophie politique*, Éric Weil évoquait le problème de la question nationale pour l'État moderne¹. « Partout où il constitue un problème, [le nationalisme] constitue aussi le problème principal »². Parce qu'elle met en question la légitimité de la communauté politique, la question nationale, là où elle se pose, est toujours première³. Elle concerne d'abord le statut politique d'une communauté de mémoire et de culture qui se reconnaît comme nation et qui veut, soit se voir reconnue dans un ensemble politique plus vaste, soit se constituer en État indépendant. Parce qu'elle implique la possibilité de fonder un État et d'en amputer un autre, la question nationale ne relève pas de la politique ordinaire mais bien de la délibération sur la légitimité même de la communauté politique en tant qu'expression et institution d'une réalité historique.

L'État multinational, qu'il soit fédéral ou non, est le modèle en vogue en théorie politique lorsqu'il s'agit d'intégrer la

* Candidat à la maîtrise en sociologie, Université du Québec à Montréal.

question nationale à la théorisation des principes qui fondent la légitimité de la communauté politique. Il ne s'agit plus comme autrefois de creuser la tombe de la nation mais de révoquer la nécessité de son association à l'État souverain⁴. Il correspond, selon les mots d'Alain Dieckhoff, au « défi de la multinationalité »⁵, contemporain de la redécouverte de la « diversité profonde » qui marquerait la plupart des États occidentaux. Encore selon Alain Dieckhoff, « les fortes aspirations à la reconnaissance portées par les mouvements nationalitaires, du Québec à la Catalogne en passant par l'Écosse et la Corse, peuvent difficilement être ignorées dans les États libéraux. Cela n'implique toutefois pas que chaque peuple ainsi mobilisé disposerait d'un "droit naturel inaliénable" à un État indépendant »⁶. Les modèles esquissés supposent par définition le dépassement de l'État-nation⁷ comme moyen privilégié pour un peuple d'exercer son droit à l'autodétermination. Si le vingtième siècle a couplé la nation et l'État, le vingt et unième siècle devra les détacher. Pour reprendre l'expression de Stéphane Pierré-Caps, « le paradigme de la multination n'exprime rien d'autre qu'un affranchissement de la nation de la pesante tutelle de l'État »⁸. Pour le dire avec Geneviève Nootens, c'est « la fin d'un isomorphisme », le dépassement de l'État-nation permettant aux deux entités historiques soudées dans cette forme politique de se déployer de nouveau selon leur propre logique.

Lord Acton nous fait signe. On associe à sa suite la coexistence de plusieurs peuples au sein d'un même État au progrès des libertés. L'État « le plus parfait » serait celui qui permettrait de réunir plusieurs nations sous son autorité sans permettre à aucune d'entre elles de se l'approprier pour en faire le levier de ses intérêts. L'État national, quant à lui, serait « une régression de l'histoire »⁹, ce que dit aussi Alain Dieckhoff, lorsqu'il dit de la multiplication des États nationaux

qu'elle irait contre « l'idéal pluraliste de la démocratie »¹⁰. Citons-le encore, lorsqu'il pose l'alternative : « désormais, en Europe comme ailleurs, l'alternative est claire : soit penser et organiser la multinationalité démocratique, soit se résigner à la multiplication exponentielle des États à fondement ethnique ». À chacun son option. La Catalogne ou la Serbie. Le choix ainsi posé, bien peu voudraient se ranger dans le camp de la seconde, heureusement d'ailleurs. Reste à voir si l'alternative suggérée est autre chose que l'aboutissement éthique d'une mauvaise théorie.

Une redéfinition du droit à l'autodétermination

Les théoriciens de la multination nous annoncent une redéfinition fondamentale du droit des peuples à l'autodétermination, celui-ci, selon Stéphane Pierré-Caps passant du droit à se constituer en État au « droit d'un peuple à ne pas devenir un État »¹¹ ou pour user d'une autre formule du même auteur, l'autodétermination se métamorphose « d'un principe de création de l'État à un principe de constitution de l'État »¹². La nation doit repenser son aspiration à l'autonomie politique dans la réforme constitutionnelle des États existants, la sécession étant par ailleurs mise de côté initialement, sauf pour les dernières situations s'inscrivant dans la logique de la décolonisation¹³. C'est par et dans l'État multinational qu'un peuple peut désormais instituer son existence politique et la voir reconnue tant par les autorités « fédérales » que par les autres nations constituantes de l'ensemble politique¹⁴. À cette théorie de la multination est souvent associée la conviction du caractère périmé de la souveraineté, concept fictif désignant tout au plus un faisceau de compétences qu'il serait possible de départager. « Ce droit à ne pas devenir un État nous semble d'ailleurs mieux correspondre à une époque où l'émergence d'une économie mon-

diale tend d'ores et déjà à affecter profondément les fonctions régaliennes de l'État »¹⁵. Les petites nations non souveraines seraient par ailleurs particulièrement au faite du dépassement de l'État-nation, leur stratégie de reconnaissance et d'affirmation reposant la plupart du temps, non pas sur le projet de constituer un État indépendant, mais bien dans une défense et une promotion de leurs intérêts sur plusieurs espaces politiques, l'État souverain n'en étant qu'un parmi d'autres, promis par ailleurs à une supposée banalisation prochaine par la caducité prétendue de ses fonctions traditionnelles¹⁶. Il semble bien que les petites nations soient à l'avant-garde de toutes les autres dans l'invention d'une civilisation post-nationale et post-démocratique, ce que John Fonte a bien synthétisé en parlant de manière critique d'un « progressisme transnational »¹⁷ où les États-nations, chacun leur tour, devront sacrifier leur souveraineté pour intégrer un ordre transnational relâché et tissé dans un ensemble d'espaces politiques enchevêtrés, aucun d'entre eux ne disposant du monopole de la souveraineté, ou comme on pourrait dire en paraphrasant Weber, du monopole de la décision légitime sur un territoire protégé par une frontière inviolable. À l'avant-garde, parce qu'elles ne se sont jamais commises avec l'ordre westphalien, parce qu'elles exercent déjà en pratique un type d'autonomie politique mieux adapté aux circonstances d'un monde qui doit se déprendre du mythe de l'intérêt national¹⁸ – plus souvent qu'autrement associée à un réflexe d'égoïsme national – alors que toutes les sociétés seraient désormais interdépendantes et prêtes à renoncer au principe funeste d'une compétition entre des nations désormais soumises, qu'elles le veuillent ou non, aux exigences de la coopération transnationale liés à l'apparition d'enjeux globaux¹⁹.

Certes, il n'y a pas d'unanimité chez les théoriciens de l'État multinational. Les modèles sont nombreux. Si Geneviève Nootens, inspirée par les travaux de Stéphane Pierré-Caps prêche la redécouverte des hypothèses austro-marxistes sur l'organisation multinationale de l'État selon le principe de l'autonomie personnelle²⁰ et veut détacher la nation de l'épistémologie territoriale moderniste²¹, d'autres demeurent plus sensibles à la conception classique de l'autonomie politique, la nation fédérée devant alors être dotée de plusieurs pouvoirs et d'une reconnaissance politique statutaire qui donne une consistance institutionnelle à l'autodétermination interne qu'elle prétend exercer dans un ensemble multinational. Quitte à ratisser large, on évoquera aussi Michael Keating, pour qui l'État régional est l'avenir des petites nations non souveraines. Cependant, s'il est une constante, affirmée à différents degrés chez les théoriciens de la multination, c'est l'idée selon laquelle les rapports entre les peuples devraient s'organiser par-delà l'État-nation tel qu'il s'est imposé en Occident au cours des deux dernières siècles, à travers les vagues successives de 1848, 1919 et 1989. À tout le moins, l'État n'est plus qu'une forme parmi d'autres d'affirmation politique pour un peuple. Bien loin d'être une fin en soi, il s'agit d'une position de repli lorsqu'il n'apparaît vraiment plus possible d'instituer la coexistence des nations au sein d'un même État.

C'est à l'histoire d'une modernité politique non advenue que s'accrochent les théoriciens de la multination, l'historiographie « périphérique »²² qui fait l'archéologie des concepts marginaux de la pensée politique venant au secours des théoriciens contre ceux qui réduisent leurs propositions à des spéculations ne puisant en rien dans l'histoire réelle. La contingence de l'État-nation est prise pour acquise, celle de l'ensemble des institutions occidentales qui ont déterminé

la modernité politique également. « On peut aborder l'État-nation comme un phénomène contingent, comme un résultat obtenu parmi plusieurs possibles et dont l'avenir est aussi incertain »²³. On ne voit finalement plus pourquoi les peuples ont fait le choix de l'État, et pourquoi il en est ainsi plutôt qu'autrement, puisqu'à chaque moment dans l'histoire, l'autre modernité politique semblait sur le point de prendre le relais. L'historiographie des anciens empires centre-européens s'ouvre de plus en plus sur une tentative de récupération de la charge éthique dont ils étaient gardiens en matière de diversité culturelle. L'austro-marxisme, qu'on croyait tout juste destiné aux dernières études marxiennes, réapparaît dans la philosophie politique comme piste de résolution pour aménager la diversité des États multinationaux où s'entrecroisent et coexistent les peuples. Du Saint-Empire Romain Germanique, qui savait diviser la souveraineté, à l'Empire austro-hongrois, qui ralliait les peuples dans une commune loyauté à la dynastie, en passant par l'Empire ottoman, qui avait institué la diversité des confessions dans la politique des millets, une tradition est recherchée, qui sache dissocier les droits politiques et culturels des peuples du droit à se constituer en État.

Pendant ce temps, du côté politique...

Pourtant, là où demeure un espoir raisonnable d'engager une stratégie d'accession à l'indépendance²⁴, devant mener la nation à se constituer en État dans l'ordre international, ces propositions théoriques, si elles ont une certaine popularité académique, trouvent peu de relais dans les partis politiques nationalistes. L'indépendance politique demeure, du moins apparemment, l'objectif des nationalistes. Les nations étatisables veulent généralement s'étatiser. Il convient de se demander pourquoi la politique telle qu'elle

se vit et non pas telle qu'elle aurait pu s'écrire se déroule à l'abri du modèle multinational.

C'est parce que la souveraineté populaire s'incarne et se concrétise dans la souveraineté nationale que les peuples ont la fâcheuse tendance à penser que leur constitution en État indépendant ne dépend pas d'abord d'un droit que leur reconnaîtraient quelques sages autorisés, mais bien de leur volonté propre à instituer ainsi leur existence collective. Margaret Canovan a bien rendu compte de cette impasse d'une philosophie politique qui disserte en dehors d'un espace public où se pose pratiquement la question nationale. « Ces raisonnements sur ce que nous allons ou n'allons pas autoriser ne tiennent nullement compte de la façon dont ils sont reçus par les nationalistes dans la vie concrète »²⁵. L'éthique de la sécession, par exemple, que certains théoriciens de la multination déduisent de la philosophie libérale, pèse bien peu dans la définition politique d'une situation au sein d'un espace public historiquement constitué²⁶. C'est que la politique réelle, les partis et les groupes, ont une présence ténue dans les modèles théoriques proposés. À terme, c'est la démocratie et la volonté populaire qui sont condamnées, comme si elles devaient s'éclipser un temps puis, au terme du débat, réapparaître, pour choisir entre les options définies en cabinet philosophique. Il y a une certaine limite à cette approche « philosophique » de la politique, que n'ont jamais rencontrée à titre d'exemples, Julien Freund ou Raymond Aron, parce qu'ils posaient leur réflexion d'abord dans l'espace public et non pas dans l'intimité d'un séminaire. Approche encore plus manifeste, notons-le, lorsque la philosophie politique en question s'inscrit dans la tradition analytique qui, pour des raisons que nous n'aborderons pas ici, semble particulièrement impropre à penser la matière du politique, sa nature et sa constitution spécifique.

C'est parce qu'ils se gardent de mettre leurs propositions à l'épreuve des faits et des rapports de force que les théoriciens de la multination peuvent dédaigner ceux qui font de la politique politiquement. Et c'est aussi parce qu'ils sont peu démocrates qu'ils édictent d'en haut les prescriptions qui sauront condenser l'ensemble des débats politiques qui se tiennent ici bas. L'obsession d'un certain libéralisme politique, dont la théorie de l'État multinational sous ses diverses variantes est un symptôme, s'incarne dans une propension à poser des bornes toujours plus étroites à l'espace public à travers lequel se constitue puis s'effectue la volonté populaire. Ce contre quoi les met en garde encore une fois Margaret Canovan en rappelant que « les théoriciens auraient tout intérêt, dans la formulation de leurs thèses, à accorder plus d'attention à ces caractéristiques cruciales de la vie politique »²⁷. On a beau dire de l'histoire qu'elle est contingente et qu'il n'y a finalement aucune nécessité qui s'y déploie, on ne peut quand même pas faire l'économie de l'histoire réelle pour se cloîtrer dans la contemplation des possibles non advenus. Nos doctes historiens du possible bâtissent leurs modèles à l'abri du monde. Ce n'est pas parce qu'on se refuse à faire une téléologie de l'histoire qu'on peut faire l'économie de la configuration institutionnelle qui s'est malgré tout réalisée dans le temps. À trop arpenter des chemins laissés en friche dans l'histoire politique, les théoriciens de la multination s'épuisent parfois dans certains raffinements philosophiques, *la politique de la reconnaissance* étant l'un d'entre eux. Doctrine fourre-tout des petits manuels de diversité appliquée, on la prescrit comme un remède d'alchimiste. La bêtise ne manquant jamais à l'appel, on attend l'injonction : *reconnaissance ou barbarie*. Bien évidemment, le dilemme n'en est pas un. Car la reconnaissance qui vaut, finalement, n'est pas celle consentie par un État envers ses composantes, mais celle rendue possible par

la participation complète à l'ordre du monde, lorsqu'une nation institue politiquement son existence dans l'État²⁸.

Le modèle multinational n'est nulle part une proposition politique sérieuse lorsque les nations auxquelles on le destine sont en position de s'étatiser²⁹. Il peine alors à domestiquer un peuple qui croit encore en être un et qui n'entend se soumettre à d'autres institutions qu'aux siennes. C'est lorsque la nation est suffisamment handicapée par quelques siècles de dépendance politique et qu'elle n'a plus l'armature institutionnelle suffisante pour s'engager dans la poursuite de l'indépendance que les théories de la multination peuvent apparaître autrement que comme de charmantes fantaisies. La politique de la reconnaissance, alors, n'est plus qu'une pratique humanisée de gestion de la diversité résiduelle, celle des groupes qui ont été des peuples, mais qui n'ont plus qu'un folklore à préserver pour témoigner d'une existence passée. Pour reprendre la formule nuancée de Dave Anctil, « l'autonomie politique d'une nation implique une série d'institutions et de pouvoirs qu'une simple politique de la reconnaissance n'est pas en mesure de fournir »³⁰.

L'État multinational demeure une proposition politique vague. Il faudra une fine sophistique pour expliquer aux peuples pourquoi un peu d'autonomie est une bonne chose, mais la pleine autonomie une tare, et leur allégeance exigée à un principe de supranationalité, un bien en soi. Les pays qui regroupent plusieurs nations sont la plupart du temps, sinon toujours, des États où une nation majoritaire s'approprie les institutions et où la souveraineté est déposée pour promouvoir ses propres intérêts. En cela, la théorie de l'État multinational masque souvent des rapports de force bien concrets et des situations de domination non moins marquées auxquels on appose le pudique voile de la politique de

la reconnaissance et qui sert de caution aux États qui maintiennent leur domination sur certains peuples à la recherche de leur indépendance politique. La théorie de la multination permet alors de critiquer moralement la lutte des peuples pour l'indépendance politique et de donner un vernis de légitimité à la répression de leur droit à exister par eux-mêmes. Ce dont ne se privent pas les États qui cherchent justement à endiguer certains mouvements d'émancipation nationale forts légitimes, comme l'ont été ceux des peuples de l'ex-Yougoslavie, de l'ancienne Tchécoslovaquie, des Pays Baltes, et certainement, aujourd'hui, du Québec³¹.

L'indépendance des petites nations

*Des messieurs de ces régions d'où vient Peter Handke disaient
déjà il y a cent ans que les Slovènes
ne pouvaient être une nation.*

*Je crois, pour cette raison, il n'en manque pas
aujourd'hui pour penser qu'ils ne peuvent pas avoir d'État.*

*Ou du moins, pour penser que cette sottise
qui est réservée aux Allemands, aux Français et aux
Luxembourgeois doit leur être épargnée.*

Drago Jancar, Nouvelles du neuvième pays, Illusion et réalité

C'est aux petites nations, qu'on assimile un peu trop rapidement aux nations sans État³², qu'on destine souvent une intégration multinationale. Les nations sans État, témoigneraient de la possibilité d'un autre monde, d'une autre modernité politique, celle d'un monde post-souverain partiellement détaché du principe de territorialité. On se gardera d'un tel romantisme, en nous cramponnant, sans élégance mais avec la conviction d'être sur un plancher solide, au réalisme élémentaire qui nous dit qu'un peuple qui veut assumer, promouvoir et défendre ses intérêts par lui-même doit

avoir de solides assises politiques, et qu'un État indépendant demeure certainement la plus ferme d'entre elle. Richard Gervais a bien vu que la fascination pour les petites nations ne doit pas se traduire dans une complaisance esthétique pour leur dépendance politique, la culture sans l'État n'étant pas une vertu particulière. On ne « consolera »³³ pas les petites nations sans État en leur disant qu'elles révèlent une humanité à l'abri de la politique, cultivant une originalité sans prétexte. On en fait au plus des jouets dans les mains des philosophes qui aiment bien trouver dans les marges de l'histoire officielle de nouveaux objets pour philosopher. Et on laissera encore une fois ces nations démunies de cette expression politique fondamentale qu'est un État, parce que lui au moins permet d'universaliser dans une citoyenneté une expérience particulière, celle d'une culture qui ne peut se déployer qu'à condition de trouver un espace public où fonder un monde commun.

S'il est une misère des petites nations, comme le croyait Istvan Bibó, c'est bien d'avoir un point de vue sur le monde, mais d'être les seules à s'en soucier et souvent, à le savoir. Le vingtième siècle n'était pas le même pour un Polonais ou un Russe, ou pour un Tchèque. Alors que les Américains voyaient les communistes intervenir à Prague dans une succursale de l'Empire totalitaire, les Tchèques voyaient d'abord des Russes envahir leur pays. On peut multiplier les exemples qui nous rappellent ainsi que les petits peuples ne cessent pas pour autant d'être des nations, et qu'on voit mal pourquoi elles auraient le privilège, lorsqu'elles ne sont pas encore indépendantes, de ne pas avoir d'État, pour jouer au fer de lance d'un monde vite qualifié de « post-souverain », de « post-territorial » et de « post-national ». Comme le dit avec une belle franchise Drazen Katunaric, « ouverture sur le monde, oui, et absolument, mais seulement en tant que

sujet politique et historique à part entière, et non comme sous-locataire d'un pays hybride »³⁴. Idée reprise par Valentin Hribar, lorsque parlant du peuple slovène et de l'avenir européen qu'on lui proposait afin de le soustraire au modèle de l'État-nation, affirmait que « le raisonnement selon lequel les Slovènes peuvent progresser directement du niveau infranational au niveau transnational est aussi rocambolesque que la thèse énoncée par certains marxistes d'une transition directe du féodalisme au communisme. L'idée d'une confédération européenne n'a certes rien à voir avec une fantasmagorie communiste. Mais l'évolution du monde actuel est trop chaotique pour que l'on puisse prévoir ses développements avec certitude. Les Slovènes n'ont pas le loisir d'attendre le happy end de l'histoire européenne »³⁵. Les petites nations sans État ne sont pas à l'avant garde politique d'un redéploiement de la modernité. Elles sont dominées. La question des petites nations, indépendantes, comme l'Irlande, la Lituanie ou la Pologne, ou pas, comme l'Écosse et le Québec, ne devrait pas servir de prétexte pour rompre avec la logique des États, mais devrait bien nous rappeler que la diversité du monde ne se préservera qu'en s'appuyant sur de nombreux socles politiques, et qu'il n'y a pas de raisons valables de priver les petites nations de ce qui est essentiel aux grandes. Dans un essai qui prit la forme d'un testament politique, J.L. Talmon, confessait son peu d'espoir quant à la possibilité de convaincre des peuples que l'histoire a fait rivaux de cohabiter dans une même communauté politique. « De nos jours, le seul moyen d'aboutir à une coexistence entre les peuples est, bien que cela puisse paraître ironique et décevant, de les séparer »³⁶. La question qui se posait alors, et se pose toujours, était celle des rapports entre Israël et le peuple palestinien et le premier ministre d'alors, Menahem Begin, se proposait de donner une réponse à la question palestinienne en réactivant l'hypothèse austro-

marxiste de l'autonomie personnelle. Les Palestiniens, sans avoir d'État, sans avoir non plus de communauté politique spécifique pour consacrer leur existence nationale, auraient toutefois une série de droits individuels, et quelques institutions parapubliques pour dispenser les services jugés nécessaires au bien être de la communauté. Talmon était cinglant, dans sa critique. « Ceux qui connaissent un peu l'histoire des empires polyethniques de la fin du siècle dernier, de l'empire des Habsbourg ou de l'empire des Romanov, seront consternés à la vue d'une trouvaille tout droit issue de ces tas de ferrailles historiques ». Le principe de personnalité n'est en rien un substitut crédible à celui des nationalités. « Il est difficile de concevoir qu'une population, quelle qu'elle soit, accepte une autonomie individuelle sans assemblée législative, et se contente d'un pouvoir administratif soumis au pouvoir exécutif du peuple souverain »³⁷. Sauf en des cas exceptionnels, et suffisamment particuliers pour qu'on ne puisse en tirer quelques généralités, l'autonomie personnelle, ou le droit individuel à l'identité nationale, consacre une domination nationale qui consent à diminuer son intensité sans pour autant être révoquée. L'État multinational qu'on tente de nous faire aimer est un fossile du XIX^e siècle : l'Empire. Les allusions nombreuses, positives et récurrentes, au modèle austro-hongrois, peuvent faire rire ou faire peur ; il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une référence explicitement anti-démocratique qui cherche dans l'histoire des vieux empires la réponse à donner aux revendications des peuples cherchant légitimement à s'autodéterminer. Référence pré-moderne ou post-moderne, comme en convient Geneviève Nootens, mais qui n'en demeure pas moins liée à l'intention de démonter la synthèse spécifiquement moderne effectuée entre le cadre national et la démocratie, le premier rendant possible la seconde, la seconde étant fondamentalement lié au premier³⁸. L'avenir n'est pas à l'Autriche-

Hongrie dont on nous célèbre les vertus, et dont la disparition est présentée comme un accident de l'histoire³⁹. Parions que la séduction des Habsbourg demeurera une fantaisie cosmopolite. La liste est courte des peuples qui n'en peuvent plus d'assumer leur indépendance. Aux dernières nouvelles, ils étaient peu nombreux les candidats à la fédération danubienne.

On ne s'attardera pas à la question de l'indépendance politique des peuples, sauf pour avouer au passage notre adhésion au vieil État-nation que tous font profession de décrier⁴⁰. L'indépendance des nations, et celle des petites particulièrement, est un autre problème que celui de leur reconnaissance. Il ne s'agit plus pour une nation de se voir reconnue au sein d'un ensemble multinational, mais d'exister par elle-même dans l'indépendance politique. Pour un peuple, l'indépendance parachève politiquement la conscience qu'il a d'avoir un point de vue sur le monde. Éric Weil en a fait une thèse de sa *Philosophie politique*. « L'État est l'organisation d'une communauté historique. Organisée en État, la communauté est capable de prendre des décisions »⁴¹. L'État est d'abord la forme politique d'une communauté de mémoire et de culture, qui aspire à politiser son existence dans la pleine appropriation de ses institutions. Il demeure aussi l'instrument politique à travers lequel un peuple peut avoir une emprise sur lui-même, les institutions collectives permettant de traduire la conscience de soi en action dans l'histoire. On ne voit pas pourquoi un peuple qui peut se constituer en État devrait se replier vers le modèle des corporations nationales théorisé par Otto Bauer ou quelque autre forme institutionnelle incomplète qui peut tout au plus permettre une gestion des « affaires locales », de la politique intérieure, la politique d'une nation devant tout au plus veiller à conserver une identité nationale ou culturelle de façon quasi-écologique.

Maurice Séguin a proposé le concept d'*agir-par-soi collectif* pour rendre compte de la signification de l'indépendance politique. Cette dernière était qualifiée par lui de « bien suprême pour une nation », son absence étant associée à un « mal radical »⁴², à une privation qui grève sa possibilité de déployer l'ensemble des moyens nécessaires à la prise en charge de ses intérêts fondamentaux. Si l'indépendance de l'État doit être acquise puis maintenue, c'est parce qu'elle permet à la nation de se soustraire institutionnellement à toute volonté arbitraire qui se poserait en interférence avec la sienne. C'est aussi parce qu'il existe un lien nécessaire et fondamental entre l'État-nation et la démocratie. La lutte pour l'indépendance n'est dépassée que pour ceux qui l'ont réussie. Exister par soi-même n'est pas un luxe. Un peuple dont la conscience historique n'est pas diminuée ou viciée devrait rechercher son indépendance et ne pas se contenter d'une architecture institutionnelle boiteuse où on consent à lui accorder une semi-existence. D'ailleurs, il faudra un jour renverser l'appareil théorique et demander aux philosophes non pas pourquoi les peuples devraient rechercher leur indépendance, mais pourquoi ils devraient y renoncer.

Toute époque se détachant tôt ou tard de ses lieux communs, on constatera bientôt que l'État, auquel on persiste à écrire la rubrique nécrologique, demeure la forme historique à travers laquelle les peuples affirment politiquement leur existence⁴³. Voilà qui n'est pas chose nouvelle. Mais la philosophie politique, nous disait déjà Julien Freund, consiste en bonne partie à nous rappeler les banalités oubliées. Peut-être est-ce dans l'entêtement à répéter des banalités qu'enfin, pour une fois, la philosophie politique pourra diffuser une faible lueur dans la caverne plutôt que s'évader dans le monde des idées.

- 1 Éric Weil, *Philosophie politique*, Vrin, 1996, p. 180.
- 2 Éric Weil, *Philosophie politique*, Vrin, 1996, p. 180.
- 3 Nous le disons en bas de page, nous supposons ici que la question nationale n'est pas une variante de la question des identités qui obsède aujourd'hui la philosophie politique différentialiste de la gauche radicale. Pour approfondir la distinction que nous proposons ici, lire John O'Sullivan, *Conservatism and cultural identity* in (dir.) Kenneth Minogue, *Conservative realism. New essays in conservatism*, Harper/Collins Publisher, 1996, p. 23-43.
- 4 Sans nous y attarder, remarquons malgré tout qu'à l'antinationnalisme primaire d'hier, succède aujourd'hui un antinationnalisme sophistiqué, différentialiste se manifestant dans plusieurs variantes de multiculturalisme, qui cherche à noyer la référence nationale dans une mer d'identités concurrentes qui minent de l'intérieur la possibilité même d'une communauté de mémoire et de culture susceptible de s'exprimer politiquement. On lira une brillante critique de ce « nouvel argumentaire antinationnaliste » dans Jacques Beauchemin, *L'histoire en trop. La mauvaise conscience des souverainistes québécois*, VLB, 2002. Dans une perspective plus conservatrice, on consultera l'article de John Fonte, *The inclusion illusion*, Outlook Magazine, Summer 1999.
- 5 Alain Dieckhoff, *L'État face au défi de la multinationalité* in *Repères en mutation, Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, (dir.) Jocelyn Maclure, Alain G. Gagnon, Québec-Amérique, 2001, p. 321-349.
- 6 Alain Dieckhoff, article cité, p. 327-328.
- 7 Entendu ici au sens propre, c'est-à-dire celui d'un peuple qui prend appui sur un État pour instituer son existence politique et défendre ses intérêts nationaux.
- 8 Stéphane Pierré-Caps, *Du paradoxe de l'État-nation au paradigme de la multination : propos sur la légitimité de la société politique* in (dir.) Michel Seymour, *États-nations, multinationations et organisations supranationales*, Liber, 2002, p. 252.
- 9 Lord Acton, *La nationalité*, in *Commentaires*, #68, hiver 94-95, p. 961.
- 10 Alain Dieckhoff, article cité, p. 328.
- 11 Stéphane Pierré-Caps, article cité, p. 249.
- 12 Stéphane Pierré-Caps, *L'autodétermination, d'un principe de création de l'État à un principe de constitution de l'État* in *L'État multinational et l'Europe*, Presses universitaires de Nancy, 1997.
- 13 Alain Dieckhoff, article cité, p. 328.
- 14 James Tully, *Liberté et dévoilement dans les sociétés multinationales* in *Globe*, vol. 2, no. 2, 1999, p. 13-36.
- 15 Stéphane Pierré-Caps, *L'autodétermination, d'un principe de création de l'État à un principe de constitution de l'État* in *L'État multinational et l'Europe*, p. 50.
- 16 C'est à partir de cette hypothèse, celle des petites nations en avance sur toutes les autres, que Michael Keating affirme que l'État régional est le nouveau modèle politique privilégié par ces dernières, l'État souverain leur apparaissant plus qu'à ceux qui en sont déjà détenteurs d'une lourdeur et d'un fardeau contradictoires avec la souplesse stratégique nécessaire à leur affirmation. « Dans le nouveau contexte, la capacité d'une région de s'autogouverner ne tient pas autant à son

autonomie, au sens classique du terme, qu'à sa capacité de mettre en œuvre des politiques, à son habileté à définir et à réaliser un projet de développement social, culturel et économique. On ne peut plus être indépendant au sens où on l'entendait autrefois. Cependant, certaines régions ont plus de ressources que d'autres pour profiter du nouveau type d'interdépendance ». Le meilleur moyen d'exercer son autonomie politique étant de contrôler un État indépendant, on comprend que ce dernier prend désormais sa place dans le musée imaginaire des concepts politiques dépassés. On trouve ces éclairants propos dans Michael Keating, *Nations sans État ou États régionaux ? Le débat sur la territorialité et le pouvoir à l'heure de la mondialisation*, in Québec : État et société, tome 2, Québec-Amérique, 2003, p. 454.

- 17 John Fonte, article cité.
- 18 Pour une discussion bien menée et favorable au concept d'intérêt national, on lira, Kenneth Minogue, *The Fate of Britain's National Interest*, qu'on peut consulter à l'adresse suivante : <http://www.brugesgroup.com/mediacentre/index.live.article=206>.
- 19 Pour une représentation exemplaire de ce type de philosophie de l'histoire qui révoque la pertinence politique et épistémologique de l'optique nationale pour comprendre l'action humaine et lui donner une ampleur, on lira Ulrich Beck, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Aubier, 2003, p. 59. Pour un point de vue contraire, qui restitue la pertinence théorique et politique de l'État nation comme espace de réalisation de la liberté politique, on lira plutôt John Fonte, *Liberal democracy vs. Transnational Progressivism : the future of the ideological Civil War Within the West*, *Orbis*, Summer 2002, vol.3, n.6. On lira aussi, de Benoît Dubreuil, *La mondialisation comme idéologie*, *Combats*, volume 7, n. 1-2, automne-hiver 2003-2004, p. 22-24. Dubreuil écrira ainsi que « la plus grande tâche de la pensée contemporaine [consiste à assurer le dépassement] du cadre de pensée « post-national », devenu aujourd'hui obsolète ».
- 20 *Territorialité, extraterritorialité, transnationalité : une défense de l'autonomie personnelle est-elle encore possible ?*, in *Enjeux philosophiques de la guerre, de la paix et du terrorisme*, (dir.) Stéphane Courtois, Les Presses de l'Université Laval, p. 177-190. Aussi, Stéphane Pierré-Caps, *La multinatation. L'avenir des minorités en Europe centrale et orientale*, Éditions Odile Jacob, 1995.
- 21 Geneviève Nootens, *Identité, citoyenneté, territoire : la fin d'un paradigme ?*, in *Repères en mutation, identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, p. 105-125. Aussi Bertrand Badie, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Fayard, 1995, Bertrand Badie, *Un monde sans souveraineté. Les États entre ruse et responsabilité*, Fayard, 1999.
- 22 Michael Keating, *Par-delà la souveraineté. La démocratie plurinationale dans un monde post-souverain*, in *Repères en mutations, identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, p. 79.
- 23 Michael Keating, *Nations sans État ou États régionaux ? Le débat sur la territorialité et le pouvoir à l'heure de la mondialisation*, in Québec : État et société, tome 2, p. 442.
- 24 Nous pensons bien évidemment au Québec, mais aussi aux petites nations qui ont recouvert leur indépendance ces dernières années, comme la Slovaquie, la Lettonie ou la Lituanie.
- 25 Margaret Canovan, *Trois paradoxes dans la théorie politique de la nation*, in (dir.) Michel Seymour, *États-nations, multinationales et organisations supranationales*, Liber, 2002, p. 55.

- 26 Allen Buchanan, *Secession, The morality of political divorce from Fort Sumter to Lithuania and Québec*, Westview Press, 1991.
- 27 Margaret Canovan, article cité, p. 61.
- 28 Joseph Facal, *L'État, la nation et l'État-nation*, in (dir.) Michel Seymour, *États-nations, multinationales et organisations supranationales*, Liber, 2002, p. 478.
- 29 Nous empruntons l'expression à Richard Gervais dans son excellent essai *Rêver l'indépendance ou la faire ?* qu'on peut retrouver dans les archives du quotidien informatique indépendantiste Vigile à l'adresse www.vigile.net. Stéphane Paquin a aussi bien illustré comment l'accession des petites nations à l'indépendance est structurellement facilitée dans le monde contemporain dans Stéphane Paquin, *La revanche des petites nations. Le Québec, l'Écosse et la Catalogne face à la mondialisation*, V LB éditeur, 2001.
- 30 Dave Anctil, *Petites nations et républicanisme. Du multiculturalisme à l'autogouvernement*, in *Horizons philosophiques*, no.2, vol. 13, printemps 2003, p. 102.
- 31 On remarquera d'ailleurs qu'au lendemain de l'effondrement du communisme, ils ont été nombreux, les intellectuels, au nom du post-nationalisme, à chercher à maintenir les fédérations qui avaient chaque fois tenus les peuples prisonniers. Habermas avait ainsi ses réserves quant à la réunification allemande. Jürgen Habermas, *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*. Fayard, 1996. Et on sait avec quelle passion les intellectuels français ont pris la cause de la Yougoslavie contre celle de ses peuples, voyant dans le réveil des derniers la réapparition d'un tribalisme, d'un nationalisme ethnique qui annonçait un horizon aussi pire que celui du totalitarisme soviétique. Pour un exemple encore récent de cette myopie universaliste qui révèle les limites étroites d'un républicanisme abstrait, on lira Jean-François Kahn qui, dix ans après l'indépendance des peuples slovène et croate, et quinze ans après la chute de l'URSS, se désole encore de l'éclatement des fédérations yougoslave et soviétique. Jean-François Kahn, *Ce que Marianne en pense*, Mille et une nuits, 2002. C'est Alain Finkielkraut et quelques autres, qui ont pu sauver l'honneur du microcosme intellectuel en prenant le parti de l'indépendance croate en y voyant non pas un repli tribal mais bien l'accession d'un petit peuple à la pleine existence politique, capable ainsi de participer librement à l'universalité européenne. C'est d'ailleurs à travers la question nationale telle qu'elle se posait pour les petits peuples d'Europe de l'Est que Finkielkraut a commencé son exploration du problème des petites nations. Alain Finkielkraut, *Comment peut-on être Croate ?* Gallimard, 1992.
- 32 Il n'y a aucun lien à faire entre le fait d'être une petite nation et d'être sans État. Il y a des petites nations indépendantes, d'autres pas. Celles qui le sont ne cessent pas de faire partie de ce groupe. Nous faisons référence à la définition que donne Milan Kundera de ce qu'est une petite nation, soit un peuple conscient de sa précarité, et dont l'existence politique, et la présence dans l'histoire, est toujours compromise. En cela, il ne s'agit pas d'un concept analytique, cela va de soi, mais d'un concept historique et existentiel. Le sort réservé à la Tchécoslovaquie au lendemain de Munich est exemplaire du sort tragique des petites nations, leur existence étant finalement réduite à celle de pions sur l'échiquier de la politique européenne, les grands États bradant par manque de courage leurs alliés dont ils avaient finalement décrété la marginalité, dont ils avaient décidé le caractère non essentiel, dans l'histoire européenne. Les grands du monde s'entendaient en gommant les détails. Et qu'importe si chacun de ces détails était une petite humanité, une nation. Pour

- ces considérations, nous nous inspirons d'Alain Finkielkraut, *L'ingratitude, conversation sur notre temps*, Québec-Amérique, 1999. On lira aussi avec grand profit d'Istvan Bibó, *Misères des petits États d'Europe de l'Est*, Albin Michel, 1993.
- 33 Richard Gervais, *Consolation des petites nations ?*, in *L'Analyste*, n.38, été 1992, p. 20-22.
- 34 Drazen Katunaric, *Le geste de Pilate, Notes sur la grande Europe et les petites nations*, in *Le Messenger européen*, n.6, 1992, Gallimard, p. 35.
- 35 Valentin Hribar, *Les Slovènes et l'Europe transnationale*, in *Le Messenger européen*, n.5, 1991, Gallimard, p. 29-30.
- 36 J.-L. Talmon, *La patrie est en danger, Lettre ouverte à Menehem Begin*, in *Le débat*, numéro 11, avril 1981, p. 58.
- 37 J.-L. Talmon, *La patrie en danger*, p. 59.
- 38 Geneviève Nootens, *Désenclaver la démocratie. Des huguenots à la paix des Braves*, Québec-Amérique, 2004, 168p.
- 39 François Fejtő, *jtő, Requiem pour un Empire défunt, Histoire de la destruction de l'Autriche-Hongrie*, Seuil, 1993.
- 40 On trouve dans le monde anglo-saxon, paradoxalement, une très précieuse contribution intellectuelle pour ceux qui cherchent à penser l'avenir de l'État-nation sans chercher dans les augures les signes de son dépérissement. Une philosophie politique qui trouve aussi à lier comme il se doit l'État-nation et la démocratie et qui ne cherche pas à théoriser dans l'univers spéculatif un modèle politique inédit dont l'application permettrait soudainement de résoudre de manière définitive les problèmes politiques posés à notre époque par la question nationale. Car c'est un lien fondamental qui unit la démocratie à l'État-nation, dans la mesure où la première suppose justement un *demos*, un peuple, qui s'incarne dans la modernité dans une communauté de mémoire et de culture indispensable à la mise en place d'un espace public où la délibération sur les finalités de l'action collective peut s'investir d'autre chose que d'une simple rationalité administrative. On lira avec grand intérêt John O'Sullivan, *Conservatism, democracy and national identity*, Centre for policy studies, 1999, John O'Sullivan, *In Defense of Nationalism*, in *The National Interest*, winter 2004/05, p. 33-40, John Fonte, *Democracy's Trojan Horse*, *The National Interest*, Summer 2004, p. 117-128.
- 41 Éric Weil, *Philosophie politique*, p. 131.
- 42 Maurice Séguin, *Les normes*, in Pierre Tousignant (dir.) *Les normes de Maurice Séguin, le théoricien du néo-nationalisme*, Guérin, 1999, p. 233.
- 43 Comme le remarque très justement Benoît Dubreuil : « Ce discours sur la supranationalité a permis aux élites de plusieurs États-nations ou États-wanna-be nations de discréditer les revendications d'autonomie provenant de leur minorité : un État ? Pour quoi faire ? Tout le monde sait que ça ne sert plus à rien ! Soit, alors s'il ne sert plus à rien, pourquoi rechigne-t-on à laisser aux minorités le droit de se constituer en État ? Pourquoi défend-on avec autant d'ardeur les privilèges hérités du XIX^e siècle ? C'est peut-être parce que ceux-ci demeurent plus utiles qu'on veut le laisser croire (derrière le mirage supranational), peut-être parce que la mondialisation n'est pas encore complétée et ne le sera jamais... » in *Étude critique de La nation dans tous États, Les identités nationales en mouvement, L'Action nationale*, volume XCIII, numéro 1, janvier 2003, p. 50.

Romain Gaudreault*

SIGNES D'EMPIRES

À Montréal, au début de septembre 2003, la transformation du nom de l'aéroport de Dorval en « aéroport Pierre Elliott-Trudeau » a suscité une résistance médiocre, qui s'est vite estompée : quelques lettres dans les journaux et, le jour de la cérémonie organisée par le gouvernement canadien, une petite manifestation à laquelle ont participé une cinquantaine de personnes. Ce changement de nom n'est que la plus récente escarmouche dans une lutte symbolique que se livrent deux opposants, les nationalistes québécois et ceux qu'on appelle les « fédéralistes » canadiens. Il importe que les premiers reprennent l'initiative sur ce terrain, car il s'agit d'une occasion inestimable de promouvoir l'indépendance du Québec. Le présent article propose l'un des instruments nécessaires à cette tâche. Il se divise en trois parties : d'abord, quelques brèves clarifications sur les notions de symbole et de système, puis une description des principaux lieux et monuments qui appartiennent à deux systèmes symboliques impériaux à Montréal et, enfin, la description d'un système symbolique national destiné à remplacer les précédents le jour où le peuple québécois se décidera à créer un État indépendant.

* En collaboration avec Daniela Roventa-Frumusani, l'auteur a publié le livre *Pour comprendre la science des signes. Introduction à la sémiotique* (2001). Il a été membre fondateur et premier président de la Société de sémiotique du Québec (1994-1996).

Clarifications sur les notions de symbole et de système

Certaines personnes incarnent de façon exemplaire le courage, la loyauté, la détermination, la hardiesse, la générosité ou d'autres qualités humaines. À leur mort, on leur élève des statues dans des endroits publics ; on nomme en leur honneur des rues, des boulevards, des places, des parcs et des édifices publics. La collectivité vient alors d'adopter un type de signes qu'on appelle des symboles, c'est-à-dire des êtres matériels qui représentent une idée. Ces êtres matériels peuvent être non seulement des personnes, mais aussi des objets, des animaux et des lieux. Il arrive que certains lieux symboliques, comme la place de la Concorde, portent le nom même de l'idée qu'ils représentent.

Les symboles proposés à la vénération publique finissent par constituer un système où transparaissent les valeurs qui fondent une société. Par « système », il faut entendre un ensemble constituant un tout organique.

Systèmes symboliques impériaux

Un empire se définit comme l'union forcée de plusieurs États ou peuples en vue de satisfaire les besoins d'un autre État ou d'un autre peuple. Outre l'empire, il n'existe qu'une autre possibilité d'union, la confédération, laquelle se définit comme l'union volontaire de plusieurs États ou peuples en vue de satisfaire des besoins communs. Au Québec, deux empires se sont succédé depuis l'arrivée du premier Européen (Jacques Cartier, 1534) mandaté par un roi pour prendre possession de ce territoire où habitaient déjà des peuples autochtones : d'abord l'Empire français (1534-1760), puis l'Empire britannique (depuis 1760). Les peuples autochtones ont connu les deux empires, tandis que les descendants des Français n'en ont connu qu'un seul, l'Empire

britannique. Officiellement, ce dernier continue d'exister : Élisabeth II, l'actuelle reine d'Angleterre, est aussi la reine du Canada. Il suffit d'examiner une pièce de monnaie canadienne pour s'en rendre compte. Dans les faits, un nouvel empire s'est lentement développé et a commencé à prendre la relève : l'Empire canadien. Toutefois, avant d'énumérer les principaux symboles de l'Empire britannique et de son héritier, il convient de pratiquer une forme d'anamnèse et d'examiner les principaux symboles de l'Empire français, où vivaient les ancêtres du peuple québécois. Par « peuple québécois », j'entends le peuple formé des descendants des premiers Français, ainsi que de leurs alliés par mariage, par amitié ou par intérêt, et vivant dans la province de Québec.

Symboles de l'Empire français

À Montréal, les principaux symboles de l'Empire français sont regroupés dans la vieille partie de la ville : la place Jacques-Cartier, la place d'Armes, la place Vauquelin, ainsi que les statues de Maisonneuve et de Vauquelin qui s'y trouvent.

1. Place Jacques-Cartier

Jacques Cartier (1491-1557), marin français. Le 24 juillet 1534, à Gaspé, en présence d'Iroquois, l'envoyé du roi François 1^{er} plante une croix aux armes de son roi, « symbole officiel de la prise de possession en pays chrétien ». Le 2 octobre 1535, Cartier débarque à Hochelaga, ville iroquoise de 3000 habitants. Il n'y plante pas de croix, mais nomme la montagne toute proche « Mont-Royal ». Redescendant le fleuve, il plante une seconde croix à l'embouchure de l'actuelle rivière Saint-Maurice. Enfin, le 2 mai 1536, il plante une troisième et dernière croix à Stadaconé, bourgade iroquoise où s'élève actuel-

lement la ville de Québec, capitale de la province de Québec. Tous ces faits sont connus des historiens (Canada-Québec, Synthèse historique, 1976 : 31-37).

2. Place d'Armes, statue de Paul Chomedey, Sieur de Maisonneuve (1612-1676), issu de la noblesse française. En 1642, Maisonneuve fonde Ville-Marie, l'actuelle ville de Montréal. Inscriptions sur le socle du monument : « Il est de mon honneur d'accomplir ma mission, tous les arbres de l'île de Montréal devraient-ils se changer en autant d'Iroquois. » – « Paroles de Maisonneuve à M. de Montmagny ».
3. Place Vauquelin, statue de Jean Vauquelin, capitaine français (1727-1772). « S'est illustré devant Québec en 1759, lors de la guerre de la Conquête [menée par les Britanniques] » (Les rues de Montréal, 1995 : 485).

Symboles de l'Empire britannique

Les principaux symboles de l'Empire britannique sont massés à proximité du Vieux-Montréal et enserrent une grande partie du centre-ville actuel de Montréal (voir figure 1). Ils comprennent le square Victoria, le square Phillips, le square Dorchester, la place du Canada, les statues ou monuments qui s'y trouvent ainsi que les rues avoisinantes.

1. Square Victoria, statue de Victoria (1819-1901), reine de la Grande-Bretagne et de l'Irlande (1837-1901) et impératrice des Indes (1876-1901). Rues adjacentes : (a) rue McGill, en l'honneur de James McGill (1744-1813), homme d'affaires et député à l'Assemblée législative du Bas-Canada, l'un des commissaires responsables des tra-

vaux d'aménagement du secteur (Les rues de Montréal, 1995 : 328) ; (b) côte du Beaver-Hall, en souvenir de la résidence de Thomas Frobisher (1740-1810), laquelle a servi, entre 1800 et 1848, de lieu de réunion au Beaver Club, dont les membres sont tous associés au commerce des fourrures (Choko, 1990 : 66).

2. Square Phillips, statue d'Edward VII (1841-1910), fils de la reine Victoria, roi de 1902 à 1910. Affiche de la Ville de Montréal : « Thomas Phillips (1771-1842). Marchand, entrepreneur en construction et conseiller municipal, promoteur du développement du quartier ». Inscription sur le socle de la statue : « King Edward VII. In memory of a much loved sovereign, the citizens of Montreal erected this monument. 1914 ». Rues adjacentes : (a) rue Phillips, joignait l'ancien square Beaver-Hall (maintenant place du Frère-André) et le square Phillips ; (b) rue Cathcart, en l'honneur de Charles Murray, comte de Cathcart (1783-1859), 17^e gouverneur général du Canada (1846-1847) ; (c) rue Aylmer, en l'honneur de Matthew Whitworth-Aylmer (1775-1850), cinquième baron d'Aylmer, gouverneur général (1830-1835) ; (d) avenue Union, pour commémorer l'Acte d'Union (1840), qui réunit le Bas-Canada et le Haut-Canada sous une seule administration.
3. Square Dorchester, en l'honneur de Guy Carleton, premier baron de Dorchester (1724-1808). « Participe à la prise de Québec en 1759 et devient gouverneur en 1768. Jusqu'en 1776, malgré quelques absences, il exerce deux mandats. » (Les rues de Montréal, 1995 : 148-149). Monuments : (a) statue d'un cavalier de la Guerre des Boers (1899-1902) ; inscriptions sur le socle : (1) « To

commemorate the heroic devotion of the Canadians who fell in the South African War and the valour of their comrades » ; (2) « In grateful recognition of the patriotism and public spirit shown by Lord Strathcona and Mount Royal in raising and equipping a regiment of horse for service in South Africa as an evidence of his sympathy with the cause of imperial unity » ; (b) statue d'un lion ; inscriptions sur le socle : (1) « 1837-1897. A tribute to her majesty Queen Victoria, our revered and beloved sovereign » ; (2) « The British Empire gratefully rejoices in the longest, most beneficent and most glorious reign in her history » ; (c) statue de Robert Burns (1759-1796), poète anglais ; (d) statue de Sir Wilfrid Laurier (1841-1911), Premier ministre du Canada (1896-1911) [« Sir » est un titre en usage dans la noblesse britannique]. Rues adjacentes : (a) rue Peel, en l'honneur de Sir Robert Peel (1788-1850), plusieurs fois premier ministre d'Angleterre ; (b) rue Metcalfe, en l'honneur de Lord Charles Theophilus Metcalfe (1785-1846), 16^e gouverneur général du Canada (1843-1845).

4. Place du Canada

En l'honneur du « Dominion of Canada » (1867), dont la devise « *A mari usque ad mare* » est tirée de l'Ancien Testament, psaume 72 (« Le roi promis »), verset 8 : « *Et dominabitur a mari usque ad mare* », c'est-à-dire « Il dominera d'une mer à l'autre ». Monuments : (a) Sir John Alexander MacDonald (1815-1891), Premier ministre du Canada en 1867. Affiche de la Ville de Montréal : « Grand architecte de la Confédération canadienne, au même titre que Sir George-Étienne Cartier (...) Bien que la reine Victoria lui ait délégué le droit de grâce, MacDonald le

refuse à Riel qui sera pendu. » [Louis Riel, chef de la révolte des Métis au Manitoba en 1884-1885] ; (b) cénostaphe en l'honneur des soldats canadiens morts dans diverses guerres (1914-1918, 1939-1945, 1950-1953).

Système symbolique d'un Québec indépendant

L'accès du peuple québécois à l'indépendance suppose plusieurs « conditions gagnantes ». La première consiste à reconnaître et à rejeter à la fois les symboles de l'Empire britannique et ceux de l'Empire français en dressant les plans d'un « musée des empires », lieu public à ciel ouvert, mais clos de hauts murs où, après l'indépendance, et pour l'éducation des générations futures, seront regroupés la totalité des symboles des empires français et britannique, sans oublier des symboles secondaires comme les statues de Dollard des Ormeaux, de Marguerite Bourgeoys et de l'amiral Nelson. Il faudra aussi inclure dans ce musée la statue de Jean-Olivier Chénier (1806-1937), commandant de l'une des armées des Patriotes, mort en 1837 au cours d'une dernière bataille contre l'armée britannique. Comme les symboles doivent nourrir l'imagination et guider l'action, il faut se démarquer publiquement et dès maintenant de tout symbole de la lutte armée. Sinon, il sera difficile de susciter ou de maintenir des sympathies nécessaires à l'étranger, au Canada et surtout au Québec. Les plans du Musée des empires devront être rendus publics et serviront à la promotion de l'indépendance.

Comme seconde condition gagnante, il faut prévoir et rendre public un nouveau système de symboles destiné à transposer dans l'espace public les nouvelles valeurs d'un Québec indépendant. Le système proposé comprend deux axes : (1) l'axe de la quête et du maintien de l'indépendance

du peuple québécois ; (2) l'axe de la quête et du maintien de la concorde entre les peuples. Le premier est orienté d'est en ouest et le second, du nord au sud (voir figure 2).

Axe de l'indépendance

Les symboles de l'indépendance comprennent la place Pierre-Bourgault, la place René-Lévesque, la place de l'Indépendance, les statues ou bustes éventuels ainsi que le boulevard Charles-de-Gaulle et les rues avoisinantes.

1. Place Pierre-Bourgault, en l'honneur de Pierre Bourgault (1934-2003), membre fondateur du Rassemblement pour l'indépendance nationale (R.I.N.) ; en devient président en 1964 ; obtient la dissolution du groupe en 1968 pour permettre l'union des nationalistes au sein du Parti québécois, qui vient d'être créé.
2. Boulevard Charles-de-Gaulle, en l'honneur du président français Charles de Gaulle (1890-1970). « Vive le Québec libre ! », paroles de conclusion de son discours prononcé du haut du balcon de l'Hôtel de ville de Montréal en 1967 ; en remplacement du boulevard René-Lévesque.
3. Place René-Lévesque et buste de René Lévesque (1922-1987), chef du Parti québécois et Premier ministre de la province de Québec (1976-1985) ; en remplacement du square Dorchester. [Le buste de René Lévesque se trouve actuellement au coin du boulevard qui porte son nom et de la rue Bleury.] Rues adjacentes : (a) rue Jean-Lesage, en l'honneur de Jean Lesage (1912-1980), Premier ministre de la province de Québec (1960-1966), dirige un vaste programme de réformes sociales connu sous le

nom de « révolution tranquille » ; en remplacement de la rue Peel ; (b) rue Daniel-Johnson, en l'honneur de Daniel Johnson (1915-1968), Premier ministre de la province de Québec (1966-1968), auteur de *Égalité ou indépendance* (1965) ; hôte de Charles de Gaulle en 1967 ; en remplacement de la rue Metcalfe.

4. Place de l'Indépendance. En remplacement de la Place du Canada.

Axe de la concorde

Les symboles de la concorde comprennent la place Jean-Drapeau, la place de la Concorde, la place Lucille-Teasdale, la place des Premières Nations, la place du Frère-André, les statues ou bustes éventuels ainsi que les rues avoisinantes.

1. Place Jean-Drapeau, en l'honneur de Jean Drapeau (1916-1999), maire de Montréal (1954-1957, 1960-1986), promoteur de l'Exposition universelle de Montréal (1967) et des Jeux olympiques (1976) ; en remplacement du square Phillips. Rues adjacentes : (a) rue Marie-Victorin, en l'honneur du frère Marie-Victorin (1885-1944), fondateur du Jardin botanique de Montréal et des Cercles des jeunes naturalistes ; en remplacement de l'avenue Union ; (b) rue Alphonse-Desjardins, en l'honneur d'Alphonse Desjardins (1854-1920), fondateur des Caisses populaires Desjardins (1900), qui reposent sur l'idée de la coopération et de l'égalité des sociétaires ; en remplacement de la rue Aylmer ; (c) rue Laure-Gaudreault, en l'honneur de Laure Gaudreault (1889-1975), instigatrice de la syndicalisation massive des

enseignantes du Québec entre 1936 et 1945 (Graveline, 2003 : 75-93) ; en remplacement de la rue Cathcart.

2. Rue John-Lennon, en l'honneur de John Lennon (1940-1980), auteur-compositeur-interprète britannique, organisateur (avec son épouse Yoko Ono) d'un bed-in pour la paix à l'Hôtel Reine-Élisabeth de Montréal (1969) ; auteur de « Give peace a chance », chanson enregistrée sur place. En remplacement de la rue Phillips et de la côte du Beaver-Hall.
3. Place de la Concorde. En remplacement du square Victoria (partie au nord de la rue Saint-Antoine).
4. Place Lucille-Teasdale, en l'honneur de Lucille Teasdale (1929-1996), chirurgienne montréalaise ; co-fondatrice (avec le Dr Piero Corti) de l'Hôpital St. Mary's en Ouganda, où elle a pratiqué la médecine pendant 35 ans ; décès attribuable au sida, qu'elle a contracté en se coupant accidentellement sur des fragments d'os lors d'une intervention chirurgicale ; en remplacement du square Victoria (partie au sud de la rue Saint-Antoine). Rue adjacente : rue Armand-Frappier, en l'honneur d'Armand Frappier (1904-1991), fondateur de l'Institut de microbiologie et d'hygiène de Montréal (1938), qui deviendra, après la retraite du fondateur en 1975, l'Institut Armand-Frappier, l'un des piliers du nouveau réseau de l'Institut national de la recherche scientifique ; en remplacement de la rue McGill.

5. Place des Premières Nations, symbole de l'amitié du peuple québécois envers les peuples autochtones. En remplacement de la place d'Armes.
6. Place du Frère-André, en l'honneur du frère André (1845-1937), portier dans un collège montréalais, zélateur de Saint-Joseph, guérisseur célèbre et fondateur de l'Oratoire Saint-Joseph. Créée en 1986 et située au point d'origine de l'axe de l'indépendance et de l'axe de la concorde, la place du Frère-André ne peut que symboliser la puissance de l'espoir, cet espoir invincible qui fonde toute grande action.

Conclusion

Le système symbolique national exposé dans la présente étude repose sur deux valeurs que ne pourront renier les personnes éprises de liberté et de paix : l'indépendance du peuple québécois et la concorde entre les peuples. Les personnalités proposées comme symboles méritent toutes, par leur action exemplaire, de nourrir l'imagination des Québécois et de guider leur action. Quant à la place des Premières Nations, non dédiée à une personnalité en particulier, elle devra nous rappeler constamment que notre indépendance sera sans valeur tant que notre amitié indéfectible envers les peuples autochtones n'aura pas réussi à les faire accéder à la pleine maîtrise de leur destin.

Le système symbolique national proposé ne règle pas le compte de tous les symboles impériaux en place à Montréal. Tel quel, il n'en constitue pas moins un instrument utile pour l'éducation du public et la promotion de l'indépendance du Québec. Il doit servir à faire prendre conscience des forces du peuple québécois et à stimuler l'espoir d'un avenir

encore meilleur. Ce plan particulier pour l'après-indépendance sera toutefois bien inutile s'il n'est pas accompagné d'autres plans destinés à réduire la peur devant l'inconnu. Concrètement et dans le détail, à la manière de la présente étude, il nous faut imaginer les institutions et les politiques inédites qui remplaceront celles du gouvernement canadien dans quatre secteurs prioritaires : sécurité et affaires étrangères, monnaie et système bancaire, transport maritime et aérien, immigration et travail.

Bibliographie

[Anonyme] *Les rues de Montréal. Répertoire historique*. Montréal : Éditions du Méridien, 1995. 547 p.

CHOKO, Marc H. *Les grandes places publiques de Montréal*. Montréal : Éditions du Méridien, 1990. 215 p.

GRAVELINE, Pierre. *Une histoire de l'éducation et du syndicalisme enseignant au Québec*. Montréal : Éditions Typo, 2003. 197 p.

VAUGEOIS, Denis, LACOURSIÈRE, Jacques (eds.). *Canada-Québec. Synthèse historique*. Édition corrigée et mise à jour. Montréal : Éditions du Renouveau Pédagogique, 1976. 625 p.

Figure 1

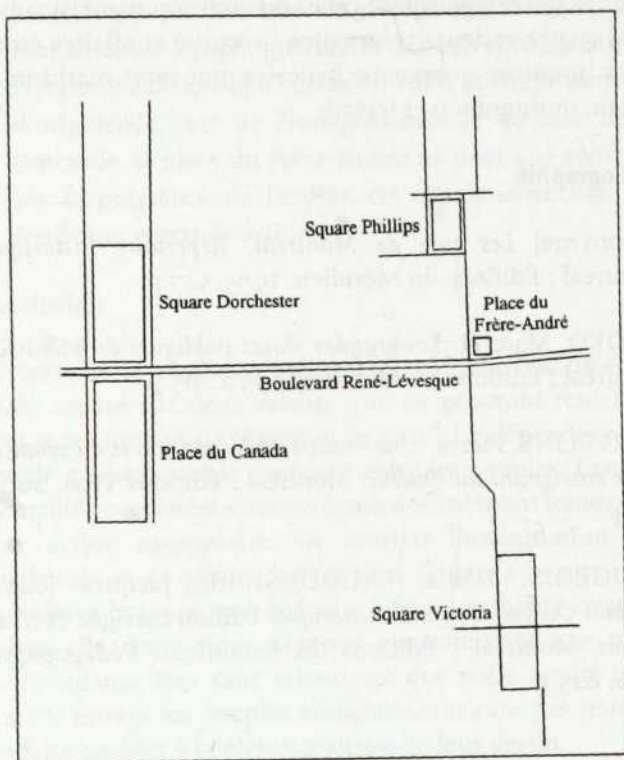
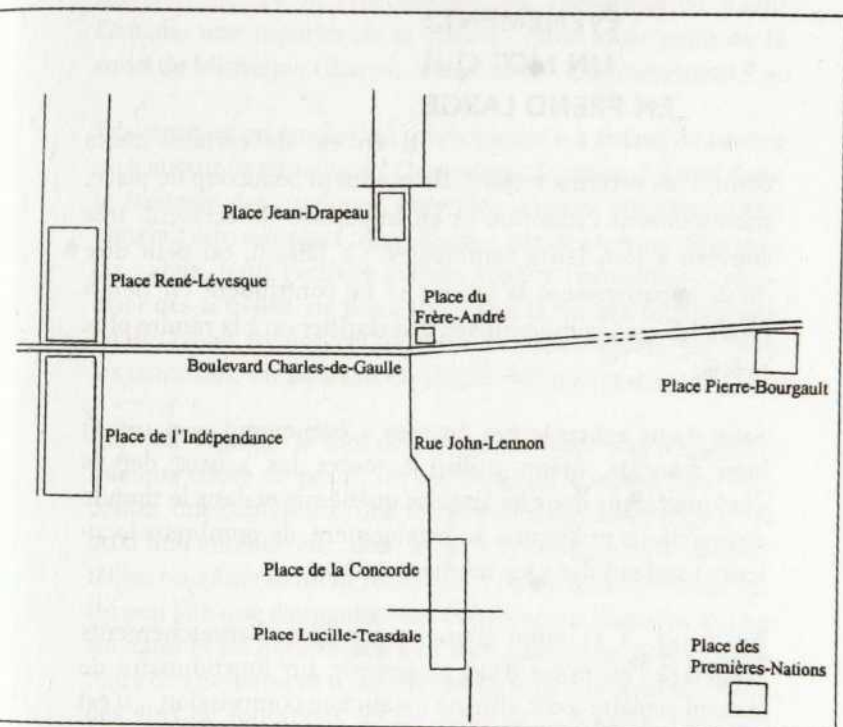
CARTE SYMBOLIQUE DU CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL AVANT
L'INDÉPENDANCE

Figure 2

CARTE SYMBOLIQUE DU CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL APRÈS
L'INDÉPENDANCE

ÉVÉNEMENT : UN MOT QUI EN PREND LARGE

Il en est de certains mots comme de certains voisins. Ils prennent beaucoup de place, monopolisent l'attention et en imposent. Ils écrasent, très souvent à tort, leurs semblables. Ce faisant, on peut dire qu'ils appauvrissent la langue et ne contribuent en rien à l'enrichir ou à la moderniser, à la clarifier ou à la rendre plus précise.

Sans doute est-ce le cas du mot « événement », pourtant bien français, qu'on utilise à toutes les sauces depuis quelque temps dans les médias québécois et dans le monde des relations publiques. Inévitablement, de nombreux locuteurs tombent dans les mêmes ornières.

En 1999, à la suite d'une accusation d'attouchements sexuels à l'encontre d'un professeur, un fonctionnaire de conseil scolaire avait affirmé : « aucune commission... n'est à l'abri d'un tel événement » (*Le Soleil*, 13 février 1999, A-3). Quelques semaines plus tôt, une journaliste du *Devoir* (21 janvier, p. 1) commentait la décision des organisateurs du Salon de la jeunesse de « déménager leur événement » au Palais des congrès. Plus loin, elle évoquait les « groupes d'élèves qui visitent l'événement ».

Fin mars et début avril 2004, les visiteurs du Festival littéraire Métropolis (pardon : de l'événement !) pouvaient lire sur un panneau publicitaire du hall d'entrée de l'hôtel : « calendrier des événements », « Pour tous les événements gratuits... », « Ne pas quitter la salle avant la fin d'un événement », etc. Le 15 avril dernier, au *Téléjournal* de Radio Canada, une reporter de la chaîne, après avoir parlé de la mort de Micheline Charest, a enchaîné « Cet événement... ».

Exagère-t-on en employant « événement » à autant de sauces ou à autant de situations ? On pourrait le croire. Le mot dans le contexte des quelques exemples alignés précédemment pourrait être remplacé, dans l'ordre, par des termes plus précis : abus, tenir l'activité ailleurs, visiter l'exposition, calendrier des activités, ne pas sortir avant la fin des conférences ou des tables rondes, cet incident ou cette tragédie. Et, selon les contextes, on pourrait en aligner beaucoup d'autres.

En toute logique, le mot devrait servir avant tout à qualifier quelque chose de passé, un incident, un accident, une rencontre, une conférence, une réception, la signature d'un traité ou d'une entente, etc., dont le sens et l'impact sont indiscutables ou généralement reconnus. C'est pousser le bouchon un peu loin que d'organiser des événements, d'en déterminer les dates et les horaires, de leur fixer une durée (« les quatre jours de l'événement » comme on l'a écrit à propos du Salon des vins de Montréal), de les aider (« ... trouver comment aider le plus d'événements possible », mission confiée à la ministre Sherrer). Une agence (www.evenementiel.qc.ca) qui s'applique à dresser un inventaire des activités à venir va même jusqu'à lancer un « appel aux événements », à inviter les groupes à intégrer « leurs événements de la campagne électorale... à son important calendrier », à « inscrire leurs événements » sans tarder, etc. (courriel daté du 19 mai 2004).

On pourra exciper bien sûr du fait que des saints Jean Bouche d'or créent des traditions à la demande, que des entrepreneurs visionnaires construisent des immeubles historiques et qu'on donne souvent des adresses à des institutions. Mais c'est s'engager sur une pente savonneuse. On pourra passer en revue les citations du dictionnaire Robert afin de voir si jusqu'à maintenant on était allé aussi loin dans l'utilisation du mot. On peut supposer que lorsqu'on s'appelle Napoléon ou Bonaparte ou qu'on forme un gouvernement on pourra diriger les événements. Mais pourrait-on en organiser un ?

Le voisinage du mot anglais « event » (lui-même emprunté au français), lequel occupe un large territoire sémantique, semble conduire tout naturellement à « événement » et, donc, à masquer la panoplie des mots voisins et à les faire oublier. Aussi peut-on prévoir comment un traducteur inconscient rendrait la phrase : « We are delighted to be hosting this event » (un congrès annuel). Le phénomène est courant en sol québécois. Il y a une vingtaine d'années, feu Jean Darbelnet avait illustré ce phénomène en s'appuyant sur l'impérialisme du mot « brown » et des ravages qu'il menait, sous la bannière « brun », chez les bis, bistre, havane, café au lait et marron. Des lexicographes attachent le grelot, René Meertens et M. Koessler en particulier, qui alignent les mots qui peuvent le mieux rendre le mot « event » selon les contextes.

La force du mot « événement » dans les médias québécois, chez les publicitaires et spécialistes des relations publiques actuels tient pour une bonne part du snobisme et de l'inflation verbale mais aussi de la facilité (pourquoi utiliser le mot juste ? ou un mot précis ? alors que le mot passe-partout vient tout naturellement à l'esprit) découlant de la présence

du mot « event ». On peut souhaiter que les communicateurs et les journalistes, gens de la parole comme de l'écrit, se corrigeront et, par le fait même, donneront le bon exemple à tous ceux qui, ici au Québec – le virus ne semble pas encore présent en France –, n'ont pas toujours le loisir ou le réflexe de réfléchir à la langue qu'ils utilisent. □

TRANSLATEX⁺ Communications⁺

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

Claude Ghanimé



1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2
Téléphone : (450) 463-0204 • Télécopieur : (450) 463-0227
Courriel : translatex.com@sympatico.ca



le **Rassemblement**
pour un **pays Souverain**

UNUM QUEBEC PATRIA NOSTRA EST
Québec, notre seule patrie

C.P. 306, succursale C, Montréal (Québec) H2L 4K3
Tél. : (450) 491-5437
Courriel : roy.b@videotron.ca - Site internet : www.rpsquebec.qc.ca

Allard & Carrière

SOCIÉTÉ NOMINALE

COMPTABLES AGRÉÉS

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone : (514) 385-6601 • Fax : (514) 385-6177
Courriel : allardp@qc.aira.com



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

info@sta-conseil.com
www.sta-conseil.com

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

Télécopieur : (450) 471-0026
(514) 355-7923

Téléphone : (450) 471-2662
(514) 355-7869
(800) 782-5799

LIRE

Les essais

- Les grands textes
indépendantistes
- *Andrée Ferretti et Gaston Miron* 102
- La pensée impuissante. Échec et
mythes nationaux canadiens-
français. Pour une culture
littéraire nationale commune
- *Gérard Bouchard* 107
- Histoire des Patriotes
- *Gérard Filteau* 113
- Mon miroir. Journaux intimes
- *Frère Marie-Victorin* 118
- Edmond de Nevers, La question
des races, Anthologie
- *Jean-Philippe Warren* 123
- Le Québec, les Québécois. Un
parcours historique
- *Jocelyn Létourneau* 127

Livres reçus

- Livres reçus 149
- Courrier des lecteurs 151
- Index de nos annonceurs 159

ANDRÉE FERRETTI ET GASTON MIRON

Les grands textes indépendantistes (1774-1992), Montréal, Typo, 2004.

ANDRÉE FERRETTI

Les grands textes indépendantistes (1992-2003), Montréal, Typo, 2004.

Andrée Ferretti est fière d'être Québécoise et n'a jamais cessé de lutter pour que le Québec devienne un pays à part entière. Qui mieux qu'elle et son « presque frère » Gaston Miron, pour le premier volume en 1992, et elle seule pour le deuxième en 2004, pouvaient préparer une anthologie des grands textes indépendantistes, de 1774 à nos jours, et donner ainsi un outil de choix à notre réflexion sur cette question essentielle pour notre avenir collectif ! Cet ambitieux projet a vu le jour en avril 1991 et nécessité la recherche, la lecture, le découpage et le montage de milliers de textes qui jalonnent la marche du Québec vers la reconquête de son identité nationale.

Le premier volume est divisé en deux parties : 1. Jalons pour la mémoire (de la Conquête à 1957). 2. Cap sur l'indépendance (1957-1992). Chacune de ces deux parties est subdivisée en deux chapitres regroupant : 1. Les textes qui expri-

ment la pensée de tout un mouvement. 2. Ceux qui portent la signature d'une personne parlant en son nom propre. Enfin, dans une dernière partie sont résumées brièvement les prises de position indépendantistes de diverses personnalités et une courte bibliographie termine l'ouvrage. Le deuxième volume, outre la présentation et l'introduction d'Andrée Ferretti, est divisé en deux parties : 1. La nation en quête du pays (1992-1995), constituée surtout de textes écrits en vue du référendum de 1995. 2. Pourquoi et comment continuer le combat (1996-2003), où dès 2000, on s'interroge sur la façon de faire l'indépendance, en remettant en question la stratégie péquiste.

Critères des choix

Dans le premier volume, Andrée Ferretti et Gaston Miron écrivent que le critère qui a présidé au choix des textes est un engagement clair face à l'indépendance du Québec « sans ambiguïté d'aucune sorte, sans la soumettre à des conditions de réalisation autres que la volonté du peuple québécois ». Ce qui implique la rupture avec le système fédéraliste et tout nationalisme qui ne le remet pas en question. Car le Québec, ayant été conquis et assimilé aux vainqueurs par la force des armes, n'en possède pas moins le caractère d'un pays « essentiellement fondé sur la possession, en droit et en fait, d'un territoire le Québec, et sur la prépondérance à l'intérieur de ses frontières, d'une langue, d'une culture et d'une dynamique sociétale commune à l'ensemble des Québécoises et Québécois de toutes origines ».

Il est intéressant de noter que, dans le premier volume, sur quatre textes péquistes retenus, trois sont de femmes soit de Louise Harel, Francine Lalonde et Lise Payette mais force est de constater que les Québécoises sont presque absentes de

ce volumineux travail, à peine une dizaine d'entre elles figurant dans le premier volume et sept dans le deuxième. Soit parce qu'elles restent toujours minoritaires dans le domaine de l'écriture, soit parce qu'elles n'ont pas consacré la majeure partie de leur énergie à cet aspect de leur oppression.

Au sujet de cette faible présence des femmes dans l'anthologie, Andrée Ferretti écrit dans sa présentation de 2003 : « Forcé de sabrer dans le manuscrit, j'ai opté pour la conservation du plus grand nombre possible de textes écrits par des femmes et par des jeunes, quand, par leur thématique et leur argumentation, ils se comparaient avantageusement à beaucoup d'autres. J'ai en outre considéré le fait que les premières représentent le plus imposant bataillon et le plus dévoué des militants de l'ombre, et que les seconds tiennent notre avenir entre leurs mains. Il n'en demeure pas moins que leurs textes occupent une part congrue du volume, étant effectivement peu nombreux dans le corpus indépendantiste. » On y retrouvera des textes d'Anne Légaré, Hélène Pelletier-Baillargeon, Lise Bissonnette, Mona-Josée Gagnon, Louise Beaudoin, Hélène Pedneault et Elaine Audet.

Vaincre l'aliénation et la peur

Dans la remarquable introduction du premier volume, Andrée Ferretti et Gaston Miron dégagent les traits caractéristiques du discours indépendantiste à chaque étape de la lutte du peuple québécois pour se libérer de la domination étrangère et décider de son propre destin. On y note que, contrairement à ce qu'on croit, le Québec a toujours été ouvert sur le monde et influencé par les grands mouvements d'émancipation qui l'agitent que ce soient les révolutions française et américaine, le mouvement de décolonisation des peuples, la lutte pour le socialisme et le mouvement

de libération des femmes. Mais, tout au long de notre histoire, parallèlement à la rébellion, à l'impertinence joyeuse et frondeuse de notre peuple face aux Anglais, progresse cette aberration qui consiste à nous voir et définir selon leur regard. À nous concevoir comme partie intégrante d'un pays qui nous est si totalement étranger.

Comment expliquer ce comportement, lit-on dans l'introduction, sinon par le refoulement de la Conquête anglaise qui a fait de nous un peuple colonisé et une minorité dominée au sein du Canada. Jusqu'à ce jour, nous avons échangé notre intégrité contre une intégration sécurisante en laissant à d'autres le pouvoir de décider pour nous. Le Québec s'est replié sur une identité folklorique et continue à être lié aux alliances et aux choix de la majorité canadienne, à son ingérence constante pour limiter les miettes de juridiction qu'elle lui a consenties. Petit à petit, il est arrivé à considérer sa domination comme normale et à intérioriser le rôle de continuel perdant auquel l'accule systématiquement l'État canadien. L'aliénation québécoise nous condamne à lutter sur le terrain de l'ennemi et à nous soumettre à des règles du jeu inégales qui ne sont pas les nôtres comme on le voit tout au long de notre histoire et lors des référendums qui portent sur les offres du Canada et non sur la souveraineté du Québec.

Différence entre nationalisme et indépendance

On trouve dans cette anthologie une critique incisive du nationalisme qui s'est borné à lutter pour la sauvegarde de notre langue, de notre culture et de notre religion sans viser une pleine émancipation politique par le rapatriement de tous les pouvoirs dans l'État québécois et l'indépendance politique, économique et culturelle du Québec. Critique

nécessaire d'un nationalisme peureux incapable d'en finir avec la dépendance et l'aliénation qui se borne à réclamer un nouvel aménagement de notre fondamental état de colonisés minoritaires au sein du fédéralisme canadien pour qui, on l'a vu depuis toujours, la moindre revendication d'autonomie de notre part est une menace inacceptable. Une telle stratégie de quêtueux, défensive plutôt qu'offensive et créatrice, qui caractérise « le nationalisme traditionnel et actuel, maintient le Québec dans le passé, l'enferme dans le provincialisme, l'obligeant à un perpétuel recommencement des mêmes luttes, nées des mêmes revendications, en vue des mêmes objectifs », écrivent Ferretti et Miron pour qui « l'indépendance est la condition *sine qua non* à la réalisation d'un projet de société ».

Ainsi, en nous laissant envahir par la peur et en refusant de prendre les risques qu'impliquent la liberté et la maîtrise de notre destin national, nous renonçons à ce projet de société nouvelle que les mémoires soumis aux diverses commissions mises en place par les gouvernements péquistes par la majorité du peuple québécois (mouvement syndical et coopératif, mouvement des femmes, unions des producteurs agricoles, groupes populaires, artistes, écrivains etc.) appellent de tous leurs vœux, car nous ne possédons pas les leviers de pouvoir qui nous permettraient de la réaliser. Entériner la notion de « société distincte », de province parmi d'autres au sein du Canada, c'est renoncer à l'affirmation de notre identité nationale et à notre droit de créer un État québécois libre et indépendant en mesure de transformer la réalité selon nos aspirations les plus profondes.

Cette anthologie est un instrument indispensable pour comprendre les enjeux de l'indépendance, saisir la constante volonté de libération de notre peuple à travers son histoire et

la diversité de ces voix qui toutes nous convient à briser l'engrenage de la dépendance et de la soumission. Les textes sont précédés de notes biographiques sur les auteur-es et on trouvera, à la fin de chaque volume, une chronologie des événements politiques relatifs à la question nationale, accompagnée d'une bibliographie sélective. Les éditions Typo présentent les deux volumes en format poche dans un beau coffret à prix modique.

Au moment où le débat sur l'importance de la question nationale bat son plein au sein de la gauche, *Les grands textes indépendantistes* constitueront sans doute un outil de choix pour permettre aux indécis-es de se faire une idée claire sur la nécessité « de la réalisation conjointe et indissociable de l'indépendance politique et de l'émancipation sociale » du Québec. Andrée Ferretti, armée d'une patience et d'une persévérance à toute épreuve, a accompli un travail gigantesque en élaborant cet ouvrage essentiel, pétri dans la pensée et les rêves de plusieurs générations de Québécois et de Québécoises.

Elaine Audet, écrivaine.

GÉRARD BOUCHARD

La pensée impuissante. Échec et mythes nationaux canadiens-français. (1850-1960), Boréal, 2004.

Ce livre forme, à vrai dire, avec le précédent, *Les deux chanoines*, un seul et même livre. La conférence, *Raison et contradiction*, expose le cadre théorique dans lequel il s'inscrit et constitue en quelque sorte son introduction. Ce triptyque s'adosse à son tour à *Genèse des nations et cultures du nouveau monde*. Ce livre, on le sait, a fait date et fut honoré par le prix du Gouverneur général.

Dans cette œuvre, l'auteur avait pris quelque distance vis-à-vis l'historiographie modernisante à laquelle il continue cependant d'appartenir quoi qu'il en ait dans la mesure où il s'efforçait de prendre thématiquement en compte les représentations collectives, les représentations culturelles, notamment l'imaginaire national, cette entité quasi impalpable et pourtant, à sa façon, hyper-réelle. Pour l'historien social qui se veut scientifique, cette matière essentiellement subjective et réputée volatile représente un défi majeur. L'action humaine est d'entrée de jeu médiatisée par des représentations, donc des systèmes symboliques et, bon gré mal gré, le sociologue doit l'affronter comme telle. Mais comment cerner cette réalité floue et l'encapsuler dans des formules précises et vérifiables ? Ces représentations collectives riches de sens mais ambiguës ne risquent-elles pas d'introduire dans l'explication causale « toutes sortes de distorsions que la réalité quotidienne devrait normalement invalider » ? Ce devoir-être, en apparence si innocent trahit, je le crains, un postulat positiviste et déterministe. En présence de l'écart entre le réel et la représentation, celle-ci ne doit-elle pas se soumettre aux faits, à l'autorité de la science ? La « conscience » ne doit-elle pas s'accorder à « l'ambiance » (Jean Lemoyne). Toute représentation identitaire, notamment nationale, n'est-elle pas suspecte, artificielle, voire erronée ? Alors le sociologue, scientifiquement armé, doit corriger cette « conscience fausse ». Ce parti-pris théorique est lourd de conséquences. Selon cette conception, en effet, nous aurions été canadien-français « par erreur » (Daniel Dagenais). Nous devrions donc consentir sans réserve à notre être vrai, c'est-à-dire à notre américanité. La véritable histoire du peuple québécois est celle de son implantation continentale. Puisque nous avons toujours été américains et modernes sans le savoir, nous devons nous réconcilier sans états d'âme avec notre destinée américaine. Alors pourquoi vou-

loir un État indépendant qui soit pleinement nôtre, le lieu et l'organe de notre vouloir commun, si le projet ultime est de consentir enfin à ce que nous avons toujours été à notre insu.

Comme on pouvait s'y attendre, on n'a pas manqué de relever chez Bouchard comme un hiatus entre l'historien et le citoyen : le projet de la souveraineté ne s'appuie pas sur un véritable sujet national, puisque délesté de sa mémoire, sans épaisseur historique, vide par sa volonté éperdue d'ouverture à la modernité radicale. Comme si une nation purement civique, sans souche ethnique, pouvait exister quelque part dans le monde. Les nations réputées les plus civiques ont toutes été portées à l'origine par une ethnie et, devenues civiques, conservent les traces de leur origine. Dans le cas des États-Unis, John Jay le reconnaissait volontiers et n'en éprouvait aucune mauvaise conscience : « Providence has been pleased to give this one connected country to one united people – a people descended from the same ancestors, speaking the same language, professing the same religion, attached to the same principles of government, very similar in their manners and customs ». Tout État-nation est à la fois ethnique, culturel et civique, selon des formes et des modalités chaque fois singulières.

Les Patriotes aspiraient à dépasser l'ethnoculturel par le civique ; ils y furent refoulés de la manière que l'on sait, *manu militari*. Comment la nation aurait-elle pu survivre autrement qu'en survalorisant sa composante culturelle ? *La pensée impuissante* étudie la période qui a suivi leur échec (1850-1960). « le long hiver de la survivance » où prédomine « la pensée équivoque ». Ce type de pensée se définit par opposition à la « pensée radicale » et à la « pensée organique ». Chaque société est traversée par toutes sortes de tensions. Devant le « contradictoire », on peut trancher dans le vif,

choisir l'un des termes de l'antagonisme, et le mythe relayant la pensée, agir résolument en conséquence. Par rapport à la complexité de la situation la pensée radicale peut paraître outrageusement simplificatrice et unilatérale mais on ne peut lui reprocher l'indécision. Telle est l'idéologie jacobine en France, le communisme soviétique, les fascismes. La pensée dite organique s'applique à dépasser la contradiction en accommodant les deux termes de la tension dans une troisième instance qui opère la synthèse. La pensée équivoque ou fragmentaire, elle, reste prise dans la juxtaposition des contraires, confuse ou synchrétique et incapable d'une action efficace.

Le corps de l'ouvrage vise à démontrer à travers « l'analyse d'un groupe de penseurs (un peu acteurs aussi) canadiens-français très influents », de la période 1850-1960, la prédominance de la pensée équivoque. Parmi plusieurs écrivains, l'auteur a retenu quatre figures typiques : Arthur Buies, (1840-1901), Edmond de Nevers (1862-1906), Edouard Montpetit (1881-1954), Jean-Charles Harvey (1899-1967). Dans le chapitre final il revient sur la pensée de Groulx et répond à certains de ses contradicteurs. On l'aura compris, ces monographies ne s'attachent pas à étudier ces auteurs pour eux-mêmes mais servent à illustrer le syncrétisme et l'impuissance d'un certain imaginaire national.

Conformément à la vulgate moderniste, la lecture qui nous est proposée ici est impitoyable. Nous avons vraiment changé d'époque mais la nôtre se définit, aujourd'hui encore, en opposition à cette « Grande noirceur ». Sous le mode du rejet global nous sommes encore captif de cette période jugée honteuse parce que nous aurions peut-être *pu*, sinon agir, du moins rêver autrement. Peut-être aurions-nous *dû* épouser plus franchement l'ambition radicale telle que l'ont

incarné les États-Unis, même si en l'occurrence la norme était plutôt l'exception parmi les collectivités neuves. Ce jugement sévère affleure dans certains passages : « de véritables utopies de rupture (par exemple : la *manifest destiny* aux États-Unis, le mythe de métissage et de la nouvelle race au Mexique, l'indigénisme en Amérique latine...) auraient brisé le syncrétisme et auraient soit largué, soit incorporé autrement la référence terrienne et traditionnelle. Elles auraient exploité la thématique de l'indianité. Elles auraient justifié une attache paysanne à la manière de Jefferson et Jackson, dans une apologie de la petite propriété, de l'émancipation individuelle et responsable, de la liberté éclairée par l'éducation, épanouie dans une société laïque, républicaine. Ou bien elles auraient inséré le projet rural dans un rêve écologique, comme en Nouvelle-Zélande. Elles auraient pu se faire subversives, rêver à des actions de contestation de l'ordre existant (comme à Haïti), imaginer une mobilisation des classes populaires contre l'ordre économique et social (comme en Australie). Enfin, comme je l'ai indiqué, elles auraient pu situer l'ailleurs de l'utopie au cœur même de vieil habitat laurentien, mais réaménagé selon un modèle original, comme l'avaient fait les Patriotes, comme allaient le faire dans la seconde moitié du XX^e siècle les projets d'affranchissement portés par le mouvement felquiste d'abord, par les partis souverainistes ensuite » (p. 50).

Mais, était-ce vraiment le cas ? À court terme, après l'échec (d'ailleurs prévisible) des Patriotes, une nouvelle stratégie de rupture était-elle envisageable ? Le rêve de la reconquête était à la fois obsédant et impossible. En contrepoint, G. Bouchard, comme d'autres, l'admet : la situation avait quelque chose de tragique. L'horizon était bouché. Malgré tout, contre vents et marées, l'exigence de la reconquête ne fut jamais abandonnée. Bien plus, elle supprime l'inhibition

des mythes dépresseurs, comme il l'affirme avec raison : « ce qui se dégage clairement de mes analyses, c'est que la pensée canadienne-française de cette époque est entièrement traversée par la thématique de la reconquête – en contrepartie du sentiment de l'échec- bien plus que par celle de la survivance. De même, toute la rhétorique du repli sur soi m'apparaît extrêmement réductrice » (p. 249). Ainsi, en dépit du traumatisme de la Conquête (malencontreusement aplatie en Cession), le projet national de la reconquête fut vivant et agissant, même durant cette période désespérante. Au moment où nous sommes à nouveau tentés par la « pensée équivoque », il est bon de se rappeler la continuité de cette ambition, la plus profonde de notre histoire. Alors, pourquoi, sommes-nous si durs avec notre passé canadien-français ? Dans un texte récent, G. Bouchard a répondu avec à propos à cette question et tempère sa propre sévérité. « C'est le symptôme le plus courant des petites nations qui ont été longtemps dominées et sont restées trop pénétrées du sentiment de leur propre fragilité. Elles cultivent la mésestime de soi et ont tendance à se percevoir à travers le regard de l'autre, auxquelles elles se croient volontiers inférieures. Si bien qu'à la fin, elles sont encore plus petites et ressentent encore plus vivement le besoin de démontrer qu'elles pourraient être grandes, plus grandes même que les autres – en quoi elles trouveront ensuite une autre raison de se désoler » (Déravage de la mémoire, *La Presse*, 13.05.04, A21). Il n'y a pas de honte à être une petite nation bien qu'elle soit souvent perçue comme ethnocentriste, xénophobe et subversive du simple fait qu'elle est minoritaire. On devrait plutôt se réjouir du fait qu'elle s'efforce de substituer l'autonomie à la dépendance, le courage à l'abandon devant l'adversité.

Jean Roy

GÉRARD FILTEAU

Histoire des Patriotes, Septentrion, 2003.

Mon éditeur québécois préféré, Septentrion, nous refait le coup d'une contribution livresque indispensable avec sa réédition de l'*Histoire des Patriotes* de Gérard Filteau. Le travail éditorial est exceptionnel : un livre de luxe, superbement illustré, pédagogique et doté de tout le nécessaire pour la recherche ou pour une simple lecture agréable.

Ce livre est également, à plus d'un égard, un classique de notre historiographie. D'abord, il constitue la première et la seule tentative historique globale d'interprétation du mouvement patriote qui conduisit aux rébellions de 1837-1838. Une quantité innombrable d'ouvrages et d'articles sont, bien entendu, parus depuis la première publication de cette grande synthèse en deux volumes un siècle après les événements (1938-1939), mais aucun n'aura la largeur de vue de cette *Histoire des Patriotes* qui embrasse de manière cohérente l'ensemble des causes, des finalités, des modalités et des conséquences du mouvement de Papineau et de ses partisans.

Le livre de Filteau est également un classique par l'étendue de l'érudition qu'il déploie pour étayer son interprétation. Solidement appuyés sur les documents officiels, les témoignages recueillis et les archives journalistiques, les arguments de l'auteur n'ont rien perdu de leur vigueur et de leur complexité. Bien sûr, Filteau écrit à une époque bien située et pour un public ciblé qui ne se laisse pas convaincre facilement de la valeur du mouvement patriote... C'est en partie pourquoi notre auteur choisira d'éviter certains faits pour donner à sa thèse plus de recevabilité publique.

Sans lui rendre pleinement justice, nous pouvons résumer cette thèse en 4 points : 1) notre lutte nationale, exclusive-

ment fondée sur un rapport conflictuel ethno-culturel qui aurait atteint ses limites dans un contexte d'injustices flagrantes, tirait son origine réelle dans un « complot anglais » cherchant délibérément l'insurrection de la population française afin d'être en mesure par la suite de la réprimer une bonne fois pour toute ; 2) les idées politiques républicaines et révolutionnaires n'auront qu'un rôle fort limité dans l'organisation et la mobilisation des citoyens contre le régime ; 3) l'errance insurrectionnelle doit ainsi nous apparaître aujourd'hui comme une magistrale erreur historique, mais une erreur bien compréhensible étant donné un contexte où les possibilités salvatrices devenaient de plus en plus minces du point de vue patriote ; 4) le clergé, enfin, joua un rôle modérateur et globalement positif dans un contexte où la radicalisation patriotique ne lui donnait guère de choix pour traiter avec un mouvement de plus en plus laïque et contestataire du *statu quo* qui, rappelons-le, était traditionnellement en faveur de la collaboration avec l'Empire britannique.

L'ensemble de cette thèse a été critiqué dans le détail par une multitude d'historiens mieux renseignés et dotés de moyens plus sophistiqués. Ces derniers auront mieux dessiné que Filteau le contexte socio-économique et politique des insurrections ; montré la place importante occupée par les anglophones ; et, enfin, les travaux récents ne laisseront pas de côté la dimension idéologique du mouvement politique révolutionnaire. Pour toutes ces questions, je recommande la lecture de la solide introduction savante du livre par Gilles Laporte, qui dresse un portrait assez complet des débats historiographiques entourant les patriotes.



Filteau, à l'époque où il écrit son livre, voulait éviter soigneusement qu'il soit l'objet d'une récupération politique partisane. Il en avait tout autant contre l'interprétation « trop libérale », qui faisait des rébellions une lutte réformiste pour les droits et libertés, que celle « trop nationaliste », qui voulait glorifier sans nuance la mémoire de nos héros tombés au combat contre l'opresseur anglais. Catholique, admirateur des institutions britanniques, modérément nationaliste, Filteau choisit donc une voie du milieu, la sienne, pour raconter l'histoire des Patriotes afin que celle-ci soit compatible avec le sens de notre histoire longue : les hommes du mouvement ne voulaient pas faire la révolution ni renier leurs racines catholiques, mais seulement faire reconnaître leurs droits et mettre fin aux aberrations qui se multipliaient dans le gouvernement corrompu de l'époque. Le régime juridique et politique britannique était globalement bon ; ce sont donc à son avis les administrateurs anglophones corrompus et mal intentionnés, et non les institutions elles-mêmes, qui étaient les vrais responsables des troubles.

Si peu politique qu'elle soit en apparence, je pense pour ma part que cette interprétation masque plutôt mal son jeu. Sa prétendue recherche du consensus me semble en fait motivée par une réhabilitation de la mémoire des Patriotes dans le sens d'une légitimation du nationalisme canadien-français tel qu'il était vécu au Québec dans les années 1930-1950. Le manque de regard de l'historien pour les idées politiques des Patriotes, spécialement en ce qui a trait à la religion, en dit certainement long sur les intentions réelles qui l'animent. Au sujet des 92 Résolutions et des discours de Papineau en particulier : « C'est un aspect qu'il ne faut pas oublier de remarquer : jamais, dit-il, les Patriotes n'ont proposé de réformes par simple amour de la réforme, ou par esprit d'opposition, ou simplement pour satisfaire des théories.

Ils n'étaient ni des démocrates, ni des réformistes, ni des libéraux : ils étaient avant tout des nationalistes. » (p. 140) Ainsi, le texte des 92 *Résolutions*, ceux de l'*Adresse des Fils de la Liberté* ou celui de la *Déclaration de la Confédération des Six-Comtés* ne seront jamais sérieusement analysés par Filteau. Pas plus que les très nombreuses lettres et autres documents officiels ou officieux qui nous en apprennent beaucoup sur les idées politiques patriotiques.

Un autre indice important de l'intention nationaliste du texte, à mon avis beaucoup plus positif, peut être lu dans un passage révélateur qui apparaissait à la fin de l'introduction dans l'édition originale de 1937 – et que l'auteur choisit étrangement de faire disparaître pour l'édition de 1975... Après une présentation rapide de l'importance de son sujet et du plus grand intérêt qu'il conviendrait de lui accorder, Filteau change subitement de ton et devient plus polémiste, en accusant les bien-pensants de la petite loterie coloniale, tout comme ces « Chouayens » d'aujourd'hui qui en veulent toujours aux Patriotes d'avoir fait perdre quelques dollars à leurs ancêtres en se battant pour des « abstractions ». Il ajoute : « Et pourtant, pour ses abstractions : liberté de penser en français, liberté d'agir en français, liberté de se perpétuer comme entité française, les hommes de 37, comme ceux de 1812 et de 1775, se sont battus et sont morts. Aujourd'hui, d'autres sont prêts à descendre dans l'arène. Les hommes d'autrefois leur ont tracé un programme : celui de notre survivance, de notre émancipation, de la conquête de toutes les indépendances matérielles et politiques nécessaires à l'épanouissement de la vie nationale. Le jour où nous aurons résolu de nous redresser et de nous tenir debout, nous devons nécessairement retourner vers les doctrines de ces pionniers.

« Puissions-nous, un jour ou l'autre, reprendre ce que proposait l'idéal des Patriotes et reconstituer sur ses bases l'évangile national ! Puissions-nous avoir le courage de le mettre en œuvre et le bonheur, un jour, de le faire régner triomphant sur cette patrie qui est nôtre et doit rester nôtre ! » (p. 8)



Le message fondamental, quelque peu dilué dans le travail historien du reste du livre de Filteau, me semble donc limpide : les Patriotes représentent ce qu'il y a de plus admirable pour le combat national des Québécois, c'est-à-dire la conquête de leur liberté politique. Les nombreux compromis que l'historien doit apporter dans son interprétation afin de ménager les fortes dimensions catholique et conservatrice du nationalisme de l'époque, ne doivent donc pas nous aveugler sur le sens réel et profond du projet qu'il se donnait en écrivant son *Histoire des Patriotes*.

Les limites du travail historiographique de Filteau ne doivent pas non plus nous priver des références conceptuelles qui permettaient aux Patriotes de défendre leur projet national de libération. L'anti-intellectualisme de l'époque de Filteau n'est certainement plus tenable au niveau méthodologique, mais sa position offrait l'avantage de mettre les choses sous l'éclairage puissant d'une évidence toujours contemporaine qui s'est graduellement gravée au fil du temps dans le sens commun québécois : les Patriotes se sont battus pour la liberté, la nôtre, rendons-leur gloire pour leur sacrifice et continuons le combat de la libération nationale !

Dave Anctil

FRÈRE MARIE-VICTORIN

Mon miroir. Journaux intimes 1903-1920, Montréal, Fides, 2004, 814 p.

Le Frère Marie-Victorin aura été l'une des plus grandes figures intellectuelles du vingtième siècle québécois. Savant autant qu'entrepreneur, Marie-Victorin aura été un infatigable animateur de la vie intellectuelle, un promoteur de l'enseignement des sciences et un bâtisseur d'institutions qui ont façonné aussi bien le paysage urbain montréalais (le Jardin botanique de Montréal) que le monde universitaire et celui de l'enseignement. Le Frère enseignant a été un pionnier dans son ordre et dans notre milieu. Ses réalisations sont connues et elles ont constitué un legs durable et remarquablement fécond. L'homme lui-même, le savant aura été un véritable modèle, une figure d'autorité qui a inspiré des vocations, incarné un type de scientifique et d'intellectuel qui ont fait de lui une personnalité publique respectée et admirée en son temps, un peu mythifiée par la suite, comme c'est souvent le cas avec des figures aussi marquantes.

La publication des journaux intimes dans une remarquable édition préparée par Gilles Beaudet et Lucie Jasmin constitue à cet égard une contribution extraordinaire puisqu'elle permet de faire la connaissance de l'homme avec une proximité qui ne nous est pas souvent donnée. *Mon miroir*, titre que Marie-Victorin avait donné à son journal, regroupe dix cahiers que le jeune frère a noircis entre 1903 et 1920. Ce furent des années cruciales au cours desquelles le jeune homme a fébrilement cherché sa voie. On y découvre un être à la vie intérieure intense et tourmentée, tout entier absorbé à dominer les événements qu'il affronte comme autant de combats à livrer contre les forces qui se dressent devant les idéaux qu'il ambitionne de servir. C'est une lecture

difficile cependant que celle de ce journal qui – c'est la loi du genre – cherche à tirer de la banalité des jours ce qui donne son sens à un parcours. Marie-Victorin s'y révèle, certes, mais dans des mots, dans une forme de vie et un contexte social et spirituel qui paraîtront à plusieurs si éloignés des repères contemporains qu'un effort certain leur sera requis pour accéder à ce qui fait la richesse de l'homme et de l'immense témoignage qu'il a laissé.

Ce journal permet de suivre un jeune homme dans une ascèse qu'il pense et vit dans une spiritualité dont la forme et l'expression ont beaucoup vieilli – notamment en ce qui concerne l'éthique du service et de la vocation, la morale sexuelle, les formes de la dévotion et les pratiques du recueillement. Cela en rebutera plusieurs. Il faut faire un véritable effort pour surmonter la distance que l'histoire a placée entre le dialogue du jeune frère avec lui-même et avec son temps, mais cela en vaut la peine. Un être d'exception s'y révèle. Sa démarche, les enjeux de sa vie intérieure, les façons qu'il a de se poser dans le monde ne renvoient pas seulement qu'à des matériaux inertes, à des formes périmées. C'est un destin d'homme qui se joue dans ses pages avec une rare intensité. Et ce qui s'y révèle, autant que ce qui s'y noue ou s'y dénoue, nous renvoie non seulement à une meilleure compréhension des événements historiques auxquels il a pris part, mais encore et surtout à une meilleure appréhension, pour ainsi dire de l'intérieur, de ce qui a été une genèse. Genèse biographique certes, mais aussi genèse culturelle, surgissement au point de croisement de l'individuel et du collectif d'une manière de voir le monde et de s'y définir un destin en se dépassant soi-même, en sublimant pour ainsi dire la condition commune dont les termes s'en trouvent dès lors transformés. C'est en ce sens d'abord que

Marie-Victorin aura été un fondateur, une figure inaugurale dans la culture québécoise.

De santé fragile, le jeune novice est très tôt confronté à la mort qui rôde. Les bacilles qui ravagent ses poumons l'obligent à une incessante confrontation avec l'inéluctable et c'est dans l'appréhension d'une mort imminente que le jeune frère pense sa foi, sa vie, sa vocation. Il est convaincu qu'il n'en a pas pour très longtemps. La conscience aiguë des échéances ne marque pas seulement sa quête d'un sceau tragique et grave, elle lui impose une urgence que l'on sent partout en ces pages. Le jeune homme veut vivre pleinement, il veut, en tout et pour tout, aller et s'en tenir à l'essentiel. Cela fait de lui un être exigeant pour lui-même d'abord, pour son milieu ensuite. Marie-Victorin n'est pas l'homme de la placidité, ses tiraillements intérieurs sont au cœur de la pratique de sa foi. Ce qu'il cherche dans sa vocation, ce n'est pas le confort mais l'accomplissement. Tout dans la vie du jeune homme apparaît donc tendu vers l'effort, le travail acharné, le dépassement. C'est un idéaliste toujours inquiet et insatisfait de ne pas être la hauteur des exigences de sa foi, des devoirs de sa vocation, des besoins de ses jeunes élèves.

De page en page, le jeune frère se construit dans un exigeant dialogue avec lui-même, avec les Écritures, avec les grands textes des fondateurs de son ordre, avec les écrivains qu'il fréquente. Au fil des ans, le journal nous livre un jeune homme qui se découvre une passion pour la flore, qui prend un plaisir évident à la création littéraire. Son attachement à son peuple et à sa langue est fort. Il partage les préoccupations de son époque pour la défense d'un français capable de dire le monde, on le voit souscrire aux activités de la Société Saint-Jean-Baptiste, on suit sa réflexion sur la modernisation

et les enjeux qu'elle pose à son peuple. Il est membre d'un ordre enseignant, son intérêt pour la connaissance, l'importance qu'il accorde à l'instruction dans le développement de la collectivité l'amènent à semer, ça et là, des jugements, la plupart du temps brefs mais très critiques, sur les notables et les politiciens. Le jeune homme cherche à faire une synthèse, à faire les liens entre ses idéaux, sa vie, son milieu, son potentiel et ses limites.

Marie-Victorin aspire à concilier la totalité de sa vie dans le sens qu'il cherche à donner à sa vocation. Il fera de sa passion pour les sciences et la beauté du monde une composante essentielle de sa vie spirituelle. L'autodidacte s'affirme au fil des ans comme un savant désireux de situer la science dans ses rapports avec la religion, comme un pédagogue toujours à la recherche des meilleurs moyens de stimuler et nourrir la curiosité chez les jeunes esprits qu'il doit former. D'une année à l'autre, au gré des retraites fermées, des pauses estivales ou des épisodes accablants d'une convalescence angoissante, la réflexion s'étoffe, une vision du monde originale s'élabore. L'humaniste qui placera les sciences au cœur de son aventure intellectuelle s'affirme progressivement, laissant voir les valeurs et les orientations qui donneront sens à des réalisations qu'il n'entrevoit guère lui-même en ces années d'apprentissage.

Le journal laisse bien voir, et c'est fascinant, où se recourent les insatisfactions personnelles et les motifs d'innovation sociale qui conduisent le frère Marie-Victorin sur la voie des recherches d'une plus dense philosophie pédagogique, de meilleures techniques d'animation, de stratégies pour contrer la pénurie des moyens, etc. Des anecdotes de classe, des problèmes d'intendance, des dilemmes d'organisation dans les œuvres modestes de la vie de son collègue laissent déjà voir

ce qui deviendra son style, son tempérament d'entrepreneur, sa capacité de ruser avec la pénurie ou la modestie des moyens. Marie-Victorin affine sa connaissance des hommes au travers la recherche pédagogique que le souci de « ses » jeunes l'amène à conduire avec une rigueur et des méthodes peu courantes en son milieu. Les cahiers laissent également voir les contraintes que lui imposent l'appartenance à son ordre en ce qui concerne la conduite d'une « carrière » scientifique, les effets de sa notoriété naissante sur son rôle et sa place auprès des autres frères, sur les difficultés que lui posent les nécessités de composer avec le monde et ses attraites quand on se fait le projet de ne pas y succomber...

Le journal s'interrompt au moment où Marie-Victorin, à la mi-trentaine, entreprend sa vie publique, la carrière qui l'amènera à des réalisations dont le journal nous révèle les fondements les plus intimes, les ambitions les plus nobles. Ce n'est pas la moindre des révélations de ces pages que de nous faire voir un homme qui, en ses années de formation, a réussi à se tenir au-dessus des mesquineries que suscitent inévitablement les manifestations encore tâtonnantes des qualités qui font les êtres d'exception. Marie-Victorin tel qu'il se dévoile en ces pages ne reste pas seulement à la hauteur de ce que l'histoire et la culture québécoises ont jusqu'ici retenu de lui, il s'y révèle encore plus indispensable. Voilà un livre sur les intentions premières qui permettra de mieux saisir ce qui animait un de ces pionniers qui ont lancé sur le monde des questionnements et des ambitions qui ont contribué à donner à la culture québécoise d'aujourd'hui des ancrages aussi bien que des tensions qui lui confèrent sa dynamique propre. Par un étrange retournement, le jeune Marie-Victorin sert ainsi au mieux les réalisations de sa maturité en les ramenant dans un espace qui permet de

reconfigurer le travail de la mémoire. À sa manière, ce journal est certainement un texte fondateur.

Robert Laplante

JEAN-PHILIPPE WARREN (Textes choisis et présentés par)
Edmond de Nevers, *La question des races, Anthologie*,
 Bibliothèque Québécoise, 2003, 234 p.

Au tournant du siècle passé, un fils d'agriculteur polyglotte et globe-trotter s'est acquis au Canada français un prestige considérable. Edmond de Nevers est pour certains le penseur le plus influent de son époque et, ce qui n'est pas sans attirer vers lui l'attention de nos contemporains, l'un des principaux inspirateurs du nationalisme canadien-français de la première moitié du XX^e siècle.

L'époque de de Nevers est fascinée par la question des races, la nôtre ne l'est pas moins. C'est sans doute dans cette fascination partagée que Jean-Philippe Warren a trouvé la motivation pour rassembler, dans ce petit recueil, l'ensemble des textes de de Nevers dans lesquels notre auteur traite des races ou des nations ; bref, de tout ce en quoi l'on espère trouver des propos injustifiables lorsqu'on se penche sur l'œuvre des écrivains des siècles passés.

Il faut le dire, l'exercice auquel s'est livré Warren est édifiant. À travers ses lectures de *L'Âme américaine*, de *L'Avenir du peuple canadien-français*, des conférences et articles de journaux publiés par de Nevers, Warren a rassemblé dans une courte anthologie tout ce que notre essayiste a pu dire sur ce qui n'était pas canadien-français. Le résultat est loin d'être inutile. Finies les longues analyses de *L'Âme américaine*, voilà offert au lecteur dans un format poche sulfureux tout ce qui

l'intéresse vraiment : les détails croustillants sur les autres « races ». Il faudrait penser soumettre l'œuvre de Lionel Groulx au même exercice et, puisqu'un esprit déterminé ne saurait s'arrêter en si bon chemin, celle de Fernand Dumont.

Pour faciliter la lecture de son anthologie, Warren a choisi de l'organiser de manière prosaïque, c'est-à-dire par « race ». Le lecteur peut ainsi aller directement à la « race » qui l'intéresse et lire les dix ou douze extraits qui lui sont consacrés. Le travail de documentation ainsi accompli permet au lecteur de sauver un temps considérable, puisque dans les ouvrages de de Nevers, les propos sur une même « race » sont souvent séparés les uns des autres par des centaines de pages. Que voulez-vous ! Notre essayiste enflammé n'avait guère l'esprit systématique, une lacune que Warren nous permet aujourd'hui de combler. Ainsi, en plus d'un chapitre consacré à la question des races en général, le lecteur pourra lire les meilleurs passages de de Nevers sur les Français, les Anglais, les Américains, les Allemands, les Autrichiens, les Hongrois et les Irlandais.

Passons maintenant à la question qui nous intéresse vraiment : de Nevers était-il raciste ? J'avoue que même après une lecture attentive de cette anthologie, je ne sens point assez docte pour répondre. Je vous renvoie ainsi à la longue mais éclairante introduction à l'ouvrage, dans laquelle Warren a senti le besoin d'analyser cette question de manière minutieuse et détaillée. Pour bien mettre en garde son lecteur contre les passages qu'il a rassemblés, Warren rappelle que : *Edmond de Nevers est peut-être, tous pays confondus, un des auteurs où se lit le mieux le développement de ce « racisme exclusiviste » si caractéristique de l'histoire occidentale.* (p. 12)

Warren n'est pas inconscient du caractère compromettant de l'anthologie qu'il s'apprête à livrer à un lectorat peut-être

insuffisamment critique, ce qui l'oblige à contextualiser l'œuvre de de Nevers dans le cadre plus général de l'histoire humaine : *Les siècles passés – le nôtre encore – ont été des siècles de profonde et violente intolérance envers des groupes, des peuples, des minorités qui n'avaient commis d'autres crimes que celui d'exprimer leur différence et de croire en la fraternité humaine.* (p. 12)

Ainsi, Edmond de Nevers a écrit en cette époque trouble et troublée de nationalisme intransigeant. À cette époque où, comme nous le rappelle à propos Warren : *tout, de l'Amérique à l'Europe, nous montre le spectacle désolant de crispations identitaires et de replis dogmatiques sur les frontières illusoire d'une portion de l'humanité.* (p. 13)

De Nevers n'est pas donc un esprit simple égaré, mais le reflet d'une époque malade. Loin d'être un phénomène uniquement canadien-français, de Nevers est l'incarnation locale d'une pathologie transatlantique que Warren saisit rapidement sous l'étiquette d'une « crise de la modernité ». Ainsi, l'amour des particularismes, la croyance selon laquelle chaque nationalité possède une destinée manifeste, tout cela et plus encore s'explique par le malaise de l'homme face à l'universalisme abstrait de la modernité : *... c'est, plus largement, le courant romantique qui, par l'exaltation du passé et la fascination des origines a exercé une pression contraire à l'universalisme des Lumières.* (p. 21-22)

Une fois le cadre historique bien défini, Warren est en mesure de poser de Nevers dans son véritable contexte : *Toutes choses égales d'ailleurs, Maurice Barrès est le double français d'Edmond de Nevers.* (p. 14) Le lecteur a maintenant en main tous les outils nécessaires pour comprendre la filiation entre le nationalisme de de Nevers et celui des collaborateurs de *L'Action française* dans les années 1920.

Mais qu'en est-il de Warren lui-même ? Quelle posture nous invite-t-il à adopter dans ce combat épique entre l'universel et le particulier ? Dans ce combat qui déchire de Nevers, ses contemporains et peut-être les nôtres ? La réponse est hésitante et Warren nous incite à la prudence : *Le relativisme culturel proposé par de Nevers serait près de nous séduire, s'il ne se superposait à lui, comme dans l'idéologie de l'universalisme particulariste, une intolérance des métissages et des emprunts culturels.* (p. 30) C'est vrai que de Nevers détestait particulièrement la supériorité de la race anglaise, qui attirait les Canadiens-français vers une assimilation avilissante : d'abord, en leur faisant partager ses institutions académiques, économiques et politiques, mais aussi en leur imposant sa langue et, finalement, son âme toute entière.

C'est pour éviter que le lecteur ne se laisse séduire par ce refus irrationnel du métissage et de l'hybridité que Warren multiplie les mises en garde : *En bref, si de Nevers, malgré son ouverture littéraire et intellectuelle, demeure un homme intolérant et xénophobe, c'est qu'il rêve de Canadiens français unis au point de compter pour un. La diversité culturelle lui paraît une richesse par juxtaposition des cultures et non par dialogue fécond et échange réciproque.* (p. 35) L'œuvre de de Nevers est maintenant suffisamment cerné pour que le lecteur sache qu'il doit s'y rapporter avec la plus extrême vigilance. Edmond de Nevers parlait huit langues et avait parcouru le monde, mais selon Warren, cela ne lui donnait pas un passeport contre la xénophobie, puisqu'en bout de ligne, il était incapable de penser le rapport entre les cultures comme un enrichissement réciproque.

Fils de son époque, de Nevers voyait dans l'assimilation massive des Canadiens-français à la race anglaise le résultat d'un processus de domination culturelle et une source de corrup-

tion pour son peuple. Il la combattait ainsi de toutes ses forces et invitaient ses compatriotes à l'autonomie culturelle. S'il avait été fils de notre époque, parions que de Nevers aurait vu dans l'assimilation massive des siens un métissage fécond et un enrichissement interculturel. Sans doute Warren aurait alors approuvé cette heureuse manière de marier l'universel et le particulier.

Benoît Dubreuil

JOCELYN LÉTOURNEAU

Le Québec, les Québécois. Un parcours historique, Fides/Musée de la civilisation, 2004.

Ici, chacun va chercher ses amis ailleurs, le politique à Londres, le philosophe à Berlin ; le communiste dit : Nos frères les Chartistes. – Le paysan seul a gardé la tradition du salut ; un Prussien pour lui est un Prussien, un Anglais est un Anglais. – Son bon sens a eu raison, contre vous tous, humanitaires !

Jules Michelet

Les historiens québécois, et les intellectuels qui tournent autour des débats de la profession, ont cherché, depuis plusieurs années déjà, à entreprendre la réécriture de l'histoire nationale. Non pas pour trouver de nouveaux faits, manquants jusque-là, et dont le dévoilement rendrait caduque ses principales interprétations. Il faudrait plutôt disposer les faits sur une nouvelle trame, pour renouveler plus que la pratique historique, mais bien le travail de mémoire, par lequel s'élabore la conscience collective. Ce n'est plus l'histoire en tant qu'histoire qui passionne, mais l'histoire en tant qu'espace d'élaboration de la référence commune par

laquelle la collectivité en vient à définir ses frontières symboliques et faire du sens avec ce que le passé a fait d'elle. Les idées portent à conséquence, et les débats de la profession trouvent un écho au sein même des institutions publiques exprimant politiquement la réalité de la nation et la culture par laquelle elle manifeste son génie propre. Dans le cadre de son exposition permanente *Le temps des Québécois*, inaugurée à Québec en juin 2004, le Musée de la civilisation a confié à un historien la tâche de faire une nouvelle histoire du Québec, une synthèse, en tenant compte de l'état actuel de la réflexion historiographique. C'est Jocelyn Létourneau qui a hérité du mandat, spécialement, nous dit Claire Simard, directrice générale du Musée de la Civilisation, dans l'avant-propos qui introduit l'ouvrage, parce qu'il s'était intéressé à l'état des représentations collectives au Québec, on dira, à l'état de la conscience historique dans ses différentes facettes et manifestations. Pour reprendre une formule de Paul Yonnet, c'est le « roman national » qu'on s'apprête à réécrire, pour l'articuler autour d'une nouvelle intrigue¹. Et l'aventure mise en récit, cette fois, sera endossée par les institutions de l'État qui contribueront ainsi à diffuser dans la population ses principaux éléments par les différentes politiques d'ingénierie identitaire travaillant et modelant d'une manière ou d'une autre les représentations collectives des Québécois. Ce n'est plus à la communauté savante qu'on s'adresse premièrement, mais bien au peuple québécois, ou comme on dit lorsqu'il faut écrire poliment dans la bonne société cosmopolite et universitaire, à la « société québécoise ».

Déconstruire la question nationale

C'est un fait étrange mais incontestablement vrai que n'importe quel intellectuel anglais ressentirait plus de honte à

écouter l'hymne national au garde-à-vous qu'à piller dans le tronc d'une Église.

George Orwell

La question a été posée par plusieurs. Pourquoi réécrire l'histoire nationale ? Comment la réécrire ? Et comment faire cela au Québec où les différentes options politiques cherchent à s'approprier les conclusions historiennes² ? Jocelyn Létourneau a travaillé à partir de cette question, pour conceptualiser autrement la trame sur laquelle les faits récoltés par l'historien sont appelés à se déposer et faire sens pour les contemporains qui cherchent dans l'histoire les traces d'un destin. Dans *Passer à l'avenir*³, Létourneau avait déjà recueilli plusieurs textes où il cherchait à reconstruire les éléments des différentes trames interprétatives disponibles pour penser l'historiographie québécoise et canadienne, et plus vastement, l'état de la conscience historique québécoise, qu'il se proposait déjà de rénover. Le projet est ici repris, puis détaillé, parce que mis à l'épreuve. Le livre est bref. En 125 pages, Létourneau donne une première esquisse, attendue, de l'histoire que les Québécois devraient maintenant, selon lui, se raconter. Si la fresque ne manque pas d'intérêt – et de style, Létourneau est certainement un écrivain de grand talent – dans la mesure où elle fait apparaître dans l'histoire du pays certains éléments de normalité collective qu'il ne sert à rien de nier et qui peuvent contribuer s'il le faut à apaiser la conscience nationale qui entretient encore aujourd'hui une certaine intransigeance malsaine envers le passé canadien-français, elle n'en demeure pas moins marquée par une thèse forte qui éclipse le reste et nous fait lire ce livre d'abord à partir de ce qui lui manque davantage que par ce qu'il pourrait apporter de neuf à la compréhension du Québec. La proposition centrale est simple, et assumée : il s'agit de désinvestir la question natio-

nale de la conscience historique québécoise, de réécrire l'histoire du Québec sans en faire une histoire nationale non plus qu'une histoire consentant à reconnaître à la question nationale un primat existentiel. « Notre récit ne s'organise pas suivant une vision national(ist)e du destin des sociétés. Il ne reprend pas non plus la posture mélancolique de bien des penseurs réfléchissants sur la condition québécoise »⁴. Par « mélancolique » – terme qu'on doit à Jocelyn Maclure et qui est ici repris par Létourneau-, il faut bien évidemment entendre l'idée d'une histoire qui s'articule autour d'un récit qui voit le peuple conquis de 1760 chercher lentement à reprendre pied dans l'histoire des nations pour s'y inscrire en son nom propre dans une patiente mais déterminée entreprise de reconquête, porté dans cette quête, pour reprendre la belle expression de Jacques Beauchemin, par un vieux désir d'achèvement, l'indépendance lui permettant de parachever politiquement la conscience qu'il a d'avoir un point de vue sur le monde. Rien de cela, ici. On décapera l'histoire québécoise de son vernis national. Pour citer un autre texte de Létourneau, « le défi n'est pas ici de faire fi d'un savoir empirique accumulé au long des années, mais de recadrer des interprétations, de reconfigurer des chaînes argumentatives et, surtout, de sortir d'une vision du passé où les idées de "manque", de "détournement de destin", et de "misère à être" constituent les fondements d'une "épistémologique", d'une poétique et d'une politique mélancolique de soi »⁵. L'histoire du Québec ne doit plus être celle du peuple québécois. C'est en fuyant l'idée nationale qu'on risque de mieux retrouver le Québec tel qu'il s'est vraiment configuré au fil du temps comme société distincte et pluraliste en Amérique du Nord dans le cadre de l'expérience canadienne. L'historiographie traditionnelle, en surinvestissant le passé québécois d'une interprétation nationaliste, recouvrerait une histoire complexe, dispersée, sans cohé-

rence manifeste, ouverte à de nombreux possibles, aucun d'entre eux ne s'imposant de soi pour qui fait le projet de fouiller dans les entrailles du passé. On tissera donc l'histoire à travers les nombreux enjeux qui sont apparus à la société québécoise pour en faire une courtepoinette mal prisée qui résistera aux saisies simplifiées parce que ses facettes se déroberont l'une à la suite de l'autre à la mesure où elles se dévoileront. L'histoire du Québec sera une histoire plus « sociale » et moins nationale – et comme il va de soi, moins politique et certainement pas ponctuée selon les grands événements privilégiés par la tradition nationaliste –, parce que la société, sauf dans des moments d'intensité exceptionnel, ne privilégie pas le référent national pour construire ses représentations, pour se situer symboliquement, pour faire une cartographie des problèmes qu'elle affronte.

L'idée n'est pas neuve dans les travaux de Létourneau, qui a depuis un bon moment entrepris une déconstruction systématique de la référence nationale dans l'espace public québécois. Un retour thématique sur certains textes récents de Létourneau nous en convaincra. Dans un article au journal *Le Devoir*, qui commentait la gestion du gouvernement Charest, Létourneau soutenait que le Québec trouvait à se mobiliser de manière inattendue et prometteuse dans la mesure où les questions qui l'interpellaient délaissaient la préoccupation nationale pour faire apparaître plutôt une série d'enjeux sociaux constituant l'espace public autour de thématiques déliées de la question du statut politique. « M.Charest, écrivait Létourneau, pourrait bien avoir sonné le réveil d'une population qui, fatiguée de s'appesantir sur son sort comme nation, serait enfin sur le point de se pencher de nouveau sur sa condition comme société »⁶. Un propos tenu aussi dans les pages d'*Argument* dans un essai titré « Y a-t-il une "nation québécoise" ? Est-il impératif qu'elle

advienne ? », dans lequel il soutenait que la figure nationale, trop forte pour décrire la condition québécoise, devait être délaissée par les intellectuels pour faire usage de concepts plus fins, parmi lesquels, on tire au hasard « collectivité québécoise », « groupement par référence » et « monde culturel »⁷. « Parler du Québec comme d'une nation ou le définir dans cet état d'être, à partir de ce fondement primordial, sorte d'alpha et d'oméga de sa condition, c'est en effet, lui imposer une forme de représentation symbolique, d'agrégation et de cohésion qui est bien trop forte pour exprimer les nuances, les équivoques et la polymorphie de l'expression nationalitaire qui se manifeste au sein de cette province du Canada, d'une part, et pour accueillir la variété des allégeances et ambitions identitaires que l'on y trouve, d'autre part ». Et Létourneau précisait un peu plus loin, dans le même texte, sa représentation du sujet historique québécois. « À vrai dire, les habitants du Québec ne forment par une nation mais une collectivité instituée et politiquement intégrée qui, appelée et mobilisée en ce sens et sur ce mode par son gouvernement élu, délibère de son destin et de son devenir en fonction d'un certain nombre de facteurs envisagés comme des contraintes et des avantages, c'est selon, et parmi lesquels figurent le régime fédéral canadien, la Charte canadienne des droits et libertés de la personne, la législation canadienne, l'ALENA, la Déclaration universelle des droits de la personne, etc. »⁸. C'est la figure nationale qui fait problème pour Létourneau, parce qu'elle coagule dans un référent identitaire un ensemble d'appartenances dispersées qui n'ont pas la cohésion nécessaire pour qu'on puisse faire appel sans forcer le sens des faits au concept de nation. L'historien entreprendra la déconstruction des fausses figures qui minent la compréhension de la collectivité dans la diversité de ses appartenances, dans ses ambivalences, qui ne peuvent être subsumées dans l'idée nationale telle qu'elle

se manifeste dans la conscience historique québécoise. Ce qui ne va pas sans conséquences politiques, lorsque Létourneau, cherche à définir le défi québécois des années prochaines. « De manière générale, le défi des Québécois n'est pas de construire ou de faire advenir la nation, mais d'édifier ici une société qui soit aussi juste, riche, épanouissante et accueillante que possible pour ses membres. En fait, si tant est que l'on place le bonheur des hommes et des femmes au coeur de l'entreprise politique, il est secondaire, voire résiduel, que la nation advienne, mais primordial que la société et que la collectivité s'améliorent »⁹. Létourneau confesse ici son peu d'intérêt pour la question nationale qu'il ne placera certainement pas, on s'en doute, au centre de l'histoire dont il entreprend de se faire le conteur. On pourrait s'épuiser en détaillant les subtilités identitaires autour desquelles Létourneau brode ses écrits. Mais on s'en passera, le propos est explicite et correctement défini pour ce qui nous intéresse ici. Pour Létourneau, la donne est définitive. Dans un texte programmatique il tranchait la question d'un jugement sans équivoque. « Je crois [...] que cette difficulté des Québécois de sortir du paradigme, de la problématique et de l'horizon national est un poids plutôt qu'un tremplin dans le développement de l'historiographie portant sur le Québec »¹⁰. C'est sur ce fond d'anti-nationalisme radical mais sophistiqué – à distinguer de l'anti-nationalisme primaire de la tradition citélibriste – que Létourneau écrit sa version bien personnelle de l'histoire de la société québécoise.

Létourneau consent certainement à reconnaître lorsqu'il en est contraint que la majorité française du territoire a la mauvaise tendance à délimiter son appartenance sous le référent national, mais y voit justement un problème à résoudre dans la reconstruction d'une identité collective capable de liquider dans la mesure du possible certains obstacles et plusieurs

barrières dans l'édification d'une société véritablement inclusive. Le communautarisme franco-qubécois empêche la société québécoise de sortir de la question nationale. Obstacle qu'il cherchera à surmonter d'ailleurs dans l'ouvrage ici recensé. Il faudra décentrer la nouvelle mise en récit de la tradition politique et historiographique franco-qubécoise, trop pleine de significations nationales qui risquent d'agglutiner mémoire québécoise autour de sa majorité française plutôt que de l'ouvrir véritablement aux contributions dispersées qui ont contribué à la définir dans les siècles. « Précisons [...] que par "Québécois", nous entendons l'ensemble de ceux et celles qui, ayant habité cet espace d'interrelations que l'on appelle maintenant le Québec, ont à leur manière et dans des perspectives variées, contribué à construire la société québécoise [...]. Lorsque nous employons le terme "Québécois", nous ne référons donc pas aux seuls francophones, mais à tous ceux qui ont investi, dans l'édification historique de cette société, leurs labeurs et leurs aspirations »¹¹. Principe qu'il appliquera, par exemple en marquant comme il le peut l'enracinement québécois de la minorité anglaise de Montréal pour relativiser le clivage des communautés et faire apparaître entre ceux que l'histoire avait fait ennemis une inattendue complicité, même une communauté de destin. Principe appliqué aussi, en cherchant dans la mesure du possible à multiplier les clivages non-linguistiques dans l'histoire, pour alléger aussi la pesanteur jusque-là reconnue aux tensions nationales et voir comment la société québécoise s'est construite sans d'abord s'intégrer dans une perspective nationale.

De là, le récit de Létourneau peut prendre forme, en découpant dans l'histoire les séquences qui marquent la construction de la société québécoise, travail accompagné d'une interprétation nouvelle des grands événements dont a gardé

une trace vive la conscience collective. On ne sera pas surpris de constater que son travail se définit d'abord par la négative, dans la mesure où l'effet recherché est surtout de dissiper le récit jusque-là investi dans la conscience historique pour travailler explicitement à sa dénationalisation et sa canadianisation conséquente. Les Québécois s'entêtent, contre toute évidence selon Létourneau, à lire leur histoire comme une lutte nationaliste marquée par trois grandes césures, celle de la Conquête, celle des Rébellions, celle de la Révolution tranquille. Or, il faut sortir de ce récit et de la trame qui lie ensemble ces grands événements en recadrant l'histoire du Québec hors de la question nationale pour désamorcer la lutte des nations que l'historiographie traditionnelle avait pris l'habitude de mettre en scène. De la Conquête anglaise, il dira « qu'à l'encontre d'une idée reçue, [elle] n'impose pas un destin univoque, sorte de recalage généralisé, à l'ancienne colonie française »¹². Elle ne marque pas vraiment les rôles entre gagnants et perdants et ne tranche pas dans le temps une césure fondamentale qui détermine l'avant et l'après dans l'histoire québécoise. « C'est ainsi que, bifurquant, une société se relève, se restructure et (re)commence à fonctionner dans le cadre d'une dynamique politique souvent ambiguë entre les conquérants et les conquis, ni les Britanniques ni les Canadiens ne pouvant ou ne voulant assumer les rôles typés – celui de gagnants et de perdants – que le dénouement de la fameuse bataille des Plaines d'Abraham leur avait apparemment attribués »¹³. La lecture proposée par Létourneau des Rébellions relève d'une même tonalité. Pour Létourneau, si on peut reconnaître un certain élan réformiste aux alentours des années 1830, surtout provoquée par la radicalisation de certains chefs patriotes, il faut se garder d'y voir une lutte nationale pour l'indépendance politique. Létourneau écrit : « dans la mémoire collective des

Qubécois d'héritage canadien-français, les rébellions de 1837-1838 ont le statut d'événement traumatisant et culbuteur. Gorgée d'attentes variées et imprégnée de velléités multiples, la démarche politique des contestataires est en réalité plus complexe, souvent équivoque, parfois confuse »¹⁴. Autrement dit, ceux qui veulent ressaisir le sens que la tradition a conservé de ces luttes feraient bien de s'en garder, car la tradition et la mémoire peuvent mentir, plaquer des cohérences douteuses sur le flou des intentions réelles des acteurs. D'ailleurs, précaution supplémentaire, « il ne sert à rien d'illuminer le passé d'une clarté de sens qui lui fait défaut ou de le recouvrir d'un manteau d'unanimité qui lui sied mal »¹⁵. L'histoire, qui devait jusqu'ici justement contribuer à la conservation des traces de cet événement dans la conscience historique, en l'entretenant, doit désormais questionner les traces et les empreintes, voir qui les a laissés, et chercher à rappeler l'éventail d'options alors disponibles offertes aux acteurs pour bien soustraire au récit historique toute dimension de nécessité, ce qui consisterait à investir une part de téléologie dans l'histoire nationale. Pour les Rébellions comme pour la Conquête, mieux vaut se tenir loin des nationalistes pour en avoir une interprétation correcte, affirme en fait Létourneau, ce qui ne devrait pas surprendre dans la mesure où Létourneau entend penser le Québec à l'écart, sinon en claire rupture avec sa principale tradition politique et historiographique.

C'est tout le récit qui se monte désormais autour des problèmes et enjeux sociaux qui se sont posés à la société québécoise et qui contribuent à lui définir une nouvelle trame. Ce qui intéresse Létourneau, c'est, par exemple, l'entrée du Québec dans la société salariale, le problème qui se pose ensuite de sa configuration selon la ligne des classes sociales transcendant les lignes nationales, son industrialisation et la

définition du monde du travail selon les différentes régions du pays. Autrement dit, Létourneau raconte la construction d'une société à travers les questions sociales qui l'ont amené à se définir. On s'abstiendra de les énumérer platement ici pour simplement indiquer que c'est à travers elles que Létourneau entend recomposer la mémoire et lui faire suivre une piste conforme à son pari d'écrire une histoire du Québec qui trouve la porte de sortie du nationalisme. Le principal souci de Létourneau est de garder le passé ouvert et d'empêcher le débordement de la question nationale qui viendrait malheureusement fausser un récit qu'il veut mettre à l'abri de l'habituel pathos de l'historiographie traditionnelle. Il a mieux à faire, en écorchant les mythes latents ou actifs dans la conscience nationale, par exemple dans sa remise en question de la Révolution tranquille, qu'il définit non pas comme la reprise d'une ancienne lutte pour la pleine existence nationale correspondant au vieux rêve de reconquête, mais bien comme une entreprise modérée et pragmatique d'une société trouvant à conjuguer son originalité propre avec la dynamique continentale en rattrapant comme elle le peut les standards du providentialisme social-démocrate. S'il reconnaît que la Révolution tranquille passe encore dans la conscience collective pour un moment de redressement national – autre « idée reçue », comme il se doit –, certainement exemplifié dans le slogan *Maîtres chez nous* et magnifiée dans l'appel du Général de Gaulle, il ne peut s'empêcher de chercher à dégonfler un mythe incapacitant pour le Québec contemporain dans la mesure où ce dernier est encore accroché à l'idée d'une tâche inaccomplie, d'un devoir qui reste à faire, associé à la résolution de la question nationale. « Dans l'imaginaire collectif, les années 1960 coïncident en effet avec un moment de grand basculement au cours duquel les Québécois d'héritage canadien-français [...] entreprennent de s'émanciper de leurs tutelles pérennes

et s'élancent vers la conquête de lendemains meilleurs »¹⁶. Or, selon Létourneau, « le désir de rénovation perceptible au sein de la société québécoise de l'époque est en réalité modeste, réformiste et pragmatique »¹⁷. La Révolution tranquille fut prosaïque, son souvenir doit l'être aussi. « Il ne faut pas voir de ruptures dramatiques entre les Québécois révolutionnés et leurs prédécesseurs. Fertile en nouvelles interrogations sociétales, la Révolution tranquille représente plutôt une sortie « techno-réformiste » au conservatisme libéral prévalant dans la province en matière de choix politiques et sociaux »¹⁸. Non pas que tout cela soit tout faux et qu'il faille célébrer ou révoquer l'héritage d'un bloc. Mais on demeure à l'écart des raisons qui expliquent la persistance du mythe de la Révolution tranquille dans la conscience collective, en tant qu'expression historique d'une révolution nationale certes inachevée, mais quand même partiellement réussie, la vieille lutte pour la pleine existence nationale trouvant enfin à reprendre son cours en rouvrant des questions fondamentales qui un temps ont été fermées pour enfin les résoudre. Ce qui entraîne Létourneau à constater, un peu malgré lui, « le refus des Québécois, et notamment des francophones, de se défaire de cette référence cardinale à leur identité rafraîchie »¹⁹. Ce qui étonne, évidemment, c'est le refus de Létourneau de se questionner sur cette résistance du peuple québécois à déboulonner un des mythes positifs de son histoire qui correspond, pour ceux qui consentent encore à regarder dans cette direction, au vieux rêve de la reconquête qui n'a jamais cessé d'animer son imaginaire. Mais qui veut rester étranger à la question nationale risque effectivement de passer à côté de certaines évidences qui font sens pour tous ceux qui n'ont pas renoncé à suivre les pistes de l'histoire collective balisées par la lutte pour la pleine existence politique.

Reprendre la trace canadienne

Notre histoire à nous, Québécois, ne commence pas en en 1867, mais en 1534. C'est pas comme la Saskatchewan, qui a été fondée après le Canada. Pour nous, la confédération est une phase de notre histoire. On était là avant le Canada existe, on est là pendant que le Canada existe, peut-être qu'on sera là après que le Canada aura fini d'exister.

Marcel Masse

On remarquera sans surprise que Létourneau entreprend chaque fois de situer son interprétation des grands événements de notre histoire en marge des « idées reçues », manière froide d'avouer qu'on cherche à se soustraire aux prescriptions du sens commun, qui est en matière historiographique au Québec d'abord un sens commun nationaliste. C'est que Létourneau mise gros : il parie contre la mémoire de son peuple. Malgré tout, Létourneau perçoit une trame forte, ou du moins, un fil conducteur dans la conduite des Québécois, on dirait peut-être, un caractère ou un tempérament collectif. Il faut selon Létourneau retrouver chez les Québécois une ambivalence d'être qui leur a permis, malgré les appels exaltés de certains de leurs leaders à la recherche d'un destin pour un peuple qui n'en veut pas, de poursuivre une histoire faite d'esquives, de stratégies prudentes, à l'abri des ruptures radicales qui auraient fait dévier la collectivité du parcours insolite qu'elle s'entête à suivre malgré ses élites. « Elle est plutôt l'expression d'une espèce de prudence politique découlant de l'évaluation lucide, par la majorité des habitants de la province, de la donne politique propre à une petite collectivité évoluant dans un contexte où elle n'a jamais de position dominante, son mieux être et don devenir étant intimement liés à l'obten-

tion, par la voie négociée, d'un régime d'interdépendance avec l'autre envisagé comme partenaire et adversaire à la fois ». Autrement dit, c'est un réformisme tranquille, plutôt conservateur et canadieniste qui serait la trame véritable tenant le passé dans une tradition connectée aux humeurs durables de la population québécoise dans le temps. « Réfractaire aux transformations radicales, la population québécoise appuie en effet, de manière générale mais constante, le changement mesuré »²⁰. Le pire effet de la Conquête, cette incapacité à la résolution collective qui prive l'élite canadienne-française de sens national, cette incertitude quant au destin de la nation qui la divise au moment où elle devrait faire le choix de l'union sacrée, passe chez Létourneau pour un comportement politique responsable, le trait d'une certaine d'ingéniosité collective qui ferait l'originalité de la condition québécoise dans l'histoire. C'est parce qu'ils ont su bien manoeuvrer dans le contexte canadien en y profitant de leur enracinement et de leur appartenance problématique qui les y liait que les Québécois ont su tirer profit de leur statut minoritaire en Amérique du Nord pour y bâtir finalement une société de réussites à l'avantage de tous ses membres.

Létourneau témoigne d'une tendance qui se manifeste ici et là dans le renouveau historiographique québécois : redécouvrir le Canada-français. Fort bien. Mais ce que Létourneau et certains autres n'ont pas compris, c'est que s'il faut redécouvrir le Canada français, ce n'est pas parce qu'il est canadien, mais parce qu'il est français. Dans un récent ouvrage, Stéphane Kelly et Guy Laforest ont cherché à retracer la filiation canadienne de la tradition politique québécoise en pensant positivement la fondation de la fédération, prétexte ici à reprendre un dialogue avec le Canada et ses intellectuels²¹. D'autres historiens, de plus jeunes, réunis autour de la

revue *MENS*, travaillent eux-aussi, à réhabiliter la référence canadienne et désenclaver la mémoire francophone de sa seule perspective québécoise. « Le Québec et le Canada anglais sont présentés la plupart du temps comme des entités historiques essentiellement séparées. Le résultat : deux histoires intellectuelles essentiellement tronquées »²². Le lien entre le Québec et le Canada n'est pas artificiel, plaqué politiquement et maintenu par une constitution illégitime, mais organique et fondamental. Pour dépasser les deux solitudes, il faut retrouver la « chose historique » canadienne, comme l'appelait Gérard Bergeron. La conscience historique francophone devrait en revenir sur son déploiement laurentien qui a mené à la recherche de l'indépendance politique pour se réapproprier le Canada en tant qu'expérience historique irréductible à sa dualité et dans lequel devraient se rouvrir les horizons continentaux de ceux qu'on appelle aujourd'hui Québécois. Il ne s'agit pas seulement, comme cela est brillamment proposé par Joseph-Yvon Thériault et Jacques Beauchemin, de réhabiliter la référence canadienne-française dans la référence québécoise, autrement dit de rappeler que le peuple québécois est d'abord franco-québécois, ou d'illustrer la permanence d'un communautarisme francophone agissant dans la conscience collective, mais de canadianiser le Québec dans une renaissance de l'Amérique du Nord Britannique. C'est à ce mouvement que Létourneau participe en privilégiant une perspective qui est celle « d'une collectivité qui, jusqu'à maintenant, s'est édifiée dans les lieux francs et ambigus de l'aventure canadienne dont elle a été à l'origine et qu'elle continue de marquer profondément »²³. L'historiographie, il l'a reconnu par ailleurs, porte inévitablement une dimension politique dans la mesure où leur mise en récit influe sur le destin des sociétés. « Dans la mesure où l'avenir des collectivités est toujours en partie déterminé par les horizons que lui ouvre ou que lui ferme le

passé interprété, il s'ensuit que la mise en narration de l'ayant-été constitue un élément important, voire capital, de l'entreprise politique de préparation de l'avenir des collectivités »²⁴. Faire de l'expérience historique québécoise une manifestation originale mais régionale d'une plus vaste expérience canadienne permet ainsi, comme l'a déjà soutenu Létourneau, de rénover la conscience collective pour l'acclimater durablement à l'ordre politique canadien – selon sa formule, « l'expérience historique canadienne (dans le cadre de laquelle prend place fondamentalement l'expérience historique québécoise) présente, malgré les vicissitudes et blessures qui l'ont marquée, un parcours suffisamment heureux pour être poursuivie »²⁵ – avec lequel il s'agit de négocier une série d'arrangements pragmatiques qui permettront à la fédération de durer et au séparatisme québécois de reprendre sa place dans les marges d'une vie politique devant se tenir loin des différentes propositions radicales qui y sont investies. L'appartenance canadienne des Québécois correspond d'ailleurs, selon Létourneau, à une peur qu'il croit retrouver de manière durable dans la conscience collective de l'excentration associée à l'indépendance nationale. Le travail de Létourneau révèle ici son véritable fond politique. Le Canada, ou la canadianité pour le dire avec un de ses concepts, est l'énigme identitaire et politique résolue des Québécois.

Que faire des Québécois ?

Si vous vouliez trouver une coiffe norvégienne de l'ancien temps, iriez-vous la chercher chez les élégants Norvégiens ? Non : les aristocrates n'ont jamais de coutumes ; au mieux, ils ont des habitudes. Seule la populace a des coutumes.

G.K. Chesterton

Mais le problème apparaît nettement, et Létourneau devrait se poser la question : pourquoi, les Québécois, malgré les conseils de la science historique et des savants idéologues ralliés à l'ordre fédéral, s'entêtent-ils généralement, à lire leur histoire dans la matrice nationale ? Pourquoi cherchent-ils encore, lorsqu'ils pensent l'histoire de leur peuple, à voir mis en scène une expérience d'affranchissement collectif, où la nation se meut, s'affaisse et se redresse, toujours à la recherche d'une plus grande émancipation, portée par un désir d'achèvement qui semble se relayer d'une génération à l'autre, et pas seulement chez les historiens, lui-même repérable dans une série de raisons communes qui contribuent à manifester politiquement l'existence d'un peuple qui n'est pas, pour reprendre la belle formule de Miron, 25 % de quelqu'un d'autre. Pourquoi les Québécois croient-ils ce qu'ils croient ? Si l'idée nationale est une telle mystification, comment se fait-il qu'elle habite aussi pesamment la conscience historique francophone ? Fernand Dumont avait déjà fourni sur ces questions une réponse fondamentale, qu'on rappellera rapidement sans s'y attarder. Dans *Le projet d'une histoire de la pensée québécoise*²⁶, il plaidait pour que l'historiographie ne cherche pas à s'objectiver complètement en se désamarrant de la culture qui la génère. Ce qui veut dire que l'histoire, du moins dans la mesure où elle cherche à participer au travail de la conscience historique par lequel un peuple élabore les représentations inscrites et disposées dans sa culture, doit au moins accepter en partie le sens que les hommes prêtent à leurs actions, à la tradition dans laquelle ils condensent souvent les significations du vivre-ensemble – tradition que Létourneau objective à l'excès en la résumant à une série d'idées reçues. La tradition d'un peuple n'est pas une fée menteuse. Or, dans la mesure où la tradition québécoise, celle des historiens comme celle du débat public, est travaillée par l'idée nationale, par l'imagi-

naire d'un destin commun que la nation cherche à résoudre à travers la question de son statut politique, l'historien ne devrait-il pas faire un peu crédit aux représentations collectives, à la conscience historique, plutôt que chercher systématiquement à les démonter sous prétexte de les rénover ? Il n'y a certainement pas qu'une seule interprétation disponible de l'histoire du Québec, mais le référent national est celui qui permet à ces traditions de participer à un dialogue où les acteurs consentent à se reconnaître comme participants à une même communauté politique cherchant à élucider destin partagé. Et si la mise en récit du parcours collectif est une dimension inévitable de l'être ensemble, peut-on disqualifier d'un trait de plume la part existentielle de l'histoire nationale, dans la mesure où l'idée d'un destin commun, passe aussi par l'idée d'un sens de l'histoire, même si celui-ci n'est jamais définitivement donné à qui que ce soit, sans toutefois apparaître comme radicalement indéchiffrable à ceux qui prétendent le dévoiler ?

Ce qui nous entraîne à poser la question du réalignement inévitable du référent national autour des lignes de fond qui tracent les appartenances distinctes coexistant bon gré mal gré sur le territoire québécois, sans céder aux illusions d'un pluralisme tout artificiel qui s'efforce de gommer dans la rhétorique des bonnes intentions et de la convivialité intercommunautaire les tensions effectives et indéniables qui peuvent exister entre différents groupes humains, même si ces tensions sont heureusement civilisées dans leur expression et démocratiquement contenues. Qu'il y ait dans l'histoire une polarisation maintenue jusqu'à ce jour entre la majorité française franchement québécoise d'un côté et une minorité anglaise indéniablement fidèle à l'État canadien de l'autre, n'est pas un simple effet de perspective – Létourneau consent d'ailleurs à le reconnaître timidement en évoquant

« certaines tensions résiduelles d'ordre ethno-linguistique »²⁷. Au Québec, si les deux peuples s'enchevêtrent, ils ne se confondent pas – comment le pourraient-ils, dans la mesure où ils s'affrontent sur le choix de l'État qui permettra la pleine expression de leur existence politique ? Il n'est pas possible de les unir par l'artifice d'une histoire qui cherche à délivrer le passé de ses pesanteurs pour élaborer de manière un peu abstraite, et finalement peu convaincante, une référence collective qui réconcilie tous les habitants de la « société québécoise » en cessant de les diviser selon l'appartenance nationale pour les réunir sous le label d'une société décrochée de sa composante majoritaire et rendant les hommages de convenance à son métissage et sa complexité pour résoudre le problème de sa cohérence dans une charte des droits qui scellerait une forme de contrat social plus ou moins relâché – la phrase exacte : « les principes de la Charte québécois des droits et libertés de la personne, au même titre que ceux de sa pendant canadienne, constituent un dénominateur commun sociétal respecté par la population »²⁸. Mais les principes constitutionnels ne font pas un peuple, malgré la supercherie philosophique habermassienne. Ce qui fait l'identité d'un peuple, c'est sa mémoire. On peut certainement travailler pour qu'elle soit renouvelée, infléchie. On ne peut lui en fabriquer une, aussi douée soit l'artisan qui se donne un tel projet. Si la mémoire sans l'histoire risque de se faire dévorer ou paralyser par ses propres mythes, l'histoire sans la mémoire frappe un autre esquif, celui de l'insignifiance où la matière vivante de l'appartenance nationale est sacrifiée pour réécrire le passé selon un patron abstrait où le sens déposé dans la tradition est tenu pour inerte, au mieux résiduel. L'ingénierie sociale était la mauvaise idée du XX^e siècle ; l'ingénierie identitaire risque bien d'être celle du XXI^e.

Les intellectuels peuvent s'inventer à loisir d'autres mondes possibles dans la mesure où celui qui existe est réfractaire aux idéaux dans lesquels ils voudraient le mouler. On peut, en conceptualisant autrement le champ identitaire, faire disparaître la nation du radar des sciences sociales. Elle n'en continue pas moins d'exister dans la réalité que les concepts ont cessé d'éclairer. Et la nation qu'on refoule dans le discours trouve normalement d'autres canaux pour exprimer sa réalité. Est-il si contre-intuitif de parler du Québec comme d'une nation et de percevoir son histoire comme une vaste entreprise de reprise en main collective ? Les Québécois n'endossent-ils pas naturellement ce langage pour parler d'eux-mêmes ? Et si tel est le cas, la déconstruction de la référence nationale à partir de laquelle ce peuple a jusqu'ici mis en narration son parcours dans l'histoire, n'est-elle pas d'abord une tentative politique, un projet militant qui passe pour historien en recouvrant la tradition d'un discours qui la fait apparaître comme désuète et fausse ? En se voulant post-moderne, métissée, hybride, l'histoire ne risque-t-elle pas de s'avérer finalement insignifiante, tout juste bonne à servir de matière aux ingénieurs identitaires qui travaillent à rééduquer les représentations de la population pour en évider les particularismes trop manifestes ? Et si l'histoire doit être réécrite dans la perspective avouée d'un travail de remodelage de la conscience historique, ne serait-il pas possible de l'informer par la tradition – placer la mémoire à l'origine de la méthode, écrivait Dumont – qui sollicite justement sa mise en récit et qui fournit un fil, ou du moins quelques pointillés conducteurs pour produire une histoire qui fait sens pour ceux à qui on veut la raconter. Les modes passent et la nation, dans la plénitude de ses aspirations, demeure. L'indépendance est l'expression achevée du droit d'un peuple à la pleine existence nationale. La question nationale ouverte dans la conscience historique depuis

ses premières manifestations et travaillée depuis par notre peuple, finira bien par trouver la seule réponse qui lui convienne. Il y aura un jour une indépendance québécoise.

Mathieu Bock-Côté

Candidat à la maîtrise en sociologie, Université du Québec à Montréal.

- 1 Paul Yonnet, *Voyage au centre du malaise français. L'antiracisme et le roman national*, Gallimard, 1993.
- 2 Ce qui bien évidemment, va de soi et ne pose aucun problème pour ceux qui acceptent le lien naturel, et déjà thématisé par Arendt dans un autre contexte, entre la mémoire et l'action politique, l'une étant indispensable à l'autre pour ne pas la voir déchoir dans une pure rationalité administrative.
- 3 Jocelyn Létourneau, *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Boréal, 2000.
- 4 Jocelyn Létourneau, *Le Québec, les Québécois. Un parcours historique*, Fides/Musée de la civilisation, 2004, p. 6.
- 5 Jocelyn Létourneau, *Pour un autre récit de l'aventure historique québécoise*, in Damien-Claude Bélanger, Sophie Coupal et Michel Ducharme, *Les idées en mouvement : perspectives en histoire intellectuelle et culturelle du Canada*, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 71.
- 6 Jocelyn Létourneau, La tradition libérale malmenée, in *Le Devoir*, Jeudi 11 décembre 2003, A7.
- 7 Jocelyn Létourneau, Y a-t-il une nation québécoise ? Est-il nécessaire qu'elle advienne ? in *Argument*, volume 5, numéro 1, 2002, p. 101.
- 8 Jocelyn Létourneau, Y a-t-il une nation québécoise ? Est-il nécessaire qu'elle advienne ? in *Argument*, volume 5, numéro 1, 2002, p. 102-103. Pour une critique brillante, ironique et magnifiquement articulée de cette thèse, on lira la recension qu'a faite de cet article un jeune politologue québécois, Benoît Dubreuil, dans les pages de *L'Action nationale*. Benoît Dubreuil, Recension de Y a-t-il une nation québécoise ? Est-il nécessaire qu'elle advienne ? in *L'Action nationale*, XCIII, numéro 2, février 2003, p. 118-121.
- 9 Jocelyn Létourneau, Y a-t-il une nation québécoise ? Est-il nécessaire qu'elle advienne ? in *Argument*, volume 5, numéro 1, 2002, p. 17.
- 10 Jocelyn Létourneau, *Pour un autre récit de l'aventure historique québécoise*, in Damien-Claude Bélanger, Sophie Coupal et Michel Ducharme, *Les idées en mouvement : perspectives en histoire intellectuelle et culturelle du Canada*, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 61.
- 11 Jocelyn Létourneau, *Le Québec, les Québécois. Un parcours historique*, Fides/Musée de la civilisation, 2004, p. 6.

- 12 Jocelyn Létourneau, *Le Québec, les Québécois. Un parcours historique*, Fides/Musée de la civilisation, 2004, p. 21.
- 13 Jocelyn Létourneau, *Le Québec, les Québécois. Un parcours historique*, Fides/Musée de la civilisation, 2004, p. 21.
- 14 Jocelyn Létourneau, *Le Québec, les Québécois. Un parcours historique*, Fides/Musée de la civilisation, 2004, p. 30.
- 15 Jocelyn Létourneau, *Le Québec, les Québécois. Un parcours historique*, Fides/Musée de la civilisation, 2004, p. 31.
- 16 Jocelyn Létourneau, *Le Québec, les Québécois. Un parcours historique*, Fides/Musée de la civilisation, 2004, p. 82.
- 17 Jocelyn Létourneau, *Le Québec, les Québécois. Un parcours historique*, Fides/Musée de la civilisation, 2004, p. 78.
- 18 Jocelyn Létourneau, *Le Québec, les Québécois. Un parcours historique*, Fides/Musée de la civilisation, 2004, p. 83.
- 19 Jocelyn Létourneau, *Le Québec, les Québécois. Un parcours historique*, Fides/Musée de la civilisation, 2004, p. 82.
- 20 Jocelyn Létourneau, *Le Québec, les Québécois. Un parcours historique*, Fides/Musée de la civilisation, 2004, p. 93.
- 21 Stéphane Kelly et Guy Laforest, Aux sources d'une tradition. Les travaux en langue française, in Janet Asjenstat, Paul Rommey, Ian Gentles et William Gairdner, *Débats sur la fondation du Canada* (édition française préparée par Guy Laforest et Stéphane Kelly), Presses de l'Université Laval, 2004, p. 527-546.
- 22 Damien-Claude Bélanger, Sophie Coupal et Michel Ducharme, *Introduction*, in Damien-Claude Bélanger, Sophie Coupal et Michel Ducharme, *Les idées en mouvement : perspectives en histoire intellectuelle et culturelle du Canada*, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 11.
- 23 Jocelyn Létourneau, *Le Québec, les Québécois. Un parcours historique*, Fides/Musée de la civilisation, 2004, p. 6.
- 24 Jocelyn Létourneau, *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Boréal, 2000, p. 180.
- 25 Jocelyn Létourneau, *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Boréal, 2000, p. 180.
- 26 Texte repris dans Fernand Dumont, *Le sort de la culture*, L'Hexagone, 1987.
- 27 Jocelyn Létourneau, *Le Québec, les Québécois. Un parcours historique*, Fides/Musée de la civilisation, 2004, p. 107.
- 28 Jocelyn Létourneau, *Le Québec, les Québécois. Un parcours historique*, Fides/Musée de la civilisation, 2004, p. 94.

Louis-Antoine Dessaulles

Petit bréviaire des vices de notre clergé, Éditions Trois Pistoles, 170 p. 2004

Mourad Djebabla-Brun

Se souvenir de la Grande Guerre, La mémoire plurielle de 14-18 au Québec, vlb éditeur, 2004, 184 p.

Andrée Dufour, Micheline Dumont

Brève histoire des institutrices au Québec de la Nouvelle-France à nos jours, Boréal, 2004, 220 p.

Pierre Falardeau

Québec libre ! entretiens politiques avec Pierre Falardeau, Éditions du Québécois, 208 p. 2004

Jacques Grand'Maison

Du jardin secret aux appels de la vie, réconcilier l'intériorité et l'engagement, Fides, 358 p.

Germaine Guèvremont

Le survenant, édition spéciale, Fides, 240 p. 2004

J.P. Kesteman, G. Boisclair, J.M. Kirouac, J. Morneau

Histoire du syndicalisme agricole au Québec, UCC-UPA 1924-2004, Boréal, 2004, 455 p.

Kim Larose

La langue de papier, Spéculations linguistiques au Québec, Presses de l'Université de Montréal, 2004, 451 p.

André Malavoy,

Mémoires d'outre-Atlantique, vlb éditeur, 2004, 400 p.

Jean-Marie Montbarbut Du Plessis

Histoire de l'Amérique française, Typo essai, 2004, 394 p.

Geneviève Nootens

Désenclaver la démocratie, Des huguenots à la paix des Braves, Québec Amérique, 2004, 168 p.

Richard Poulin

La mondialisation des industries du sexe, prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants, 2004, 430 p.

Ismène Toussaint

Les chemins retrouvés de Gabrielle Roy, Témoins d'occasions au Québec, Stanké, 2004, 528 p.

ÉLOIGNEMENT INTERCULTUREL SUBVENTIONNÉ

Vingt-six ans et 150 millions de dollars plus tard !

Le gouvernement du Québec subventionne à 100 % depuis 26 ans les écoles privées grecques afin supposément de favoriser le « rapprochement interculturel » et « stimuler les échanges culturels » avec la communauté grecque. « Des sources au ministère de l'Éducation (MEQ) estiment que les écoles privées grecques pourraient avoir ainsi encaissé jusqu'à 150 millions de dollars depuis 1978. » Pendant ce temps, le système public subit les effets néfastes du sous-financement.

Vingt-six ans et 150 millions de dollars plus tard ! Les sites Internet de l'ambassade de la Grèce à l'adresse www.greekembassy.ca et de ses consulats, y compris celui de Montréal à www.grconsulatentl.net, pratiquent toujours l'éloignement interculturel et l'exclusion, leurs sites faisant fi de l'une des deux langues officielles du Canada, le français, la seule langue officielle du Québec depuis 1774 et la langue commune de la diversité québécoise.

Et dire que la Grèce est membre de la Francophonie internationale !

Comble d'ironie, en cliquant dans leurs sites sur le « drapeau canadien », vous accédez aux versions unilingues anglaises de l'ambassade et du consulat de la Grèce, des sites Internet niant l'existence du Québec et de la francophonie canadienne ! Tout un rapprochement !

Adresses utiles :

Ambassade grecque : embassy@greekembassy.ca

Consulat grec de Montréal : info@grconsulatemtl.net ;
nroussos@grconsulatemtl.net

M. Pierre Pettigrew, Ministre canadien des Affaires étrangères : Pettigrew.P@parl.gc.ca

Jean-Paul Perreault

Président, Impératif français, www.imperatif-francais.org

PATRIMOINE RELIGIEUX :

Autre manifestation de désintérêt supérieur : un Colloque sur le patrimoine religieux réunissait récemment à Québec plus de 450 personnes, certaines venant de d'autres pays.

Le maire de Québec lançait alors aussi un appel aux grandes banques et grandes institutions pour la création d'une Fondation (en plus de le faire aux « fidèles » ainsi qu'aux citoyens). Mais ni madame Frula, ni madame Beauchamp n'étaient là pour leur discours annoncé dans le programme. Ce sont des fonctionnaires qui les représentaient : elles avaient mieux à faire, il faut croire !

Jean-Paul L'Allier ne leur a pas envoyé dire !

André Gaulin

PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

Passez à l'histoire
et abonnez-vous !

LA REVUE
D'HISTOIRE
DU QUÉBEC

JE M'ABONNE

(Taxes incluses)

Pour 1 an ☐ (4 N^{os} 30\$), pour 2 ans ☐ (8 N^{os} 55\$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

PROV. _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: () _____

(Vous recevrez le prochain No : Mars, juin, septembre ou décembre)

CAP-AUX-DIAMANTS

POUR VOUS ABONNER

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville
Québec QC G1R 4M8



**La Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec**

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

**Organisme d'entraide et de fierté québécoise !
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec**



**Mouvement national des
Québécoises et Québécois**

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca
Site internet : mnq.qc.ca

*Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance
vie*



**Société
Saint-Jean-Baptiste**
de la MAURICIE

**www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 • 1-800-821-4881**

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Président

Pierre Noreau

Secrétaire

Jacques Brousseau

Trésorière

Isabelle Le Breton

Conseillers

Robert Ladouceur

Ex Officio

Robert Laplante

Secrétariat

Laurence Laporte

Membres

Dave Anctil

Pierre de Bellefeuille

Mathieu Bock-Côté

Jean-Jacques Chagnon

Eric Devlin

Benoît Dubreuil

Christian Gagnon

Alain Laramée

Jean-Marc Léger

Jacques Martin

Yves Michaud

Jacques-Yvan Morin

Paul-Émile Roy

Membres honoraires

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Hélène Chénier

Delmas Lévesque

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Jean Genest

Georges Meyers

MISSION

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.



OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

confiance stratégie performance

- Gestion active en actions et en obligations
- Gestion équilibrée

- Gestion indicielle
- Gestion privée

Le succès de Optimum gestion de placements repose sur l'expertise de ses gestionnaires appuyés par une équipe de spécialistes qualifiés, sur des styles de gestion bien définis et sur une collaboration étroite et durable avec chacun de ses clients.

Pour de plus amples informations :

Sophie Lemieux, M. Sc., Directrice, Développement des affaires
Éric Ouellet, B.A.A., Pl. Fin., Directeur, Développement des affaires
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1740, Montréal (Québec) Canada H3A 3G5
Téléphone : (514) 288-7545 Télécopieur : (514) 288-4280 www.groupe-optimum.com

® Marque de commerce de Groupe Optimum Inc. utilisée sous licence.

À votre service plus que jamais ! Qualité et service assurés

- Livres (200 à 10 000 exemplaires)
- Manuels techniques
- Listes de prix
- Rapports internes
- Catalogues
- Dépliants
- Brochures



Marc Veilleux, président



tél. : (450) 449-5818

fax. : (450) 449-2140

courriel : adm@marcveilleux.com

Marc Veilleux Imprimeur Inc.

CLUB DES
100 ASSOCIÉS

Fernand Allard
Patrick Allen †
François-Albert Angers †
Gaston-A. Archambault †
Jean-Paul Auclair
Paul Banville
Thérèse Baron
Yvan Bédard
Henri Blanc
Antoinette Brassard
Henri Brun
Jean-Charles Claveau
Roch Cloutier
Robert Côté
Louis-J. Coulombe
Gérard Deguire
Bob Dufour
Yves Duhaime
Nicole Forest
Léopold Gagnon
Henri-F. Gautrin †
Claude Ghanimé
Paul Grenier
Michel Grimard
Yvon Groulx

Marcel Henry
Henri Joli-Cœur
Lucie Lafortune †
Anna Lagacé-Normand †
Bernard Lamarre
Denis Lazure
Clément Martel
Jacques-C. Martin
Yvon Martineau
Daniel Miroux
Louis Morache
Rosaire Morin †
Reginald O'Donnell
Arthur Prévost
René Richard †
Jacques Rivest
Jean-Denis Robillard
Ivan Roy
Marcel Trottier †
Réal Trudel
Cécile Vanier
Claude-P. Vigeant
Madeleine Voora

L'Action NATIONALE

RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages.

Le compte rendu d'un livre peut compter
une ou deux pages.

Un article soumis sans entente préalable peut varier
de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette
facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme
d'écriture souhaitée. La Rédaction assume
la responsabilité de tous les titres d'articles.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans
« L'index des périodiques canadiens » depuis 1948,
dans « Périodex » depuis 1984,
dans « Repères » publié par SDM Inc.
et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle
des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées
à condition que la source soit mentionnée.

RÉVISION

Robert Laplante

MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Atoumédia, Rawdon
Laurence Laporte

IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

- | | |
|---|--|
| 100 Allard & Carrière | 100 Rassemblement pour
un Pays souverain |
| 8 Caisse d'économie
Desjardins des
Travailleuses et
Travailleurs | 100 Sansregret, Taillefer
et Associés |
| 153 <i>Cap-aux-Diamants</i> | 154 Société Saint-Jean-
Baptiste de la Mauricie |
| 7 <i>Devoir, Le</i> | 154 Société Saint-Jean-
Baptiste du Centre
du Québec |
| 154 Mouvement national
des Québécoises
et Québécois | 100 Translatex
Communications + |
| 156 Optimum, Gestion de
placements | 156 Veilleux, Marc,
Imprimeur Inc. |

ABONNEMENT

10 numéros		20 numéros
---------------	--	---------------

Particulier

60 \$	-	110 \$
-------	---	--------

Institution

108 \$	-	180 \$
--------	---	--------

Abonnement de soutien

150 \$	-	250 \$
--------	---	--------

Étudiants

35 \$	-	61 \$
-------	---	-------

Autres pays

120 \$	-	198 \$
--------	---	--------

**Paiement par VISA et
Mastercard accepté**

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras- Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'ACTION NATIONALE

1215, rue de la Visitation, bureau 101,

Montréal (Québec) H2L 3B5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Courriels pour joindre :

- la rédaction : revue@action-nationale.qc.ca

- l'administration : administration@action-nationale.qc.ca

Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>



Location d'outils
SIMPLEX

28 succursales • 50 000 outils
Québécoise depuis 1907

1.800.361.1486

www.simplex.ca

L'Action NATIONALE

volume XCV numéro 2

FÉVRIER 2005

envoi de publication

enregistrement N° 09113